



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



AUDA-NEPAD
AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L'UNION AFRICAINE



EXAMEN DE L'ÉTAT DE LA RESTAURATION DES FORÊTS ET DES PAYSAGES EN AFRIQUE 2021

afr100

PHOTO DE COUVERTURE

©FAO/Luis Tato

Paysage sahélien aride dans le village de Hapandou, région de Zinder, Niger

CHAPITRE 1

Paysage agricole à Jomba, Rwanda

CHAPITRE 2

Une jeune doctorante de l'INERA, partenaire de la FAO, au Burkina Faso, fait le suivi des parcelles restaurées dans le cadre du programme Action contre la désertification en appui à la Grande Muraille verte africaine

CHAPITRE 3

Une vue des collines en terrasses, Gicumbi, Rwanda

CHAPITRE 4

Un éleveur de Karamojong emmène ses vaches paître à Kochunoi, Ouganda

CHAPITRE 5

Pépinière communautaire pour la Grande Muraille verte, Koyli Alpha, Sénégal

CHAPITRE 6

Vue aérienne de champs cultivés région de Betroka, sud de Madagascar

REXAMEN DE L'ÉTAT DE LA RESTAURATION DES FORÊTS ET DES PAYSAGES EN AFRIQUE 2021

Stephanie Mansourian, PhD
Consultante internationale, FAO

Nora Berrahmouni
Forestière principale
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique

Publié par
L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
et
l'Agence de développement de l'Union africaine NEPAD (AUDA-NEPAD)
Accra, 2021

Mansourian S. et Berrahmouni, N. 2021. Examen de la restauration des forêts et des paysages en Afrique. Accra. FAO et AUDA-NEPAD. <https://doi.org/10.4060/cb6111fr>.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou d'AUDA-NEPAD aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO ou de l'AUDA-NEPAD aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO ou de l'AUDA-NEPAD.

ISBN 978-92-5-134986-1 [FAO]

© FAO et AUDA-NEPAD, 2021



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale en anglais est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

TABLES DE MATIÈRES

Avant-propos	iv
Remerciements	vii
Sigles et abreviations	viii
Résumé exécutif	x
À propos de ce rapport	xiv
Objectif	xiv
Méthodologie	xiv
Structure	xiv
Chapitre 1: Introduction: historique et contexte	1
1.1. Importance des forêts et des paysages arborés en Afrique	2
1.2. Inverser la tendance	3
1.3. Contexte des politiques au niveau international	4
Chapitre 2: Restaurer quoi et pour qui?	7
2.1. Aperçu des options de restauration	8
2.2. Pourquoi restaurer, que restaurer, par qui et pour qui?	9
Chapitre 3: La RFP en Afrique: contexte, engagements et situation actuelle	15
3.1. Examen du potentiel et des promesses de restauration	16
3.2. Situation actuelle des forêts en Afrique	17
3.3. La RFP dans les sous-régions africaines	21
3.4. Principaux programmes et initiatives multi-pays de restauration des forêts et des paysages	31
Chapitre 4: Facteurs clés de réussite	35
Chapitre 5: Opportunités et défis pour la RFP en Afrique	41
5.1. Opportunités	42
5.2. Défis pour la RFP en Afrique	44
Chapitre 6: Voie à suivre: concrétiser les engagements pris dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes	47
Références	50
Annexe 1: Liste des projets (principaux donateurs)	55
Annexe 2: Personnes interviewées	66

AVANT-PROPOS

Le continent africain est riche en écosystèmes forestiers divers offrant un large éventail d'avantages à ses habitants. Il abrite la deuxième plus grande forêt tropicale de la planète – le Bassin du Congo – et compte 17 pour cent des forêts du monde et 31 pour cent des zones boisées du Sahel et d'autres régions. Ces paysages fournissent de nombreux produits et services, notamment l'alimentation, le combustible, abris et eau douce. De plus, ils protègent contre les risques et servent d'habitats pour la faune sauvage.

Il est toutefois inquiétant de constater que ces atouts et ressources naturelles subissent actuellement des changements structurels causés par la dégradation et la fragmentation occasionnées par les processus naturels ainsi que les activités humaines (anthropiques). Jusqu'à 65 pour cent des terres productives d'Afrique sont dégradées tandis que la désertification affecte 45 pour cent des terres émergées du continent. Chaque année, le continent perd près de 3 millions d'hectares de ses forêts, entraînant une perte de 3 pour cent du PIB à cause de l'épuisement des sols et des nutriments. En raison de la dégradation des forêts et des terres cultivées et de la perte de productivité des terres et de la désertification que cela entraîne, l'Afrique dépense chaque année plus de 35 milliards de dollars des États-Unis (ci-après dollar) pour les importations alimentaires. Les petits exploitants et les ménages en zone rurale pâtissent le plus de la dégradation des terres, car leurs activités dépendent directement de la santé des sols, du couvert forestier et de l'eau potable. La dégradation des paysages forestiers ne fait pas qu'intensifier les effets du changement climatique, elle menace aussi considérablement les fonctions écologiques essentielles à la mise en place d'économies prospères et résilientes pour les communautés.

Reconnaissant l'urgence d'inverser ces tendances négatives et dévastatrices, les dirigeants africains se sont engagés à restaurer les écosystèmes du continent. Dans sa feuille de route pour le développement, à savoir l'Agenda 2063, l'Afrique s'engage à restaurer les écosystèmes grâce au rétablissement et la promotion de l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts et la lutte contre la

désertification. En 2015, l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) a été lancée pour restaurer 100 millions d'hectares à l'horizon 2030. En outre, le Programme panafricain pour la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue a débouché sur des engagements visant à restaurer 200 millions d'hectares. L'Initiative Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, lancée en 2007, a également été suivie de l'engagement à restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées. Le 1^{er} mars 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré la période 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Tous ces efforts sont destinés à intensifier considérablement la restauration des paysages dégradés, une mesure éprouvée pour lutter contre le changement climatique et améliorer la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et la biodiversité.

L'Examen de l'état de la restauration des forêts et des paysages en Afrique 2021 dresse un bilan opportun des efforts déployés par le continent en matière de restauration. Bien que l'Afrique soit le continent présentant la plus grande opportunité de restauration – avec plus de 700 millions d'hectares de paysages dégradés à restaurer – les progrès restent lents. Afin d'accélérer les efforts de restauration, il est essentiel de passer en revue les approches actuelles et d'explorer les opportunités émergentes.

L'agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) reste déterminée à collaborer avec divers institutions, États membres et partenaires africains pour accélérer les efforts de restauration sur le continent. La transformation de l'agriculture africaine et le renforcement de la résilience des communautés face au changement climatique sont intimement liés à la réussite de nos efforts de restauration des terres dégradées en écosystèmes sains, productifs et diversifiés.

Dr. Ibrahim Assane Mayaki
Président-directeur général
Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD
(AUDA-NEPAD)

La production alimentaire, pierre angulaire du développement humain, dépend de facteurs tels que les propriétés du sol, l'eau et le climat, ainsi que les biens et services provenant des écosystèmes naturels, notamment les forêts. À leur tour, les arbres et les forêts jouent un rôle clé au sein des paysages pour maintenir toutes ces caractéristiques et, par conséquent, la production alimentaire. Les paysages productifs sont particulièrement importants en Afrique où la majorité des habitants vivent en milieu rural et où les niveaux de pauvreté restent inacceptables. Dans ces régions, les populations dépendent de l'agriculture et des ressources naturelles pour leurs moyens d'existence, leur sécurité alimentaire et leur nutrition. Plusieurs pays africains ont souffert de la dégradation des sols, et dans la plupart des cas, cela a motivé à faire des changements positifs dans l'utilisation des terres et à des tentatives majeures de restauration des paysages ruraux, notamment au moyen de grandes campagnes de plantation d'arbres.

Bien plus qu'une simple plantation d'arbres, la restauration des forêts et des paysages (FLR) est une approche globale visant à rétablir les arbres et les forêts dans les paysages où ils ont été perdus. À ce titre, elle permet de réaliser divers objectifs, notamment la production alimentaire, la réduction des risques de catastrophe, l'atténuation des effets du changement climatique et la résilience. Le processus de restauration des forêts et des paysages est une approche à long terme et peut revêtir des formes diverses. Toutefois, il a pour but ultime de restituer la qualité et la quantité des forêts, ainsi que leurs biens et services lorsqu'ils ont été perdus, afin de répondre aux besoins des populations et d'améliorer l'environnement. Cette solution est durable et prospective.

Le continent africain a adopté la FLR à travers le partenariat AFR100 (lancé en 2015) avec le défi de restaurer 100 millions d'hectares de terres à l'horizon 2030, en tirant également parti de l'Initiative Grande

muraille verte pour le Sahara et le Sahel lancée en 2007. D'autres initiatives telles que le programme Reverdir l'Afrique ou les activités du Mouvement ceinture verte, entamé par la pionnière et lauréate du prix Nobel Wangari Maathai, jouent des rôles importants dans la mise en œuvre de la FLRFP.

Nous avons le plaisir de lancer aujourd'hui, conjointement avec notre partenaire l'AUDA NEPAD, ce tout premier rapport sur *l'Examen de l'état de la restauration des forêts et des paysages en Afrique 2021*, en ce début de Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Les conclusions de ce rapport mettent en évidence les nombreuses réussites déjà visibles en Afrique, identifient les facteurs contribuant à ces réussites, et soulignent également les opportunités et défis à venir. Sans se vouloir exhaustif, nous espérons que ce rapport constituera une base de référence utile, un point de départ dans notre évaluation des progrès accomplis au cours de la Décennie des Nations Unies et au-delà.

Abebe Haile-Gabriel
Sous-Directeur général et
Représentant régional pour l'Afrique
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

REMERCIEMENTS



Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la préparation de ce document. Nous aimerions en particulier remercier les personnes interviewées et les réviseurs suivants qui ont fourni des informations essentielles: Patrick Bahal'okwibale, Ellysar Baroudy, Christophe Besacier, Benjamin Caldwell, Susan Chomba, Jonathan Davies, Sean DeWitt, Mamadou Diakhité, Ernest Foly, Victoria Gutierrez, Seif Hamisi, Sam Kanyamibwa, Shono Kenichi, Petra Lahann, Jörg Lohmann, Bonani Madikizela, Cécile Ndjebet, Ousseynou Ndoye, Tony Rinaudo, Moctar Sacande, Mignane Sarr, Claudia Vogel et Sheila Wertz.

Nora Berrahmouni, Mamadou Diakhité, Stephanie Mansourian, Teko Nhlapho, Amanda Nyingwa et Soalandy Rakotondramanga ont contribué à la préparation de la note conceptuelle du présent rapport.

Les auteurs tiennent à remercier le secrétariat de l'AFR100 et les membres de l'équipe de gestion (AUDA-NEPAD, Banque mondiale, BMZ, FAO, GIZ, UICNet WRI) pour leurs contributions et apports à la préparation de la note conceptuelle du rapport.

Nous remercions Joas Fiodehoume, qui en a assuré la révision éditoriale, Creatrix qui a veillé à la mise en page et la conception, ainsi que Zoie Jones, Spécialiste régionale de la communication au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, et son équipe pour leur soutien inestimable.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACD	Action contre la désertification	COMDEKS	Développement communautaire et gestion des connaissances pour l'Initiative Satoyama
ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
AFR100	Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains	CRGE	Économie verte résiliente face au changement climatique
ALAP	Plan d'action pour les paysages africains	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ARCOS	Société de conservation du Rift Albertin	FEM	Fonds pour l'environnement mondial
ASFF	Fonds pour une foresterie durable en Afrique	FERI	Initiative de restauration des écosystèmes forestiers
AUDA-NEPAD	Agence de développement de l'Union africaine NEPAD	FIDA	Fonds international pour le développement agricole
B/R	Boisement/reboisement	FIP	Programme d'investissement forestier
BMZ	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement	FLEUVE	Front local environnemental pour une union verte
BRICKS	Renforcement de la résilience par le biais de services liés à l'innovation, à la communication et aux connaissances	FLRM	Mécanisme de restauration des forêts et des paysages
BRIDGES	Promouvoir la restauration, les revenus, le développement et la génération de services écosystémiques	FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est	FPMA	Fonds pour les pays les moins avancés
CAFI	Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale	FRA	Évaluation des ressources forestières
CCB	Climat, communauté et biodiversité	GAMS	Adaptation et atténuation axées sur la production de gomme au Soudan
CCDSEG	Changement climatique, développement socio-économique et gouvernance	GBM	Mouvement ceinture verte
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique	GDT	Gestion durable des terres
CDB	Convention sur la diversité biologique	GDTEV	Gestion durable des terres et économie verte
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	GMV	Grande muraille verte
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale	GRN	Gestion des ressources naturelles
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens	IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel	IGMVSS	Initiative Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel
CIRAF	Centre international pour la recherche en agroforesterie	IKI	Initiative internationale pour le climat
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	INDC	Contributions prévues déterminées au niveau national
		IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres	REDD+	Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement
MDP	Mécanisme pour un développement propre	RFP	Restauration des forêts et des paysages
MOER	Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers	RNA	Régénération naturelle assistée
NASA	National Aeronautics and Space Administration	RNGA	Régénération naturelle gérée par les agriculteurs
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	SAWAP	Programme Sahel et Afrique de l'ouest en appui à la Grande muraille verte
OMS	Organisation mondiale de la Santé	SER	Société pour la restauration écologique
ONG	Organisation non-gouvernementale	SIOBAP	Système d'information, observatoire, alerte précoce et réponse
ONU	Organisation des Nations Unies	SLWM	Gestion durable des terres et des eaux
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel	SNRLP	Programme Ressources naturelles et moyens de subsistance durables
PANA	Programme d'action national pour l'adaptation	TFCG	Groupe tanzanien pour la conservation de la forêt
PFNL	Produit forestier non ligneux	TOELP	Projet sur les écosystèmes et moyens d'existence basés sur les oasis en Tunisie
PIB	Produit intérieur brut	TRI	Initiative pour la restauration
PIRPT	Projet d'infrastructures rurales, pastorales et de transhumance	UA	Union africaine
PMRFP	Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages	UE	Union européenne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement	UMA	Union du Maghreb arabe
PPP	Partenariat public privé	VCS	Norme de vérification de carbone
RCA	République centrafricaine	WCA	Zone de conservation de la faune sauvage
RDC	République démocratique du Congo	WRI	Institut des ressources mondiales
		WWF	Fonds mondial pour la nature

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'objectif du présent rapport est d'évaluer la mise en œuvre actuelle de la restauration des forêts et des paysages (RFP) en Afrique. Il expose le contexte de la RFP sur le continent africain, met en lumière les principales initiatives de la RFP et en donne un aperçu en Afrique au début de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030). Il identifie les principaux défis, opportunités, acteurs et processus, le tout illustré par quelques études de cas. La collecte des données était aussi bien primaire (entretiens) que secondaire (recherche bibliographique approfondie). Le rapport permet de suivre les progrès de la mise en œuvre de l'AFR100 et d'autres initiatives de la RFP sur le terrain en Afrique. Il fournit une base de référence pour la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et devra être mis à jour à intervalles réguliers. Le rapport est préparé dans le cadre du programme régional de coopération technique mis en œuvre conjointement par le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (RAF) et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) intitulé «Appui à la mise en œuvre et au suivi de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100)» en étroite collaboration avec les membres de l'équipe de gestion et les partenaires de l'AFR100. Il fait également suite à la recommandation de la 22^e Session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique de la FAO, qui s'est tenue en mars 2020 en Afrique du Sud.

Le rapport est **structuré** comme suit: Le chapitre 1 présente l'importance des forêts et des paysages arborés d'Afrique et les défis auxquels ces ressources et leurs populations sont confrontées, ainsi que la pertinence de la restauration et le contexte des politiques au niveau mondial. Le chapitre suivant donne une vue générale de la RFP et de la restauration. Le troisième chapitre donne un aperçu plus détaillé de l'état actuel des forêts des sous-régions africaines, avec des exemples d'initiatives de RFP (ou d'autres initiatives pertinentes qui peuvent ne pas porter le label RFP mais qui s'alignent en fait sur la RFP). Le chapitre 4 passe en revue certains facteurs clés de réussite de la RFP en Afrique. Le chapitre 5 présente les opportunités potentielles et les défis persistants. Le dernier chapitre est plus prospectif et spéculatif, soulignant les priorités potentielles de la RFP dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

Le continent africain abrite 17 pour cent des forêts du monde (636 639 000 hectares) et 31 pour cent des «autres terres boisées» de la planète. Ces forêts sont très diverses – des mangroves aux forêts des montagnes, en passant par les forêts sèches et les forêts tropicales humides. L'Afrique abrite la deuxième plus grande forêt tropicale de la planète: le Bassin du Congo. On estime que 60 millions de personnes dépendent directement de ces forêts, tandis que plus de 60 pour cent des africains dépendent directement ou indirectement de leurs biens et services. Ces forêts jouent un rôle fondamental pour relever certains des grands défis de notre époque: l'extinction de la biodiversité, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Ces défis auront de graves retombées sur les populations rurales les plus vulnérables, déjà confrontées à l'insécurité alimentaire et énergétique.

Pourtant, entre 2015 et 2020, l'Afrique a perdu annuellement 4,4 millions d'hectares de forêts. Pas moins de 65 pour cent des terres productives en Afrique sont dégradées, tandis que la désertification affecte 45 pour cent de la superficie du continent. Il est urgent d'inverser ces tendances pour les générations actuelles et futures.

Pour y parvenir, les dirigeants africains ont adopté, entre autres approches, la restauration des forêts et des paysages.

Pour inverser le processus de disparition des forêts et de dégradation des terres, il faut avant tout s'attaquer aux facteurs à l'origine de cette disparition et de cette dégradation, mais aussi intensifier la restauration. Les gouvernements africains reconnaissent leurs responsabilités en s'engageant à restaurer plus de 120 millions d'hectares dans le cadre de l'AFR100, 200 millions d'hectares dans le cadre du Programme panafricain de restauration des écosystèmes et 100 millions d'hectares dans le cadre de l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Bien que ces superficies se recoupent, elles illustrent l'étendue de la volonté politique en faveur de la restauration.

La restauration des forêts et des paysages (RFP) a été définie pour la première fois en 2000 comme étant «un processus planifié qui vise à recouvrer l'intégrité écologique et à améliorer le bien-être humain dans des paysages déboisés ou dégradés». Cette définition a

évolué, mais dans tous les cas, l'approche conserve deux caractéristiques importantes: son échelle (les paysages) et son intention de concilier les priorités à caractère humain et écologique. Pour décrire plus précisément les caractéristiques de la RFP, le Partenariat mondial sur la RFP a défini six principes en 2018: 1) donner la priorité aux paysages; 2) mobiliser les parties prenantes et appuyer la gouvernance participative; 3) rétablir les fonctions multiples pour obtenir des bénéfices multiples; 4) maintenir et valoriser des écosystèmes naturels au sein des paysages; 5) s'adapter au contexte local par divers moyens; et 6) gérer de manière adaptative pour favoriser la résilience à long terme. La multiplicité des objectifs est un élément central de la RFP, et ceux-ci peuvent comporter des objectifs écosystémiques (par exemple, la connectivité pour la faune, la valorisation des aires protégées, la résilience des écosystèmes, etc.) et des objectifs humains (par exemple, la génération de revenus alternatifs, l'amélioration de l'agriculture et de l'agroforesterie pour la sécurité alimentaire, la réduction des risques de catastrophes, etc.). Dans le contexte africain, l'urgence d'inverser le processus de dégradation des terres est un facteur déterminant pour la RFP. Ainsi, la RFP en Afrique s'étend bien au-delà des paysages forestiers pour inclure les vastes zones arides, y compris les prairies (par exemple, lorsque les arbres ne dominent pas forcément le paysage mais jouent néanmoins un rôle fondamental dans la résilience de la terre et de ses habitants). Dans ce rapport, les interventions de RFP renvoient principalement à la restauration active ou passive dans le cadre de projets ou de programmes plus larges qui ont une composante à la fois socio-économique et écologique. Consciente de l'importance d'inverser non seulement la perte et la dégradation des forêts mais aussi la dégradation des sols, la FAO parle de «restauration des forêts et des paysages».

Les gouvernements africains ont pris des **engagements** ambitieux en matière de restauration. En 2015, l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) a été lancée pour restaurer 100 millions d'hectares à l'horizon 2030. Trois ans plus tard, le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue a conduit à la promesse de restaurer 200 millions d'hectares. Et l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, lancée en 2007, a également abouti à l'engagement à restaurer une superficie de 100 millions d'hectares de terres dégradées à travers le Sahel. Et pourtant, l'Afrique a vu ses forêts disparaître au cours des dix dernières années, avec une perte annuelle nette de 3,94 millions d'hectares de forêts au cours de la période 2010-2020. Selon les estimations, le continent compterait également 660

millions d'hectares de terres dégradées et 132 millions d'hectares de terres cultivées dégradées. Bien que 625 millions d'hectares soient en cours de régénération et que 11,39 millions d'hectares aient été plantés au cours des dix dernières années, ces efforts sont insuffisants pour faire face à l'ampleur du problème.

Au cours de la période 2010-2020, seuls 11 pays et territoires africains sur 58 (19 pour cent) ont enregistré une **expansion** générale du couvert forestier, selon leurs rapports nationaux soumis à l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO. Au cours de la même période, 26 pays et territoires africains sur 58 (45 pour cent) ont communiqué des chiffres annuels sur l'expansion des forêts résultant du boisement ou de l'expansion naturelle.

Pour chacune des **cinq sous-régions** (Nord, Est, centrale, Ouest et australe), l'état des forêts et les menaces qui pèsent sur elles sont décrits et une sélection de projets de RFP (ou de projets qui y sont compatibles) est présentée. La plupart des projets examinés avaient une forte dimension de changement climatique, visant non seulement à séquestrer le carbone, mais également à réduire les vulnérabilités des populations rurales et à renforcer leur résilience. Certains projets ont porté sur la création d'emplois et la sécurité alimentaire. Un certain nombre d'initiatives à l'échelle du continent, telles que la Grande Muraille verte et Reverdir l'Afrique, sont également évoquées. Une liste de 100 projets alignés sur la RFP et financés par les principaux donateurs figure à l'annexe 1.

Les facteurs clés de réussite de la RFP en Afrique sont d'ordre institutionnel, social, politique et économique. L'appropriation au niveau local et l'engagement des parties prenantes sont des facteurs de réussite essentiels. En fin de compte, la RFP est mise en œuvre sur le terrain avec les communautés locales qui sont les plus touchées par la perte et la dégradation des forêts; celles-ci doivent donc être favorables à cette approche pour assurer son application à long terme. Dans le même temps, un appui politique de haut niveau en faveur de la RFP permettrait d'assurer le fondement politique garantissant l'exécution de toute action de restauration des forêts et des paysages en Afrique. Des champions sont également indispensables pour générer l'élan nécessaire et rallier davantage de parties prenantes autour de la RFP. L'accès au financement est essentiel, en particulier pour ceux qui sont sur le terrain. Un autre facteur de succès de la RFP est sa nature inclusive, étant donné sa pertinence et son lien avec d'autres priorités, telles que le changement climatique, la désertification, la biodiversité, la sécurité alimentaire et la réduction des risques de catastrophe. Le partage des connaissances et l'apprentissage par

la pratique offrent une autre voie de réussite car ils en stimulent la mise à l'échelle. Un environnement politique favorable jette les bases d'une mise en œuvre et d'un impact durables et à long terme. Le recours aux partenariats et à la collaboration pour faire avancer la RFP est également essentiel, car il est indispensable de réunir de nombreuses parties prenantes opérant à divers niveaux.

La restauration des forêts et des paysages peut représenter une opportunité à long terme pour l'Afrique quoiqu'elle soit également confrontée à des défis permanents. Les **opportunités** comprennent le fait que la RFP revêt des dimensions multiples qui sont liées à d'autres priorités, notamment la sécurité alimentaire et la sécurité de l'emploi, la lutte contre le changement climatique, la désertification et la perte de biodiversité. Des fonds importants ont également été engagés dans la RFP, offrant ainsi une opportunité unique de mise en œuvre dans le contexte de la prochaine Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Dans le cadre des plans de redressement après la covid-19, la perspective holistique de la RFP peut constituer une contribution importante en ce qui concerne l'utilisation des terres. La croissance économique positive observée en Afrique peut être à la fois une opportunité et un défi pour la RFP. La prise en compte de la RFP dans les plans de développement est primordiale. La RFP joue également un rôle central dans la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), les engagements renouvelés dans le cadre des contributions de la CCNUCC déterminées au niveau national (CDN) et la mise en œuvre au titre de l'Accord de Paris, et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui pourraient tous déboucher sur des investissements majeurs en Afrique.

Des défis subsistent cependant. Il s'agit avant tout du rythme continu et accéléré de la perte et de la dégradation des forêts. Nombre de ces défis ne sont toutefois pas propres à l'Afrique. La RFP est un concept complexe et de nombreuses interprétations différentes du terme et de l'approche coexistent (dont certaines ne sont clairement pas en harmonie avec les principes et le modèle de la RFP). Des droits d'occupation et de propriété peu ou mal définis et inéquitables constituent des défis majeurs dans une grande partie de l'Afrique, entraînant l'insécurité et les conflits, avec des répercussions sur les investissements et la mise en œuvre de la RFP. Les capacités humaines et techniques nécessaires à la mise en œuvre efficace de la RFP restent insuffisantes. On note une absence d'outils adaptés au contexte local pour la RFP (par exemple pour le suivi des progrès de la RFP; voir Berrahmouni *et al.*, 2015). Les infrastructures en mauvais état créent des difficultés d'accès dans de nombreuses régions d'Afrique, ce qui rend difficile l'entrée du personnel d'appui dans le paysage pour soutenir la

mise en œuvre de la RFP, mais aussi l'accès aux marchés des produits du paysage. Les lacunes en matière d'information et l'absence de mécanismes de partage des résultats entravent la diffusion des expériences positives et la capacité à tirer parti des connaissances et de l'expertise existantes. Deux défis majeurs associés à la restauration par la plantation d'arbres, d'arbustes et d'espèces herbacées autochtones portent, d'une part, sur l'approvisionnement en semences suffisantes des espèces appropriées et, d'autre part, sur la diversité génétique et les provenances de ce matériel. Il convient d'augmenter les investissements du secteur privé si l'on veut que la RFP atteigne l'envergure ambitieuse proposée. Les crédits limités dont disposent les agriculteurs les empêchent souvent d'investir dans des techniques améliorées, notamment dans la plantation d'arbres. En effet, le coût de la RFP est souvent un frein. L'exploitation et le commerce illicites de produits forestiers restent une cause majeure de déforestation et de dégradation des forêts en Afrique, et il importe de s'y attaquer. La conversion à l'agriculture et les pratiques agricoles non durables sont les principaux facteurs de dégradation des forêts et des terres. Le changement climatique touche gravement une grande partie de l'Afrique et, dans ces conditions, il devient plus difficile d'inverser le processus de perte et de dégradation des forêts.

Un moyen d'accélérer la mise en œuvre de la RFP à grande échelle consistera à surmonter les contraintes existantes et à s'appuyer sur les opportunités et les facteurs de réussite. Les dix prochaines années seront décisives pour la RFP en Afrique, et en fait, dans le monde. Les voies à suivre pour passer des engagements aux actions à grande échelle sont notamment les suivantes:

- Prendre en compte les besoins locaux dans les programmes et projets de RFP et adapter la mise en œuvre de la RFP aux circonstances locales;
- Tenter, avec beaucoup d'ambition, de réaliser les multiples objectifs socio-économiques et écologiques de la RFP;
- S'assurer que les améliorations du paysage en harmonie avec la RFP visent à obtenir les meilleurs résultats possibles des points de vue social, économique et écologique dans chaque contexte donné;
- Élaborer des stratégies régionales et sous-régionales de mise en œuvre de la RFP adaptées aux conditions locales;
- Accroître la visibilité des initiatives de RFP réussies pour qu'elles puissent être reproduites et amplifiées;
- S'assurer que les acteurs locaux bénéficient d'un financement suffisant et durable;

- Appliquer un changement systémique afin d'amener différents secteurs à collaborer sur la RFP étant donné qu'elle n'est pas la chasse gardée du secteur forestier mais devrait plutôt impliquer activement d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'élevage, l'eau, le tourisme, le développement rural, l'énergie, le développement urbain, etc.);
- Investir dans le perfectionnement des connaissances sur la RFP dans le contexte africain;
- Améliorer le suivi participatif pour corriger les erreurs, s'adapter aux conditions changeantes et tirer des enseignements du processus;
- Promouvoir les partenariats multipartites aux niveaux local, paysager, national, sous-régional et continental pour la mise en œuvre de la RFP;
- Intégrer complètement la RFP dans les plans de développement de l'après-covid 19, y compris la prévention des maladies émergentes futures en utilisant l'approche «Une seule santé», et en protégeant et restaurant les habitats naturels.

Des agriculteurs chargent sur leurs charrettes du fourrage provenant d'un site de restauration, Tera, Niger



À PROPOS DE CE RAPPORT

Objectif

Alors que nous entamons la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), l'objectif de ce rapport est d'évaluer la mise en œuvre actuelle de la RFP en Afrique. Il présente le contexte actuel de la RFP sur le continent africain. De nombreuses initiatives liées à la RFP sont en cours en Afrique, et ce rapport tente de mettre en lumière les initiatives clés afin de présenter dans un seul document une image cohérente de l'état de la RFP en Afrique. Le rapport identifie également les principaux défis, opportunités, acteurs et processus, accompagnés de quelques études de cas (l'intention n'est pas de fournir un aperçu exhaustif des projets existants ou envisagés, bien qu'il soit prévu que les prochaines éditions de *l'Examen de l'état de la restauration des forêts et des paysages en Afrique 2021* le fassent. Ce premier rapport présente une situation de référence, et des mises à jour régulières sont envisagées. Le rapport est préparé dans le cadre du programme régional de coopération technique mis en œuvre conjointement par le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (RAF) et l'Agence de développement de l'Union africaine NEPAD (AUDA-NEPAD) «Appui à la mise en œuvre et au suivi de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100)» et en étroite collaboration avec l'équipe de gestion et les partenaires de l'AFR100. Il fait également écho à la recommandation de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique de la FAO, lors de sa 22^e Session tenue en mars 2020 en Afrique du Sud.

Méthodologie

Ce rapport a été réalisé à l'aide d'une collecte de données primaires (entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes impliquées dans la RFP en Afrique) et d'une recherche bibliographique. Les sites Internet et les bases de données de projets des principales organisations ont été étudiés; les bases de données de projets des donateurs multilatéraux (FEM, FVC, Banque mondiale) ont été examinées; les documents des projets et programmes ont été analysés. Une enquête a été simultanément menée pour recueillir des données sur les projets. Cependant, en raison du manque de retour d'information au moment de la production de ce rapport, cette source d'information n'a pas été incluse

dans le présent document. Elle sera cependant utilisée lors de la préparation des éditions futures de ce rapport. Les rapports nationaux soumis à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont également été examinés pour certains pays afin d'identifier les projets. En outre, les données de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO pour 2020 ont été analysées. Des études de cas ont été sélectionnées, notamment en tenant compte des informations rapportées dans l'Évaluation des ressources forestières (FRA) 2020. Les 11 pays ayant signalé une augmentation de la couverture forestière dans FRA 2020 sont présentés.

Structure

Le rapport est **structuré** comme suit: Le chapitre 1 présente l'importance des forêts et des paysages arborés d'Afrique et les défis auxquels ces ressources et leurs populations sont confrontées, ainsi que la pertinence de la restauration et le contexte mondial des politiques. Le chapitre suivant donne un aperçu plus général de la RFP et de la restauration. Le troisième chapitre donne une vue plus détaillée de l'état actuel des forêts des sous-régions africaines, avec des exemples d'initiatives de RFP (ou d'autres initiatives pertinentes qui peuvent ne pas porter le label RFP mais qui s'alignent en fait sur la RFP). Le chapitre 4 passe en revue certains facteurs clés de réussite de la RFP en Afrique. Le chapitre 5 présente les opportunités potentielles et les défis persistants. Le dernier chapitre est plus prospectif et spéculatif, soulignant les priorités potentielles de la RFP dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.



©FAO/Petterik Wiggers

CHAPITRE 1

Introduction: historique et contexte

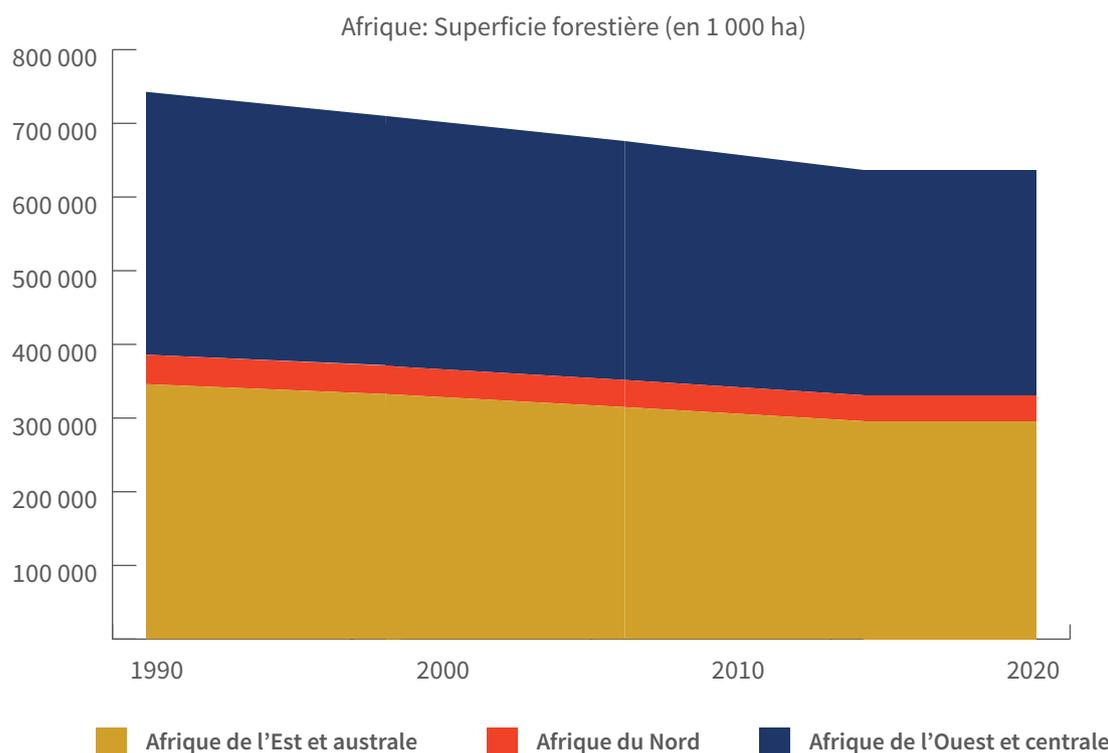
1.1. Importance des forêts et des paysages arborés en Afrique

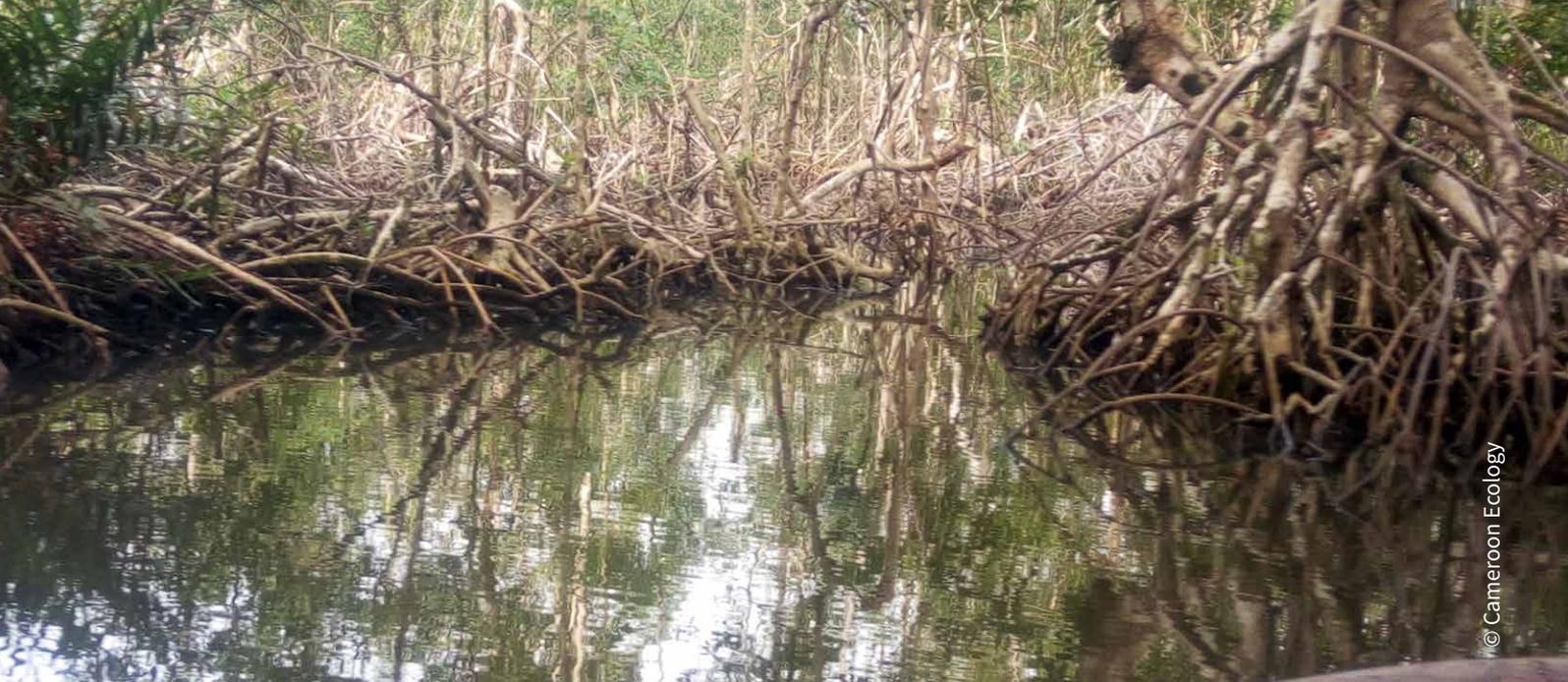
Près d'un cinquième (17 pour cent) des forêts du monde se trouvent en Afrique (figure 1), de même que 31 pour cent des «autres terres boisées» du monde (IPBES, 2018b). Le continent abrite la deuxième plus grande forêt tropicale de la planète: le Bassin du Congo. On estime que ce dernier, qui se trouve en Afrique centrale, assure les moyens d'existence de plus de 60 millions d'habitants (de Wasseige *et al.*, 2015). En revanche, l'Afrique de l'Ouest abrite de vastes étendues de zones arides, au sein desquelles les arbres forment des paysages agrosylvopastoraux et jouent un rôle fondamental, notamment dans la protection des sols et de l'eau, la production alimentaire et le bois de chauffage (FAO, 2019). Les mangroves, les forêts de montagne et les forêts sèches du Miombo font également partie des paysages uniques de l'Afrique.

Les forêts et les paysages arborés sont indispensables au maintien de la vie sur terre (IPBES, 2018) et revêtent une importance particulière pour le continent africain dont la majorité de la population est rurale. Les forêts et les arbres procurent des services écosystémiques tels que la régulation de l'eau (Creed et van Noordwijk, 2018), le cycle du carbone et de l'azote (Le Quéré *et al.*, 2009; Pan *et al.*, 2011) et la pollinisation (Potts *et al.*, 2016). Ils contribuent à la formation des sols et à la lutte contre

l'érosion (Bennett *et al.*, 2009). Pour des millions de personnes, les forêts constituent un habitat pour les espèces sauvages et un lieu de loisirs, de tradition et de spiritualité (Plieninger *et al.*, 2015). Les forêts d'Afrique, notamment les forêts de Kaya au Kenya ou celles des monastères coptes en Éthiopie, sont sacrées pour de nombreuses cultures. Ces forêts et ces paysages arborés regorgent de produits indispensables à la vie quotidienne et aux moyens d'existence de la majorité de la population africaine (OSS, 2019). La liste de ces produits comprend, par exemple, les denrées alimentaires, l'alimentation pour animaux, les matériaux de construction, les médicaments et surtout l'énergie. Plus de 62 pour cent de la population africaine dépendent des biens et services écosystémiques, dont bon nombre sont forestiers (IPBES, 2018b). On estime que 90 pour cent de la population du continent dépend du bois de chauffage et du charbon de bois pour l'énergie, notamment pour la cuisine (IPBES, 2018b). Les forêts sont une source primaire de produits médicinaux pour environ 80 pour cent des populations, avec un total de 5 400 plantes médicinales recensées en Afrique (IPBES, 2018b). Une méta-analyse de Reed *et al.* (2017) couvrant les impacts des services écosystémiques dans les forêts tropicales, a révélé que dans l'ensemble, la présence de forêts et des arbres a un effet essentiellement positif sur le rendement agricole en Afrique. Les forêts et les arbres jouent un rôle important dans l'atténuation des risques en assurant une fonction de «filet de sécurité» pour des millions de personnes en milieu rural (Dudley *et al.*, 2008). Ce rôle est de plus en plus évident face au changement climatique et à ses impacts anticipés.

FIGURE 1: Les forêts africaines, par sous-région





Des mangroves dans le village côtier de Lonji, dans le sud du Cameroun.

Par ailleurs, on comprend de mieux en mieux le rôle des forêts dans la réduction de la pauvreté (Miller *et al.*, 2020). Cela est particulièrement important sur un continent qui abrite les dix derniers pays de l'Indice de développement humain (PNUD, 2020). Des recherches approfondies menées dans 21 pays africains ont mis en évidence la corrélation positive entre les arbres et la diversité alimentaire (Ickowitz *et al.*, 2014). Les forêts contribuent directement au produit intérieur brut (PIB) de nombreux pays d'Afrique, leurs contributions étant estimées à 6 pour cent en République du Congo par exemple (de Wasseige *et al.*, 2015). La contribution des forêts à l'économie informelle, bien que non quantifiée, est considérée beaucoup plus élevée.

Les forêts sont essentielles pour relever les grands défis de notre époque: l'extinction de la biodiversité, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Le monde étant de surcroît confronté à une pandémie mondiale (et au spectre d'autres pandémies à venir), il est de plus en plus évident que le défrichage des forêts aggrave la menace de zoonoses telles que la covid 19 ou d'autres maladies qui ont déjà frappé l'Afrique, comme la maladie à virus Ébola (Sen, 2020).

Et pourtant, à l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Afrique continue de perdre des forêts au rythme de 4,4 millions d'hectares par an (FAO et PNUD, 2020). Jusqu'à 65 pour cent des terres productives en Afrique sont dégradées (Chomba *et al.*, 2020) et la désertification touche 45 pour cent des terres africaines (IPBES, 2018b). Il est impératif d'inverser cette tendance et, conscients de cette urgence, de nombreux gouvernements et autres parties prenantes en Afrique se sont activement engagés dans la restauration des forêts et des paysages (RFP). Lors de sa 31^e Session accueillie par le Zimbabwe, la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (à laquelle participent surtout les ministres de l'agriculture) a sollicité l'aide

de la FAO pour élaborer/renforcer son programme de travail sur le changement climatique, la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles, en particulier la dégradation des sols, la désertification, les inondations, etc. en s'appuyant sur des programmes phares tels que la Grande muraille verte de l'Afrique ou l'Initiative Villes vertes¹

1.2. Inverser la tendance

Si la protection des forêts est importante, leur restauration là où elles ont été perdues et dégradées est également nécessaire; nécessaire parce que sans ces arbres dans le paysage, les sols, l'eau et les biens et services fournis par les forêts et les arbres sont perdus ou détériorés. Dans le contexte africain, la restauration des forêts va bien au-delà du retour des arbres dans le paysage. Il s'agit de répondre à la fois aux priorités de développement et de l'environnement dans un contexte essentiellement rural et où le niveau de développement humain est faible. La perte et la dégradation des forêts exacerbent les impacts sur des populations déjà vulnérables, avec des répercussions directes sur leurs moyens d'existence.

Pour inverser le processus de disparition des forêts et de dégradation des terres, il faut avant tout s'attaquer aux facteurs à l'origine de cette disparition et de cette dégradation (di Sacco *et al.*, 2021), mais aussi intensifier la restauration. L'une des premières et des plus célèbres promotrices de la plantation d'arbres est la lauréate kenyane du prix Nobel de la paix, Wangari Maathai, qui a commencé à planter des arbres au Kenya avec des femmes dans les années 1970 pour promouvoir la création d'emplois, l'autonomisation (en particulier des femmes), ainsi que pour inverser la dégradation de l'environnement (étude de cas 1). Aujourd'hui, de

¹ <http://www.fao.org/3/ne288fr/ne288fr.pdf>

nombreuses initiatives existent en Afrique et dans le reste du monde qui prônent la restauration, en particulier la restauration des forêts et des paysages.

Pour commencer à définir les opportunités de la RFP, des cartes mondiales et régionales des zones prioritaires ont été élaborées, en commençant par les 2 milliards d'hectares dans le monde nécessitant une restauration (Laestadius *et al.*, 2011) jusqu'au 0,9 million d'hectares prêts à être restaurés (Bastin *et al.*, 2019). Dans le cadre de leurs recherches sur les paysages forestiers tropicaux humides de plaine dans le but d'identifier les opportunités de restauration à l'échelle mondiale, Brancalion *et al.* (2019) ont noté que les six premiers pays ayant le «score d'opportunité de restauration» moyen le plus élevé se trouvaient en Afrique, et ce sont le Burundi, Madagascar, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et le Togo. Ces opportunités de restauration visent à délimiter les zones où les interventions sont censées être plus rentables, où les avantages socio-environnementaux sont maximisés et où les coûts et les risques d'investissement sont minimisés. Le secteur privé s'est également de plus en plus engagé dans la plantation d'arbres de manière plus générale (Mansourian et Vallauri, 2020). Le rôle des gouvernements dans la restauration reste toutefois fondamental, et les gouvernements africains ont reconnu leurs responsabilités en s'engageant à restaurer plus de 120 millions d'hectares dans le cadre

de l'AFR100, 100 millions d'hectares dans le cadre de l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, et 200 millions d'hectares dans le cadre du Programme panafricain de restauration des écosystèmes. La FAO estime qu'au total, 221 millions d'hectares doivent être restaurés dans les zones arides d'Afrique – 166 millions d'hectares en Afrique du Nord, au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, et 55 millions en Afrique australe (Sacande *et al.*, 2020 b).

1.3. Contexte des politiques au niveau international

Le lancement du Défi de Bonn sur la restauration des paysages forestiers (RFP) en 2011 par l'UICN et le gouvernement allemand a donné une nouvelle dimension à la RFP. Les pays ont commencé à s'engager à restaurer des millions d'hectares de paysages forestiers pour relever le défi de parvenir à 150 millions d'hectares en 2020. Trois des engagements les plus notables ont été pris par des pays africains, à savoir l'Éthiopie (15 millions ha); le Soudan (14,6 millions ha) et le Cameroun (12 062 800 ha). En 2014, lors du Sommet des Nations Unies sur le

ENCADRÉ 1:

La RFP, les Conventions de Rio des Nations Unies et le Plan d'action mondial sur les forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)

CDB: La version actuelle du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 mentionne la restauration dans l'Objectif A: «*La superficie, la connectivité et l'intégrité des écosystèmes naturels augmentent d'au moins [X%], favorisant la santé et la résilience des populations de toutes les espèces, tout en réduisant de [X%] le nombre d'espèces menacées et en maintenant la diversité génétique*». Elle comprend également une proposition de cible (Cible 1) selon laquelle «*à l'horizon 2030, [50%] de la superficie des terres et des mers dans le monde [fassent] l'objet d'une planification spatiale tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, conservant une grande partie des zones intactes et les zones sauvages existantes, et permettant de restaurer [X%] des écosystèmes naturels d'eau douce, marins et terrestres dégradés, ainsi que leur connectivité*».

CCNUCC: L'Accord de Paris de 2015 met l'accent sur les «*activités liées à la réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement*».

CNULD: La neutralité en matière de dégradation des terres renvoie à la restauration: «*La neutralité en matière de dégradation des terres [dans les zones touchées dans les zones arides, semiarides et subhumides sèches] correspond à un état où la quantité et la qualité des ressources terrestres nécessaires au soutien des fonctions et services écosystémiques et au renforcement de la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent au sein d'un écosystème et d'échelles spatio-temporelles spécifiques. Cet état peut être obtenu par la prévention ou l'atténuation des effets de la dégradation des terres, l'adoption de politiques et de pratiques de gestion durable des terres et la restauration des terres dégradées.*»

FNUF: Objectif d'ensemble 1: «*Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.*»

climat, la Déclaration de New York sur les forêts a entériné et élargi les objectifs du Défi de Bonn à 350 millions d'hectares à l'horizon 2030 (le Défi de Bonn a alors également adopté ce nouvel objectif). La restauration, dans un sens plus général, a pris une place importante dans le cadre de la gouvernance environnementale internationale. La recherche a mis en évidence comment la FLR peut contribuer à nombre de ces engagements et accords-cadres internationaux (PNUE, 2016; PNUE, 2018; Gichuki *et al.*, 2019) et aux ODD (Mansourian, 2018).

La restauration des écosystèmes faisait déjà partie de l'Objectif d'Aichi de la CDB (Objectif 15) et, en 2015, elle a été incluse dans l'Accord de Paris à la CCNUCC. Plusieurs contributions déterminées au niveau national (CDN) font référence aux forêts (voir l'encadré 3). Il est également prévu que la restauration figure en bonne place dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le projet de «Cadre pour l'après 2020» de la CDB fait également référence à la restauration (voir l'encadré 2). Dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), l'Initiative «Neutralité en matière de dégradation des terres» (NDT) fait de la restauration un élément central, à l'instar du premier objectif du Plan stratégique sur les forêts 2030 du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

Les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies reconnaissent également l'importance de restaurer les écosystèmes, l'Objectif 15 visant à «*préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité*». La Cible 15.3 de l'ODD 15 appelle à «*lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols*». Cette dernière cible a été intégrée dans le Cadre de la CNULD sur la neutralité en matière de dégradation des terres.

Le lancement en cours de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) a davantage rehaussé le profil de la restauration, et la RFP est considérée comme une approche majeure de la priorité plus large de la restauration des écosystèmes.

ENCADRÉ 2:

La restauration des forêts dans quelques contributions prévues déterminées au niveau national dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Extraits de quelques contributions prévues déterminées au niveau national:

Algérie: «*Le pays ambitionne d'accélérer et d'intensifier son Plan National de Reboisement avec un objectif général de reboisement de 1 245 000ha.*»

RDC: «*Il est prévu l'appui des projets permettant de planter environ 3 millions d'hectares de forêt au plus tard en 2025 dans le cadre des programmes d'afforestation et de reforestation, ce qui permettrait de séquestrer environ 3 millions des tonnes de CO₂.*»

Éthiopie: «*Améliorer et diversifier les opportunités économiques offertes par l'agroforesterie et le boisement durable des zones forestières dégradées. L'Éthiopie entend accroître son ambition en étendant sa couverture forestière au-delà de la cible initiale par le boisement et le reboisement de 7 millions ha.*»

Ghana: «*Continuer le reboisement/boisement annuel de 10 000 ha de terres dégradées (inconditionnel); doubler les 10 000 ha de reboisement/boisement de terres dégradées, soit 20 000 ha par an (conditionnel); soutenir l'amélioration des stocks de carbone forestiers grâce à une plantation d'enrichissement de 5 000 ha par an et l'application des normes d'exploitation des arbres (conditionnel).*»

Kenya: «*Avancer dans la réalisation d'un couvert forestier d'au moins 10 pour cent.*»

Namibie: «*Boiser 5 000ha par an; reboiser 20 000 ha par an; réduire le taux de déforestation de 75 pour cent.*»

Source: Les contributions prévues déterminées au niveau national sont accessibles sur le site web de la CCNUCC.

ÉTUDE DE CAS 1:

Mouvement ceinture verte

«Planter des arbres est devenu un choix naturel pour répondre à certains des besoins de base initiaux identifiés par les femmes.» (Prof. Wangari Maathai durant son discours d'acceptation du prix Nobel de la paix)

Le Mouvement ceinture verte (GBM) a été fondé en 1977 par feu Professeure Wangari Maathai. Elle a été motivée par la volonté d'inverser la tendance de la déforestation tout en offrant des opportunités de travail aux femmes de son pays, le Kenya. Dans les années 1970, les femmes rurales kényanes, à l'avant-garde de l'agriculture et de la production alimentaire, ont constaté que leurs cours d'eau s'asséchaient et que leurs paysages se dénudaient, rendant plus difficile la production alimentaire pour leurs familles. Le Mouvement ceinture verte de Maathai a démontré la portée de la restauration, en renforçant l'autonomie des communautés, en particulier des filles et des femmes, en soutenant les institutions démocratiques, en améliorant l'éducation environnementale en milieu rural, en favorisant la résilience climatique et en améliorant la sécurité alimentaire, entre autres avantages. Pour la Professeure Maathai, la démocratie, les droits de l'homme et la conservation de l'environnement sont inextricablement liés. À ce jour, le GBM a planté plus de 51 millions d'arbres au Kenya (site web du Mouvement ceinture verte). Il travaille en étroite collaboration avec le gouvernement kényan afin de s'aligner sur les priorités identifiées par ce dernier.

Entre 2007 et 2011, le GBM a mené le seul projet forestier du Mécanisme pour un développement propre (MDP) au Kenya: l'*Aberdare Range/Mt. Kenya Small-Scale Reforestation Initiative* (l'Initiative de reboisement à petite échelle de la Chaîne d'Aberdare/Mont Kenya). L'objectif du projet était de restaurer les terres écologiquement sensibles dans les bassins versants du fleuve Tana au sein des réserves forestières d'Aberdare et du Mont Kenya, tout en générant des crédits de carbone. Grâce à ce projet, le GBM, en collaboration avec les communautés locales, a reboisé 1 649 ha à l'aide d'un mélange d'espèces autochtones à croissance rapide, moyenne et lente. Professor Maathai was awarded the Nobel Peace Prize in 2004 in recognition of her lifelong work in sustainable development, democracy and human rights.

Prof. Maathai a reçu le Prix Nobel de la Paix en 2004 en hommage à son œuvre de toute une vie dans les domaines du développement durable, de la démocratie et des droits humains.

Paysage agricole à Jomba, Rwanda





©FAO/ Gideon Mink

CHAPITRE 2

Restaurer quoi et pour qui?

2.1. Aperçu des options de restauration

La restauration peut revêtir plusieurs formes. Au total, 26 termes associés à la restauration au sens large ont été identifiés, chacun étant potentiellement (mais pas toujours) associé à différentes méthodes (Mansourian, 2018). Certains des plus répandus sont expliqués ici à l'encadré 3. Stanturf *et al.* (2014) mettent en évidence les différentes formes que peut adopter la restauration des forêts, et soulignent l'importance d'une terminologie claire ainsi que d'une compréhension des conditions de départ (référence) et des points finaux ou objectifs de la restauration. La restauration peut être active, grâce à la plantation d'espèces autochtones, ou de mélanges d'espèces autochtones et non autochtones, et grâce à la régénération naturelle assistée. Elle peut également être passive, par la suppression des causes de dégradation pour permettre ou encourager la régénération naturelle. Divers modes et traitements sylvicoles peuvent être appliqués sous la grande enseigne de la restauration, notamment, la plantation d'enrichissement avec les espèces souhaitées, le retrait d'espèces exotiques

pour réduire la concurrence, et l'agroforesterie pour promouvoir à la fois le couvert arboré et la production alimentaire (Stanturf *et al.*, 2017).

Qu'est-ce que la restauration des forêts et des paysages?

La restauration des paysages forestiers a été définie pour la première fois en 2000 par un groupe d'experts réunis par le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (Mansourian *et al.*, à paraître) comme «processus planifié visant à rétablir l'intégrité écologique et améliorer le bien-être humain dans les paysages déboisés ou dégradés». Au fil du temps, la définition, voire le terme, a évolué (par exemple, Sabogal *et al.*, 2015; Besseau *et al.*, 2018). La définition utilisée par le Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages (GPFLR) – un groupe de plus de 30 partenaires engagés dans la RFP – est la suivante: «Processus visant à rétablir les fonctionnalités écologiques et améliorer le bien-être humain dans les paysages déboisés ou dégradés.» La FAO fait allusion à la «restauration des forêts et des paysages» (RFP) pour souligner l'importance de la restauration des

ENCADRÉ 3:

Termes courants associés à la restauration des paysages forestiers

Reboisement: «Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou semis délibéré sur des terres classifiées comme forêt.» (FAO, 2012)

Boisement: «Établissement d'une forêt par plantation et/ou semis délibéré sur des terres qui, jusque-là, n'étaient pas classifiées comme forêt.» (FAO, 2012)

Réhabilitation: «Souligne la réparation des processus, de la productivité et des services écosystémiques.» (Clewell *et al.*, 2004)

Mise en valeur: «Les principaux objectifs de la mise en valeur incluent la stabilisation du terrain, l'assurance de la sécurité publique, l'amélioration de l'esthétique et, en général, le retour des terres à ce qui, dans le contexte régional, est considéré comme une fin utile.» (Clewell *et al.*, 2004)

Régénération naturelle: «Processus graduel de récupération de la structure, de la fonction et de la composition de l'écosystème avant la perturbation.» (Chazdon and Guariguata, 2016)

Restauration écologique: «Processus consistant à aider à la reconstitution d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit.» (Clewell *et al.*, 2004; Gann *et al.*, 2019)

Restauration des écosystèmes: «Processus de gestion ou d'aide à la restauration d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit, afin de soutenir la résilience de l'écosystème et de conserver la biodiversité.» (CBD, 2016)

Régénération naturelle assistée: «Protection et préservation humaines délibérées de la végétation ligneuse se régénérant naturellement sur des terres forestières ou des terres agricoles abandonnées ou des exclos.» (Chomba *et al.*, 2020)

Régénération naturelle gérée par les agriculteurs: «Pratique agroforestière consistant en la protection et la gestion délibérées par les agriculteurs de la végétation ligneuse se régénérant naturellement sur les terres agricoles.» (Chomba *et al.*, 2020)

paysages dans un sens plus large. La différence ici porte sur le rôle des arbres d'espace, même si ces derniers ne sont pas nécessairement qualifiés de forêts. Ainsi, par exemple, les arbres dans un paysage de production peuvent jouer un rôle important (par exemple, protéger les cultures de l'érosion éolienne), et leur restauration peut se traduire par des avantages écologiques et sociaux substantiels. L'intention sous-jacente de la RFP a toujours été d'améliorer les paysages forestiers en rétablissant la qualité et la quantité de forêts dans le paysage. Néanmoins, il est important de souligner que l'objectif de la RFP n'a jamais été d'introduire des arbres là où ils ne poussent pas naturellement, par exemple dans les prairies (Veldman *et al.*, 2015; Bond *et al.*, 2019). La RFP ne s'applique qu'aux paysages où les forêts et les arbres ont un rôle naturel à jouer.

La restauration des forêts et des paysages a pour objet de réconcilier les dimensions sociales et écologiques de la restauration des paysages boisés. Pour décrire plus en détail les caractéristiques de la RFP, le Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages (GPFLR) a défini six principes en 2018: 1) se focaliser sur les paysages; 2) mobiliser les parties prenantes et soutenir la gouvernance participative; 3) restaurer de multiples fonctions, qui génèrent des avantages multiples; 4) entretenir et renforcer les écosystèmes naturels au sein d'un paysage; 5) s'adapter au contexte local en utilisant une variété d'approches; et 6) gérer de manière adaptative pour une résilience à long terme (Besseau *et al.*, 2018). Ces principes constituent des éléments clés de ce qu'est la RFP et de ce qui la différencie des autres approches de restauration.

2.2. Pourquoi restaurer, que restaurer, par qui et pour qui?

Objectifs

Au sens large, la restauration des forêts et des paysages signifie l'amélioration du paysage. Toutefois, ce que des parties prenantes considèrent comme amélioration peut ne pas être perçu ainsi par d'autres (Mansourian, 2017). Par exemple, alors qu'un naturaliste considérerait des bois d'espèces non autochtones à croissance rapide comme ayant des avantages minimes pour la biodiversité, ceux-ci peuvent être considérés comme amélioration majeure pour un village local en manque de bois de chauffage. Les objectifs de la restauration peuvent diverger considérablement en fonction des acteurs (tableau 1). Un examen des initiatives qualifiées de RFP au Burkina Faso a révélé que les trois objectifs les plus courants étaient la restauration des fonctionnalités écologiques, une résilience accrue des communautés locales face au changement climatique, et la promotion de la productivité agrosylvopastorale (Vinceti *et al.*, 2020). Il est utile de passer en revue certains de ces objectifs potentiels et de définir une typologie d'objectifs pour la RFP. Une typologie vaste d'objectifs proposée en 2014 pour la RFP (Mansourian et Vallauri, 2014) peut servir de point de départ. Il est important de noter que par essence, la RFP doit viser des objectifs multiples, à la fois sociaux et écologiques.

Un garçon se tient près d'un arbre dans une zone agricole appartenant aux communautés agropastorales de la région d'Amudat, Ouganda



Tableau 1: Quelques objectifs pour la RFP

	OBJECTIFS DE LA RESTAURATION DES FORETS ET DES PAYSAGES	EXEMPLES EN AFRIQUE
Objectifs écologiques	Connectivité pour la faune sauvage	Dans le paysage de l'Usambara oriental en Tanzanie, les réserves forestières des terres villageoises ont été établies comme outil servant à améliorer la connectivité entre les aires protégées existantes (Mansourian <i>et al.</i> , 2019)
	Renforcement de la valeur des zones protégées	Le Gouvernement sud-africain a initié le Programme de restauration du taillis sub-tropical dans le cadre du Plan de conservation de la biodiversité du Cap Oriental, une grande initiative de restauration incluant des terres privées afin de soutenir les valeurs naturelles des aires protégées et de rétablir la connectivité dans le paysage (Keenleyside <i>et al.</i> , 2012)
	Préservation des espèces végétales endémiques et entretien d'un patrimoine génétique	Le Jardin botanique de Tooro en Ouganda exploite la plus grande pépinière d'espèces d'arbres autochtones et collabore avec les communautés locales pour restaurer 52 ha de réserves forestières dégradées (site web du SER)
	Résilience des écosystèmes	Sur l'île de Praslin (Seychelles), le reboisement le long du littoral a pour but d'améliorer les propriétés physico-chimiques du sol afin de réduire la vulnérabilité de l'écosystème côtier face à la multiplication des épisodes de fortes pluies due au changement climatique (et de réduire les risques d'érosion et d'incendie) (site web du Fonds d'adaptation)
	Habitat et alimentation pour les espèces clés	Le plan d'action de conservation pour le paysage du Grand Virunga (RDC/Rwanda/Ouganda) comprend la restauration, notamment pour le gorille de montagne, une espèce menacée (Plumptre <i>et al.</i> , 2016)
Objectifs écologiques et socio-économiques	Protection de l'eau	À Madagascar, la RFP a contribué à améliorer les sources d'eau (https://www.wwf.mg/en/?uNewsID=309810)
	Stabilisation du sol	Dans le district de Machakel en Éthiopie, la plantation d'arbres dans la zone de Gojam-Est (région d'Amhara) vise à réduire l'érosion du sol et à stabiliser les sols (site web de WeForest)
	Résilience à la sécheresse	La restauration d'un plus grand nombre d'arbres dans le paysage permet d'améliorer les conditions des cultures en cas de sécheresse et, en fin de compte, de renforcer la résilience des communautés rurales, comme cela a été le cas au Niger (site web de World Vision)
	Fixation du carbone	Le projet FAO/FVC d'adaptation et d'atténuation axées sur la production de gomme au Soudan (GAMS) vise à renforcer la capacité d'adaptation des communautés locales et restaurer le potentiel de puits de carbone de la Ceinture de gomme arabique (site web de la FAO).

Tableau 1: Quelques objectifs pour la RFP

	OBJECTIFS DE LA RESTAURATION DES FORETS ET DES PAYSAGES	EXEMPLES FROM AFRICA
Objectifs socio-économiques	Génération de revenu alternatif	Dans le paysage de l'Usambara oriental en Tanzanie, le WWF a collaboré avec les communautés locales pour diversifier l'économie locale avec l'apiculture, l'élevage de papillons et la culture de plantes aromatiques, ce qui a accru de 239 pour cent les revenus des communautés cibles (Mansourian <i>et al.</i> , 2019)
	Amélioration de l'agriculture et de l'agroforesterie (sécurité alimentaire)	Le Projet Opération acacia dans six pays du Sahel visait à contribuer au développement durable, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la désertification par la promotion et l'intégration de la production de gomme et de résine dans les activités économiques rurales en Afrique (site web de la FAO).
	Valeurs culturelles	Dans la forêt côtière du Kenya, les Miji-kenda ont restauré les <i>kaya</i> , des villages sacrés ancestraux entourés de forêts. Ces <i>kaya</i> couvrent entre 10 et 900 ha et re-présentent de précieux vestiges de la forêt (sites web du WWF et de l'UNESCO)
	Source fiable de bois de chauffage et de matériaux de construction	Le Gouvernement allemand, par le biais du mécanisme de financement d'IKI, finance dix communautés productrices de charbon de bois dans les régions de Bono East et de Savannah au Ghana. Le boisement est effectué sur des terres dégradées pour une production durable de bois d'énergie (site web d'IKI)
	Réduction des risques de catastrophe	Sur le littoral de Djibouti, les mangroves ont été restaurées pour protéger les terres agricoles et les aquifères d'eau douce de l'intrusion d'eau salée et des inondations (PNUE, 2017).

(Source: adapted from Mansourian and Vallauri, 2014).

ÉTUDE DE CAS 2:

Les agdals du Haut Atlas marocain

Les agdals (ou aqdals) sont un mode traditionnel berbère ancestral de gestion des terres en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Ce mode de gestion consiste à mettre en jachère des superficies pour leur permettre de se régénérer. Bien qu'il ait connu un déclin au XX^e siècle en raison d'une approche centralisée de la foresterie, il est toujours présent dans les montagnes du Haut Atlas au Maroc. Dans la pratique, six catégories d'agdals ont été identifiées, en fonction de l'utilisation des terres (Auclair *et al.*, 2006). Par exemple, il existe des agdals pour les pâturages et des agdals pour les forêts. Un ensemble de règles s'applique à la zone mise en jachère. L'autorité chargée de définir ces règles spécifiques peut être l'assemblée des chefs de famille, une autorité religieuse ou un représentant de l'État. Ils définissent les limites géographiques de l'agdal et ses règles, assignent des rôles de patrouille aux membres de la communauté et imposent des mesures de sanction si nécessaire. Trois modes d'organisation et de gestion existent également pour les agdals et sont définis en fonction de l'autorité ultime de l'agdal. Il y a l'agdal de la communauté (taqbilt) appelé agdal-n-taqbilt, dans le cadre duquel la communauté est entièrement responsable de l'organisation et de la gestion de l'agdal; l'agdal du Saint (agdal-n-ougourram) où la supervision de l'agdal (et donc la définition des règles et le contrôle de leur application, etc.) incombe à un saint (zaouia) ou à une institution religieuse; et l'agdal de Makhzen où une représentation du gouvernement est l'autorité ultime. Les forêts des agdals semblent être mieux gérées et protégées.

Source: Auclair *et al.*, 2006 et Herzenni, 2008.

Activités

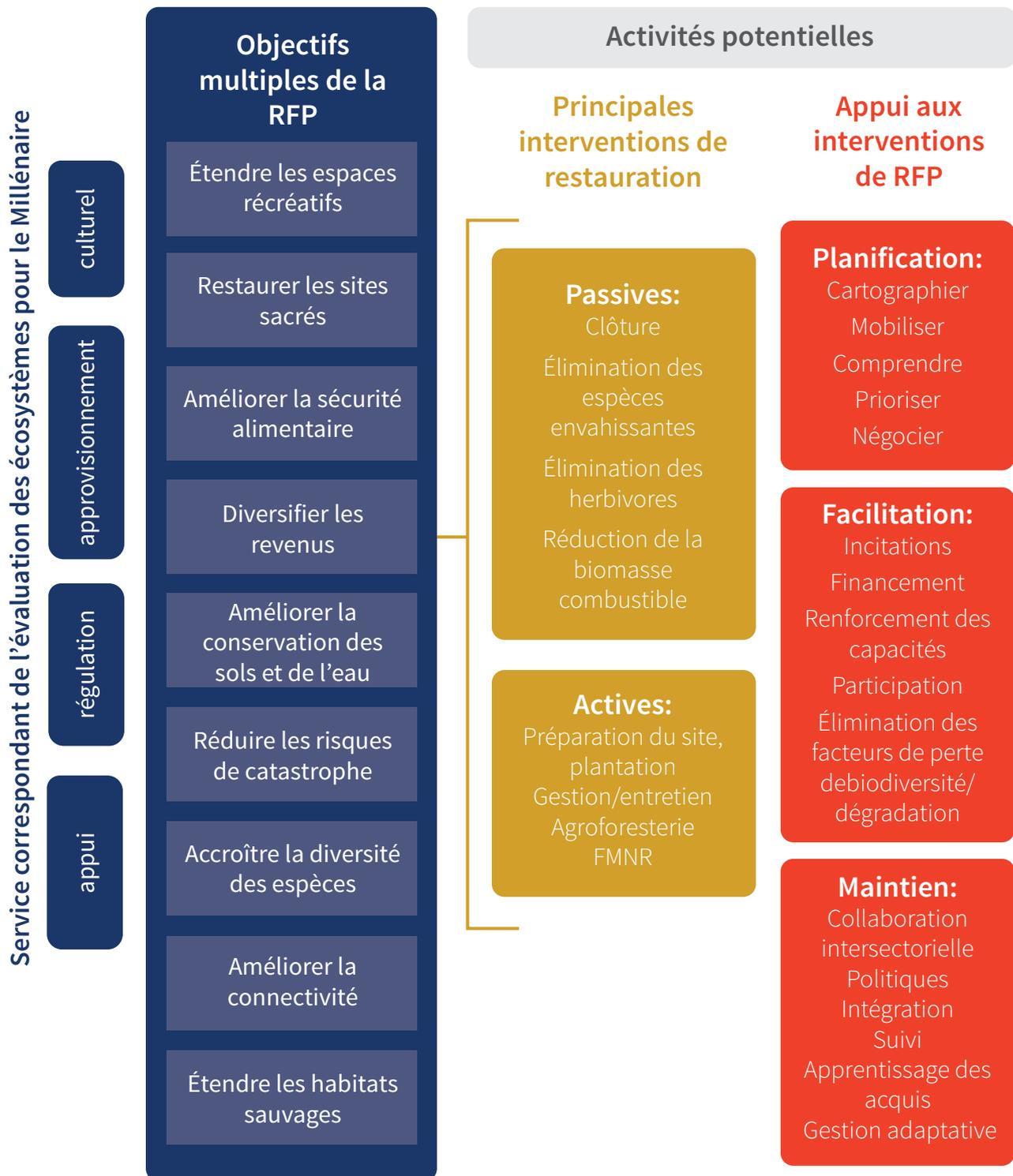
Diverses méthodologies et activités peuvent être mises en œuvre pour atteindre ces objectifs. La Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers (ROAM) reconnaît sept grandes catégories d'activités dans le cadre de la RFP: 1) la plantation de forêts et de parcelles boisées; (2) la régénération naturelle; (3) la sylviculture; (4) l'agroforesterie; (5) la jachère améliorée; (6) la restauration des mangroves; et (7) la protection des bassins versants et la lutte contre l'érosion. Lors de l'identification des activités associées à la RFP, on peut distinguer les interventions de restauration de base qui renvoient généralement à la remise en place des arbres dans le paysage, et les interventions de soutien qui intègrent les dimensions plus larges du paysage (figure 2). Les interventions de restauration de base peuvent être divisées en deux catégories: la restauration active, qui implique «une série d'interventions humaines destinées à accélérer et à influencer la trajectoire progressive du rétablissement», et la restauration passive, qui vise à supprimer les types d'utilisation des terres anthropiques antérieurs pour permettre à la forêt de se régénérer naturellement ou sans aide (Meli *et al.*, 2017). Les approches actives sont notamment la régénération naturelle assistée et divers efforts de plantation des arbres (autochtones ou mélanges d'autochtones et de non autochtones, à croissance rapide ou lente, espèces alimentaires et fourragères, espèces pour la production d'énergie, etc.). Elles comprennent également les efforts visant à combiner les arbres avec l'agriculture, par le biais de l'agroforesterie, l'agroécologie, l'agriculture intelligente face au climat, l'agriculture de conservation, l'agriculture dynamique et d'autres méthodes. Les efforts passifs de restauration des forêts et des paysages comprennent des clôtures/exclos physiques ou sociales pour éliminer le pacage ou d'autres pressions. Les initiatives de régénération naturelle gérée par les agriculteurs (FMNR) menées de longue date par les agriculteurs au Niger (étude de cas 3) ont été mentionnées maintes fois. La restauration passive peut également être encouragée par des mesures de gouvernance telles que les systèmes traditionnels de gouvernance foncière, par exemple les systèmes de hima ou d'agdal de l'Afrique du Nord (étude de cas 2).

Plusieurs activités sont importantes, et dans certains cas, essentielles, pour atteindre les objectifs plus larges et à long terme de la RFP. Ces interventions de soutien à la RFP ont trait à des aspects socio-économiques et de gouvernance plus larges qui contribuent au programme plus vaste de la RFP. Par exemple, l'intégration dans la constitution kenyane de l'objectif visant à garantir une couverture forestière d'au moins 10 pour cent constitue une forte incitation et un cadre politique au sein duquel la restauration peut se produire et être encouragée (Mansourian, 2020). Il s'agissait là d'une intervention politique qui aura un impact majeur durant la mise en œuvre de la RFP. Le renforcement des capacités à tous les niveaux est également fondamental: les objectifs à long terme de la RFP sont difficiles à atteindre sans les compétences appropriées (aussi bien celles requises pour gérer directement les terres que celles requises pour développer des entreprises capables de soutenir les familles ou d'avoir accès aux marchés), les connaissances (sur les espèces mais aussi sur les opportunités de marché ou sur la gestion d'une pépinière) ou l'expertise. Dans la même veine, sans un suivi adéquat, il est difficile de savoir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et quelles actions correctives sont nécessaires. Le suivi permet d'améliorer les processus et d'accélérer les initiatives de RFP en promouvant les pratiques efficaces, et en abandonnant ou en corrigeant celles qui ne le sont pas.

Tandis que les programmes détaillés comprenant diverses interventions sont plus susceptibles d'atteindre les objectifs multiples et à long terme de la RFP, les interventions ponctuelles associées au renforcement des capacités, à l'amélioration des connaissances sur la diversité génétique ou aux changements de politique peuvent toutes contribuer à la mise à l'échelle définitive des interventions de restauration.

Une typologie pour la restauration des forêts et des paysages

Il n'y a pas d'approche unique en matière de RFP, car elle reste très dépendante du contexte. Cependant, la cartographie de certaines activités – essentielles et complémentaires – et de certains objectifs potentiels peut fournir une orientation et une typologie pour soutenir la mise en œuvre de la RFP.

FIGURE 2: Une typologie des objectifs et activités de la RFP


Source: Adapté de Mansourian et Vallauri, 2014 et Sabogal *et al.*, 2015.



©FAO/Giulio Napolitano

Agriculteur récoltant du fourrage sur l'un des sites de restauration du projet, Tera, Niger

Dans la pratique, et à la lumière de la typologie décrite dans la figure 2, différents projets et programmes – même ceux qui ne portent pas le label «RFP» – peuvent être considérés comme concourant à la RFP. Par exemple, les projets dans le cadre desquels les communautés locales sont mobilisées pour planter des mangroves en cherchant à identifier des moyens d'existence alternatifs pour que les mangroves ne soient plus détruites peuvent être considérés comme des projets de RFP. De même, les projets dans le cadre desquels l'on cherche à réduire la déforestation en encourageant la plantation de petits bois villageois pour les besoins de la communauté peuvent être considérés comme contribuant à la RFP.

En Afrique, la RFP s'inscrit dans un contexte complexe de changements rapides, de diversité entre les sous-régions, de population essentiellement rurale et de dégradation importante des terres. Dans ce contexte, les deux dimensions – sociale et écologique – de la RFP sont capitales. De plus, l'importance d'inverser le processus de dégradation des terres est l'un des principaux moteurs de la RFP en Afrique. À ce titre, la RFP en Afrique s'étend bien au-delà des paysages forestiers pour inclure, par exemple, les vastes prairies des zones arides dans lesquelles les arbres ne dominent peut-être pas le paysage mais jouent un rôle fondamental dans la résilience à la fois de la terre et de ses habitants (FAO, 2015b). Dans ce rapport, les interventions de RFP font surtout référence à la restauration active ou passive, avec une composante sociale, économique et écologique.

«*Nous ne sommes rien sans les forêts*»
— (Personne interviewée 5²).



©FAO/Giulio Napolitano

CHAPITRE 3

La RFP en Afrique: contexte, engagements
et situation actuelle

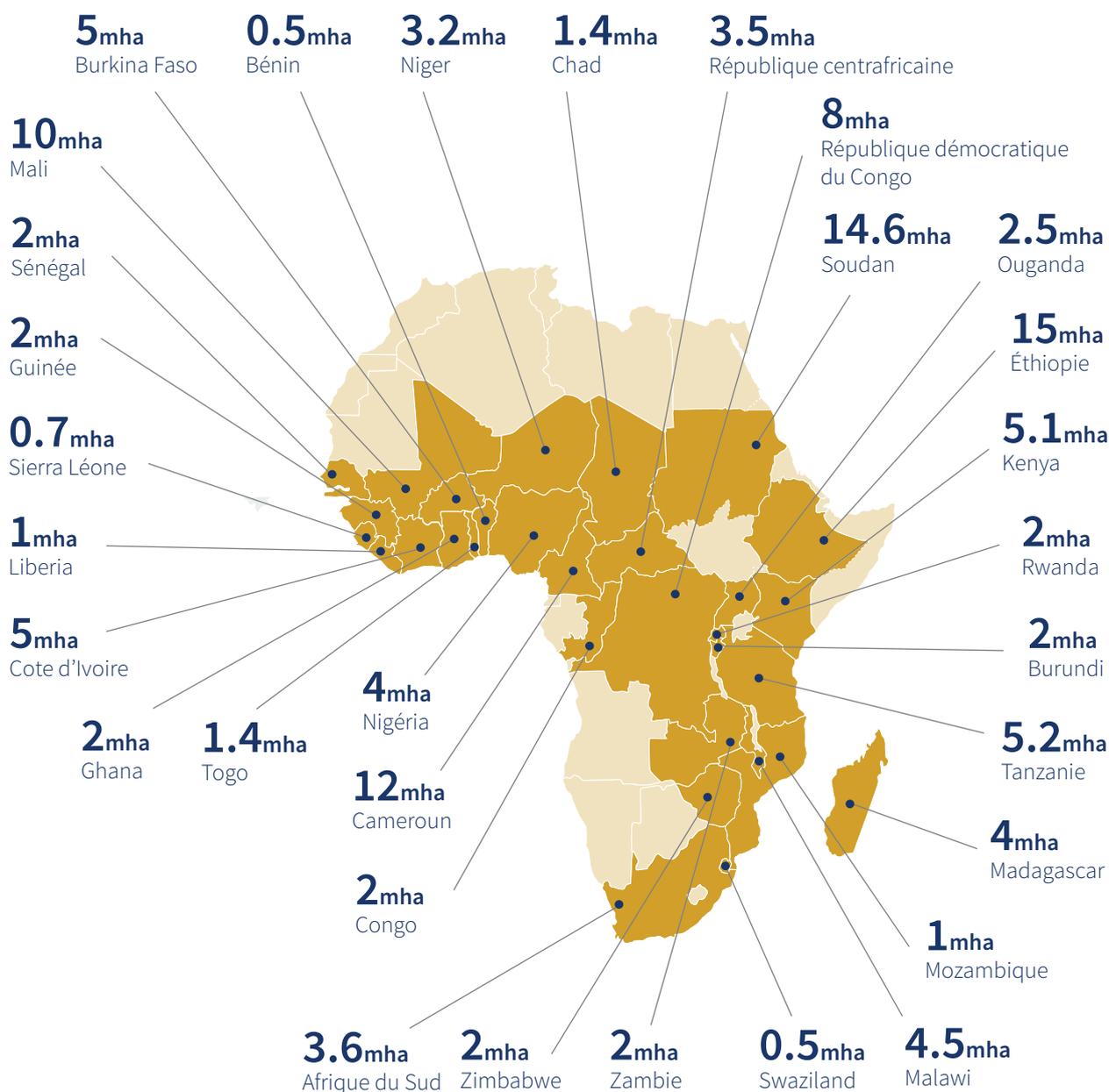
² Des extraits anonymes des entretiens sont utilisés pour illustrer certaines sections du rapport.

3.1. Examen du potentiel et des promesses de restauration

Le potentiel de restauration a été estimé à plus de 720 millions ha en Afrique, soit une superficie presque aussi vaste que l'Australie (PNUE, 2018). Dans les zones arides d'Afrique, la FAO estime qu'au total, 221 millions ha ont besoin d'être restaurés – 166 millions ha en Afrique du Nord, au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, et 55 millions en Afrique australe (Sacande *et al.*, 2020b). Soucieux de relever ce défi, les pays africains, inspirés par le Défi de Bonn sur la RFP, ont proposé leur propre «défi de la

restauration» avec le lancement de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) en 2015, un engagement de plus de 30 pays africains à restaurer 100 millions ha d'ici à 2030 (voir encadré 4 et figure 3). Trois ans plus tard, dans le cadre du Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes, les pays se sont engagés à restaurer plus de 200 millions ha d'ici à 2030. Enfin, dans le cadre de la Grande Muraille verte, les pays se sont engagés à restaurer un tronçon de 8 000 km de terres dégradées à travers l'Afrique, de l'est à l'ouest, pour une superficie totale de 100 millions ha. Il est important de noter que certains de ces engagements peuvent se chevaucher et que par conséquent, ils ne sauraient être cumulés.

FIGURE 3: Infographie de l'AFR100



ENCADRÉ 4:**Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100)**

En 2015, alors que les dirigeants du monde entier se réunissaient à Paris pour le décisif Accord de Paris dans le cadre de la CCNUCC, 10 dirigeants africains (de la République démocratique du Congo, Éthiopie, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Niger, Ouganda, Rwanda et Togo) ont décidé de souscrire au programme de la RFP en lançant leur propre version régionale du Défi de Bonn: l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100). Dans le cadre de cet accord, les gouvernements africains se sont engagés à restaurer 100 millions ha d'ici à 2030. Aujourd'hui, cette initiative regroupe 31 gouvernements, et les engagements ont dépassé l'objectif initial de 100 millions ha pour atteindre 129 912 800 ha en juin 2021 (voir figure 3). Ces engagements sont de loin les plus importants du Défi de Bonn, l'Afrique représentant plus de 60 pour cent de la part totale de la superficie engagée dans le cadre du Défi de Bonn jusqu'en janvier 2021 (210 211 080 ha).

Le secrétariat de l'AFR100 est assuré par l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD), avec le soutien notamment de la Banque mondiale, du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), de la FAO, de l'UICN et de l'Institut des ressources mondiales (WRI). Douze partenaires financiers et 28 partenaires techniques contribuent également à l'AFR100. Parmi les autres grands partenaires financiers et techniques internationaux, citons la Banque mondiale qui a alloué 1 milliard de dollars au financement du développement dans le cadre du Business Plan pour le climat en Afrique. Des financements privés provenant d'investisseurs d'impact, d'un montant total de 481 millions de dollars, ont également été promis pour la restauration au titre de l'AFR100.

3.2. Situation actuelle des forêts en Afrique

Perte de forêt

Malgré l'importance des forêts, selon la dernière Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) de la FAO, le monde perd 10 millions ha de forêts chaque année (FAO, 2021) – une superficie équivalente à celle de l'Islande – et le continent africain n'est pas épargné puisqu'il enregistre une part importante de cette perte. Il est alarmant de constater que, si la tendance générale de la déforestation à l'échelle mondiale semble connaître une baisse lente, la tendance en Afrique est à la hausse avec une perte nette annuelle de 3,94 millions ha au cours des dix dernières années (2010-2020) contre une perte annuelle de 3,4 millions ha au cours des dix années précédentes (FAO, 2020). Le taux de déforestation durant la période 2015-2020 est de 4,41 millions ha/an (ibid.).

Dégradation des forêts et des terres

Si les données sur la déforestation sont plus faciles à obtenir, celles sur la dégradation des forêts et des terres sont plus complexes, étant donné la nature subjective de la dégradation (Hobbs, 2016). La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) définit la dégradation des terres comme «divers processus imputables à l'homme qui entraînent le déclin ou la perte de la biodiversité, des fonctions ou

services écosystémiques dans tout écosystème terrestre et aquatique associé» (IPBES, 2018). Le même groupe d'experts estime qu'environ 20 pour cent de la surface terrestre de l'Afrique (660 millions ha) sont dégradés (IPBES, 2018b).

Parmi les forêts les plus menacées d'Afrique figurent les mangroves d'Afrique de l'Ouest et de l'Est et de Madagascar, ainsi que les forêts sèches, dont plus de 50 pour cent ont été converties à des fins agricoles (Chidumayo et Gumbo, 2010). Rien qu'en Afrique de l'Ouest, environ 30 pour cent de la couverture forestière des mangroves a été perdue au cours de la période 1980-2006 (PNUE, 2007). Les derniers chiffres suggèrent que le taux de perte des mangroves sur le continent a baissé, bien qu'il s'agisse toujours d'un taux de perte annuel moyen de 2 330 ha en 2010-2020, contre 6 610 ha entre 1990 et 2000 (FAO et PNUE, 2020).

On estime que l'Afrique compte 132 millions ha supplémentaires de terres cultivées dégradées (Cai *et al.*, 2011). Les projections suggèrent que la couverture forestière continuera à reculer, jusqu'à moins de 600 millions ha à l'horizon 2050 (PNUE, 2016). Environ 45 pour cent de la superficie de l'Afrique est touchée par la désertification et 55 pour cent de cette superficie présente un risque élevé ou très élevé de dégradation supplémentaire (CNULD, 2020). En même temps, les populations d'Afrique sont les plus vulnérables à la dégradation des sols et à la désertification. Le changement climatique et ses impacts ne font qu'accroître la vulnérabilité de populations déjà confrontées à de multiples défis dans leur vie quotidienne.

Facteurs de la perte forestière

L'agriculture de subsistance et l'agriculture industrielle, les prélèvements pour le bois de chauffage, le bois d'œuvre et les matériaux de construction, ainsi que le changement climatique figurent parmi les principaux facteurs directs de perte et de dégradation des forêts (Hosonuma *et al.*, 2012), même s'il existe des différences entre les sous-régions, comme le montrent les sections suivantes.

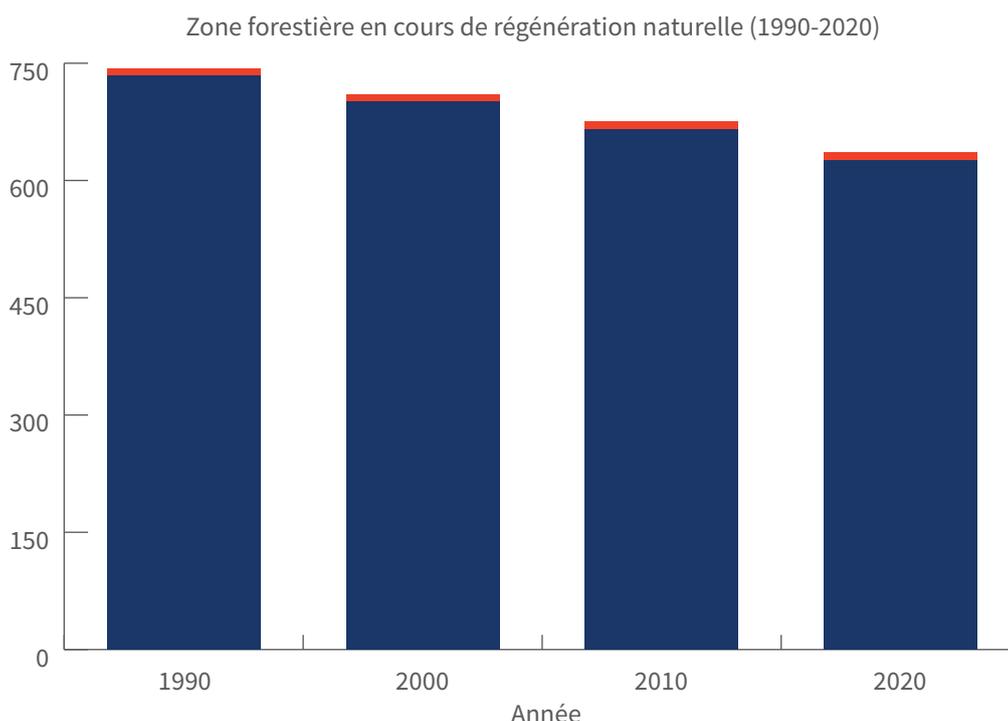
Croissance des forêts

En 2020, il a été estimé que 625,25 millions ha de forêts se régénéraient en Afrique et que 11,39 millions ha avaient été plantés chaque année jusqu'en 2020 (FAO, 2021; figure 4). L'agroforesterie, les terres boisées et les plantations de bois d'œuvre ont chacune contribué environ un tiers de l'augmentation du couvert forestier en Afrique subsaharienne (700 000 ha) au cours de la période 2011-2019 (FAO et PNUE, 2020).

Au cours de la période 2010-2020, seuls 11 pays et territoires africains sur 58 (soit 19 pour cent) ont signalé une augmentation du couvert forestier (voir tableau 2) à l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FAO, 2021). Parmi ces pays et territoires, seule la Réunion a montré une tendance positive soutenue de l'évolution du couvert forestier entre 1990 et 2020, tandis que l'Eswatini a affiché une augmentation relativement

stable au cours des trente dernières années, à raison de 12 millions d'hectares tous les dix ans. L'Algérie et le Burundi ont démarré avec des chiffres négatifs au cours de la période 1990-2000, suivis d'une augmentation (ou stabilisation) du couvert forestier au cours des vingt années suivantes. Cabo Verde a connu une augmentation importante au cours de la période 1990-2000 (24 340 ha/an), suivie d'une augmentation plus modeste au cours des vingt années suivantes (3 000 ha/an). Djibouti n'a connu aucun changement au cours de la période 1990-2010, puis a enregistré une modeste augmentation (200 ha/an) au cours de la période 2010-2020. Le Ghana a connu des pertes massives au cours de la période 1990-2010 (1 075 000 ha/an de 1990 à 2000, et 905 680 ha/an entre 2000 et 2010), suivies d'une augmentation au cours de la période 2010-2020 (42 780 ha/an). Maurice a connu une augmentation au cours de la période 1990-2000 (860 ha/an), compensée par une baisse plus importante au cours de la période 2000-2010 (3 540 ha/an) et une augmentation modeste entre 2010 et 2020 (380 ha/an). Le Maroc a connu une augmentation au cours de la période 1990-2000 (21 250 ha/an), suivie d'une augmentation importante au cours de la décennie suivante (168 030 ha/an) et d'une augmentation moindre au cours de la période 2010-2020 (67 920 ha/an), tandis que la Tunisie a connu une diminution constante de l'augmentation, bien que chaque décennie ait connu une augmentation du couvert forestier (respectivement 23 870 ha/an, 19 580 ha/an et 15 300 ha/an).

FIGURE 4: Superficie des forêts en régénération naturelle et des forêts plantées en Afrique



Source: FAO, 2020.

³ Les pays pris en compte dans l'analyse sont les 58 pays et territoires ayant présenté un rapport au titre de l'Évaluation des ressources forestières 2020 (FRA2020) pour la région Afrique.

Tableau 2: Onze pays et territoires affichent une augmentation générale du couvert forestier au cours de la période 2010-2020

	VARIATION 1990-2000	VARIATION 2000-2010	VARIATION 2010-2020
En milliers ha			
Afrique du Nord			
Algérie	-88,00	339,00	31,00
Maroc	21,25	168,03	67,92
Tunisie	23,87	19,58	15,30
Afrique de l'Ouest			
Afrique de l'Ouest	24,34	3,00	3,00
Ghana	-1,075.65	-905.68	42.78
Afrique de l'Est			
Burundi	-82,54	0,00	85,70
Djibouti	0,00	0,00	0,20
Rwanda	-30,00	-22,00	11,00
Afrique australe			
Eswatini	12,14	12,15	12,13
Maurice	0,86	-3,54	0,38
Réunion	3,02	3,02	4,45

Au total, 26 pays et territoires africains sur les 58 (45 pour cent) de FRA2020 ont communiqué des chiffres annuels sur l'expansion forestière (soit au moyen du boisement ou

de l'expansion naturelle) (voir tableau 3). En outre, huit pays ont déclaré 0 ha par an pour l'expansion forestière; les autres n'ont soumis aucun rapport.

Tableau 3: 26 pays et territoires présentant une expansion annuelle des forêts

	EXPANSION DES FORÊTS (EN MILLIERS HA/AN)			
	1990-2000	2000-2010	2010-2015	2015-2020
Afrique du Nord				
Algérie	6	48,4	9	4
Mauritanie	32,28	35	37,35	39,93
Maroc	2,9	17,88	10,74	11,56
Soudan	226,98	209,54	98,29	93,92

Table 3: 26 countries and territories showing annual forest expansion

	FOREST EXPANSION ('000S HA/YEAR)			
	1990–2000	2000–2010	2010–2015	2015–2020
Tunisie	6,71	6,3	2,95	2,1
Afrique de l'Ouest				
Cabo Verde		3,14	2,2	1,12
Guinée	12			
Mali	5	30	0	0
Niger	2,5	2,5	2,5	2,5
Nigéria	0,01	0	0	0,01
Sénégal			11	11
Togo	1	1.5	2	2
Afrique centrale				
Cameroun	0,3	2	2	2
Gabon	4,13	9,68	7,37	7,37
Afrique de l'Est				
Burundi	0	0	17,14	0
Djibouti	0	0	0	0,2
Éthiopie	19	19	19	19
Ouganda	9,84	9,84	9,84	9,84
Afrique australe				
Afrique du sud	362,6	362,6	162,6	162,6
Madagascar	3,6			
Maurice	0,1	0,01	0,08	0,21
Mayotte	0,03	0,08	0,01	0,01
Mozambique	0	45,44	60,6	27,78
Réunion	0,3	0,3	0,41	0,48
République unie de Tanzanie	28	28	0	5
Zambie		0,45	1,5	1,5

Des 11 pays et territoires ayant signalé une augmentation du couvert forestier au cours de la période 2010-2020 (tableau 2), l'Algérie, Cabo Verde, Djibouti, le Maroc et la Tunisie ont également signalé une expansion annuelle du couvert forestier due au boisement ou à l'expansion naturelle (tableau 3), à l'inverse des six autres pays. Quinze pays qui ont signalé une expansion annuelle du couvert forestier n'ont pas fait état d'une augmentation nette du couvert forestier, ce qui suggère que les pertes ont été plus importantes que les gains.

3.3. La RFP dans les sous-régions africaines

Dans cette section, nous présentons brièvement l'état des forêts de chaque sous-région⁴, les menaces qui pèsent sur ses forêts et ses paysages arborés, et nous mettons en évidence une sélection de projets et de programmes de RFP. Ceux-ci ont été sélectionnés soit parce qu'ils portent le label RFP, ou parce qu'ils ont permis d'augmenter le couvert forestier tout en améliorant les conditions sociales (deux dimensions fondamentales de la RFP). En plus des projets mis en évidence ici, l'annexe 1 présente une sélection de 100 projets alignés sur la RFP et tirés des bases de données des principaux donateurs (figure 5). Les principaux donateurs identifiés sont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (FVC), le Gouvernement allemand (BMZ ou BMU), ainsi que des projets financés par des crédits de carbone dans le cadre du Plan Vivo ou du Fonds Carbone Livelihoods. Ces dernières années, on a assisté à une augmentation marquée du nombre de projets de restauration financés. En conséquence, beaucoup de ces projets ne font que démarrer et il y a, à ce jour, peu d'informations sur leurs impacts.

Afrique du Nord

(Algérie, Égypte, Lybie, Maroc, Mauritanie, Soudan, Tunisie)

Dominé par le désert du Sahara, 99 pour cent de la sous-région de l'Afrique du Nord est aride, soit au total 725 millions ha (FAO, 2019). Environ 2 pour cent de cette superficie sont couverts de forêts, tandis que d'autres terres boisées en couvrent 1 pour cent (FAO, 2019). Ces forêts sont en majorité (deux-tiers) composés de feuillus, et près d'un quart comporte des conifères (ibid.). L'Algérie et le Maroc sont d'importants foyers de plantes endémiques. Les forêts y sont constituées d'essences dominantes emblématiques telles que le sapin, le cèdre de l'atlas, l'arganier, le cyprès de l'atlas, l'olivier, le pin d'Alep, le pin maritime, le pin noir, le thuya berbère, le chêne-liège, le chêne vert, le genévrier rouge, le genévrier thurifère et le caroubier (IPBES, 2018b). Les «autres terres boisées» se compose principalement de prairies d'arbres et d'arbustes (53 pour cent) et de prairies d'arbustes

(38 pour cent). Néanmoins, les arbres constituent une composante importante des paysages avec, par exemple, la contribution déterminée au niveau national de l'Égypte qui inclut «l'augmentation de la capacité d'absorption du CO₂ du pays grâce aux plantations». Jusqu'à 30 pour cent des forêts de la sous-région sont aménagées pour la conservation des sols et de l'eau (FAO, 2018). L'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont tous signalé une augmentation du couvert forestier entre 2000 et 2020 (FAO, 2020). Toutefois, les tendances générales dans la région sont à la baisse, les principales menaces étant la transformation de l'habitat pour l'agriculture, le changement climatique, les incendies, l'urbanisation, l'évolution démographique et le surpâturage (IPBES, 2018b; FAO, 2019).

En 2017, la région méditerranéenne (rive nord et rive sud) a approuvé l'engagement d'Agadir visant à restaurer 8 millions d'hectares d'ici 2030. S'inscrivant dans le contexte de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, il comporte quatre composantes principales:

- Évaluer les efforts nationaux en cours en matière de RFP;
- Renforcer la coopération régionale en matière de RFP et de NDT;
- Coopérer, entre partenaires intéressés, pour développer une stratégie consensuelle et diversifiée pour le financement des efforts de RFP et renforcer les capacités nationales;
- Évaluer les efforts en mettant en place un système de suivi et de notification volontaire des activités de RFP et de NDT.

Un seul pays de la région a pris un engagement dans le cadre de l'AFR100 (tableau 4). Trois pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte et Mauritanie) ont élaboré des plans d'action pour la mise en œuvre de la Grande Muraille verte (GMV).

Sélection de projets/programmes de RFP

Algérie: En 2000, le gouvernement a lancé un plan de reboisement national couvrant une période de 20 ans. Selon son rapport sur la diversité biologique

Tableau 4: Engagements des pays d'Afrique du Nord au titre de l'AFR100

ENGAGEMENTS AU TITRE DE L'AFR100	
Pays	Superficie promise (ha)
Soudan	14 600 000

⁴ Nous utilisons les classifications sous-régionales de la FAO.



©FAO/Luis Tato

Paysage sahélien semi-aride dans le village de Malamawa, région de Zinder, Niger

(CDB), l'Algérie avait réservé 4 millions ha pour la régénération naturelle, et réhabilité 300 000 ha de pâturages dégradés (République d'Algérie, 2014). Jusqu'en octobre 2020, plus d'un milliard d'arbres avaient été plantés, dont un grand nombre d'arbres fruitiers (El Watan en ligne). L'Algérie a relancé et amélioré le développement du «Barrage Vert» (qui a été lancé dans les années 1970) en utilisant une approche de gestion durable et de restauration du paysage et en s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Barrage Vert. Le Barrage Vert amélioré est considéré comme la contribution de l'Algérie à la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel (Direction générale des forêts, 2021).⁵

Algérie: *Réhabilitation et développement durable intégré des paysages de production de forêts de chêneliège en Algérie:* L'objectif du projet est de conserver, de gérer durablement et de valoriser 'les écosystèmes forestiers de chêne-liège d'importance mondiale en Algérie. Le projet vise notamment à restaurer au moins 121 000 ha de forêts de chêne-liège et à procurer des revenus durables aux populations locales (2019-2023).

Maroc: *Le projet de restauration des forêts du Moyen Atlas:* Le projet visait à créer un environnement technique et institutionnel approprié au Maroc pour promouvoir une approche de gestion forestière multifonctionnelle. L'objectif du projet était de développer et de mettre en œuvre un système de

gestion intégrée des écosystèmes pour restaurer les fonctions environnementales et socio-économiques des forêts du Moyen Atlas (par exemple, la conservation de la biodiversité, la régulation de l'eau, la gestion durable des terres) en démontrant et en promouvant la valeur ajoutée de l'approche RFP (2006-2016).

Soudan: *Programme relatif à la viabilité des ressources naturelles et des moyens d'existence durables (SNRLP):* Le projet vise à augmenter la production, sécuriser l'accès aux ressources naturelles pour les utilisateurs vulnérables et améliorer la durabilité des moyens d'existence associés en développant les pratiques, les technologies et les modèles commerciaux de gouvernance et de gestion des ressources naturelles au niveau communautaire. Il comprend la restauration des écosystèmes et la résilience des systèmes agricoles et des communautés aux impacts du changement climatique. Le projet cible 720 000 petits exploitants agricoles, agriculteurs pastoraux et éleveurs pauvres. L'un des domaines prioritaires est la gouvernance de l'utilisation des terres, notamment la mise en place d'accords de cogestion, l'enregistrement des terres et les mécanismes de résolution des conflits (2019-2024).

Soudan: *Projet intégré de séquestration du carbone:* Ciblant la région de Butana et ses 1 million d'habitants, ce projet vise à promouvoir un mode de développement rural respectueux du climat dans le centre et l'est du Soudan en augmentant le stock

⁵ Direction générale des forêts. 2021. Initiative nationale pour la restauration du Barrage Vert, Algérie, 5 p.

de carbone et en réduisant les émissions nettes de gaz à effet de serre dans le pays, tout en soutenant le développement rural dans la zone du projet. Le boisement/reboisement est l'une des composantes du projet visant à renforcer le potentiel national de séquestration du carbone. L'un des quatre objectifs du projet est d'établir au moins 10 000 ha de forêts dans des zones à fort potentiel de croissance durable de la biomasse en faisant recours à de multiples formes de boisement/reboisement, à des espèces mixtes et à des méthodes appropriées de collecte de l'eau. Grâce aux activités de boisement/reboisement, le projet combattra également l'érosion éolienne et hydrique, la dégradation des terres, les effets accrus de la sécheresse et la productivité réduite des écosystèmes, autant de facteurs qui nuisent aux moyens de subsistance des populations rurales (2012-2016).

Soudan: *Adaptation et atténuation axées sur la production de gomme (GAMS):* Ce projet qui renforce la capacité d'adaptation des communautés locales restaure le potentiel de puits de carbone de la ceinture de la gomme arabique, et étend la Grande Muraille verte, vise à renforcer la résilience des moyens d'existence face au climat et des services écosystémiques agrosylvopastoraux au Kordofan tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dues à l'utilisation des terres. Il restaure notamment des systèmes agroforestiers avec des arbres à gomme arabique qui peuvent servir à la fois à protéger les cultures annuelles et à produire un bien commercialisable (la gomme). Il est prévu qu'au total, 1,58 million de personnes en bénéficient et que 9,23 millions de tonnes de CO₂ soient séquestrées au cours de la période d'investissement de 20 ans (2020-2025).

Tunisie: *Projet sur les écosystèmes et moyens d'existence oasiens de Tunisie:* Le projet vise à améliorer la gestion durable des ressources naturelles et à promouvoir la diversification des moyens d'existence dans six oasis traditionnelles sélectionnées en Tunisie. L'une de ses composantes porte sur la restauration et une meilleure gestion des actifs productifs des écosystèmes oasiens ciblés et de leurs ressources, par l'établissement d'un partenariat entre les différentes parties prenantes. Le projet met l'accent sur les fonctions écologiques et socio-économiques des oasis. Au nombre des activités figurent la réintroduction d'espèces d'arbres menacées et de cultures fourragères locales (2014-2019).

Il existe neuf projets/programmes liés à la RFP en Afrique du Nord dont la liste figure à l'annexe 1. La majorité de ces projets (67 pour cent) a débuté après le lancement de l'AFR100.

Afrique de l'Ouest

(Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Togo)

La zone Afrique de l'Ouest est composée de forêts pluviales, de prairies semi-désertiques, de prairies de savane avec des arbres bas, des arbustes et des forêts de savane, ainsi que de mangroves et de forêts sèches sur les îles de Cabo Verde (IPBES, 2018b). Les forêts sont principalement constituées de feuillus et environ 10 pour cent de la superficie forestière est constituée de forêts plantées (FAO, 2019). Les arbres sont une composante importante des systèmes alimentaires, les systèmes agroforestiers et agrosylvopastoraux étant largement pratiqués, les arbres étant intercalés de cultures (ou d'aire d'élevage) pour protéger le sol du vent et de l'érosion, pour favoriser le captage de l'eau et fournir de l'ombre et du fourrage au bétail, entre autres avantages. Les exploitations forestières et l'agriculture ont soumis les forêts à des pressions qui se sont intensifiées avec la croissance démographique rapide (IPBES, 2018b). La sous-région a connu de graves sécheresses au cours de la période 1980-2000, ce qui a encore exacerbé d'autres pressions, entraînant un recul du couvert forestier de 1,2 million ha par an au cours de la période 1990-2005 (OSS, 2019). Le Ghana, qui fait exception dans la sous-région, a connu une augmentation annuelle de son couvert forestier de 0,3 pour cent au cours des 10 dernières années, après une déforestation importante au cours de la période 1990-2010 (FAO, 2020).

Cinq pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Niger, Nigéria et Sénégal) participent à l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel (étude de cas 4), et se sont engagés à la restauration dans ce cadre. En outre, tous les pays de la sous-région sauf trois (Cabo Verde, Gambie et Guinée Bissau) participent à l'AFR100 (tableau 5).

Tableau 5: Engagements des pays d'Afrique de l'Ouest au titre de l'AFR100

ENGAGEMENTS AU TITRE DE L'AFR100	
Pays	Superficie promise (ha)
Bénin	500 000
Burkina Faso	5 000 000
Côte d'Ivoire	5 000 000
Ghana	2 000 000
Guinée	2 000 000
Libéria	1 000 000
Mali	10 000 000
Niger	3 200 000
Nigéria	4 000 000
Sénégal	2 000 000
Sierra Léone	700 000
Togo	1 400 000
Total	36 800 000

Sélection de projets/programmes de RFP

Bénin: *Renforcement de la résilience des communautés rurales du centre et du nord du Bénin face au climat par la mise en œuvre d'une adaptation écosystémique dans les paysages forestiers et agricoles:* Le projet vise à briser le cercle vicieux dans lequel la dégradation rapide des écosystèmes entraîne une plus grande vulnérabilité des communautés au changement climatique dans le centre et le nord du Bénin et à renforcer la résilience climatique des communautés locales en intégrant des techniques agricoles qui résistent au climat avec une restauration adaptée des écosystèmes forestiers dégradés. Il se focalise sur sept municipalités et repose sur trois composantes: i) améliorer la prestation de biens et services écosystémiques pour l'adaptation au changement climatique par la restauration des forêts; ii) augmenter la productivité agricole pour garantir les moyens d'existence face au changement climatique; et iii) renforcer les capacités et la sensibilisation pour mettre en œuvre l'adaptation écosystémique et l'agriculture résiliente face au changement climatique (2019-2024).

Burkina Faso: *Projet d'appui à la gestion participative des ressources naturelles dans la région des Hauts-Bassins:* L'objectif de ce projet était de promouvoir

et de faciliter la gestion durable et participative des ressources naturelles des hauts bassins versants. Le projet a permis d'augmenter de 400 pour cent le nombre d'arbres et de 33 pour cent le nombre d'espèces dans les forêts de Dindéresso et de Kou entre 2003 et 2009. En 2019, ce projet a été suivi d'un autre projet intitulé «Projet d'appui à la gestion durable des ressources forestières» (17 millions d'euros) (2006-2012).

Cabo Verde: *Élimination des espèces végétales envahissantes et protection de la forêt à Monte Velha:* L'Associação para o Desenvolvimento Comunitaria de Feijoal a réalisé ce projet entre 2015 et 2016 pour promouvoir la mise en œuvre de techniques de reboisement et de lutte contre l'érosion des sols, en utilisant des espèces endémiques et autochtones dans le Monte Velha. Toutes les activités ont été réalisées par l'ONG en collaboration avec les autorités du parc. L'objectif était d'améliorer la qualité de la forêt en réhabilitant les zones dégradées affectées par des espèces végétales envahissantes ainsi que de promouvoir de meilleures conditions de vie pour les bénéficiaires en protégeant leur principale source de revenus (2015-2016).

Côte d'Ivoire: *Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles dans des espaces Comoé et Taï (Pro2GRN):* Le projet vise à améliorer la gouvernance intégrée des régions de la Comoé et de Taï afin de permettre l'utilisation des ressources naturelles à long terme, d'accroître la productivité agricole et de professionnaliser la gestion des aires protégées. L'agroforesterie est l'un des principaux axes de travail du projet (2020-2024).

Ghana: *Partenariats public-privé (PPP) dans le secteur forestier:* Ce PPP vise à restaurer et à étendre une plantation forestière existante couvrant 5 000 ha à près de 12 000 ha de plantation forestière commerciale durable composée à 10 pour cent d'essences autochtones et à 90 pour cent de teck. L'objectif est de faire certifier le programme à la fois par le Forest Stewardship Council pour la gestion durable et par Verified Carbon Standard pour les crédits de carbone (2016-2056).

Sénégal: *Restauration des mangroves:* Oceanium coopère avec plus de 500 villages pour planter plus de 150 millions de propagules de mangrove dans les deltas du Sine Saloum et de la Casamance. Le taux de réussite à ce jour est estimé à 85 pour cent. Plusieurs investisseurs internationaux dont la Fondation Yves Rocher et le Fonds Carbone Livelihoods se sont engagés dans ce programme, ce qui en fait la plus grande initiative de restauration de mangrove au monde (2011 à ce jour).

L'annexe 1 présente 24 projets/programmes liés à la RFP en Afrique de l'Ouest. La majorité de ces projets (75 pour cent) a débuté après le lancement de l'AFR100.

ÉTUDE DE CAS 3:

La régénération naturelle gérée par les agriculteurs au Niger

Suivant son introduction officielle au Niger en 1983, la régénération naturelle gérée par les agriculteurs (FMNR) a permis de restaurer des terres auparavant dénudées. Dans une zone exposée à des conditions particulièrement difficiles, exacerbées par le changement climatique, la FMNR favorise et redynamise un système agricole traditionnel qui inclut la croissance des arbres déjà présents dans le sol. Alors que les anciennes pratiques agricoles, influencées par l'Occident, avaient prôné l'élimination de ces pratiques agroforestières, leur relance a permis de reverdir de vastes étendues de ce pays aride avec leurs espèces locales adaptées. En retour, ces arbres ont permis la conservation des sols et de l'eau et apporté aux agriculteurs, à leurs familles et à leur bétail, de l'ombre, du fourrage, des plantes médicinales et divers autres biens et services (WRI, 2008).

Des changements importants dans la Loi forestière nationale qui ont permis aux agriculteurs de posséder de nouveaux arbres ont favorisé cette transformation, car les lois précédentes stipulaient que les arbres appartenaient à l'État, rendant les agriculteurs peu enclins à les gérer (IPBES, 2018).

Aujourd'hui, des images satellites confirment une augmentation du couvert végétal dans cette partie du Sahel pour la période allant de 1987 à 2015 (IPBES, 2018).⁷ Des bénéfices supplémentaires pour la sécurité alimentaire ont été enregistrés, tels qu'une augmentation de la production de céréales (d'un demi-million de tonnes par an) et de fourrage pour alimenter le bétail (Reij *et al.*, 2009).

Cette approche est également considérée comme une méthode prometteuse pour encourager la RFP dans d'autres régions d'Afrique. En fait, elle continue d'être promue et adoptée dans le cadre de nombreux projets à petite et grande échelles, mais aussi de manière spontanée par les agriculteurs eux-mêmes sur tout le continent. En effet, selon le WRI, «plus de 300 millions ha de terres actuellement dégradées réagiraient positivement à une régénération naturelle gérée par les agriculteurs».

Source: World Vision.

Groupe de femmes de Samburu faisant une démonstration de FMNR d'acacias autochtones sur des pâturages communaux, Isiolo, Kenya



ÉTUDE DE CAS 4:

L'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel

Dans un souci de lutte contre la désertification, plus de 20 pays de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) se sont réunis en 2007 pour créer l'Initiative Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (GMV), sous la leadership du Président du Nigéria alors en fonction, Chief Olusegun Obasanjo, et de l'Union africaine. En outre, une Agence panafricaine pour la Grande Muraille verte a été créée en juin 2010, rassemblant 11 pays (Burkina Faso, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan et Tchad) et ayant pour objectif de stimuler la mise en œuvre de la GMV dans ces pays prioritaires. L'objectif de la GMV est de restaurer 100 millions ha de terres dégradées d'ici à 2030 grâce à une mosaïque d'utilisations durables des terres et de systèmes de production couvrant 8 000 km du continent, d'ouest en est (CNULD, 2020). Cette initiative est soutenue par de nombreux partenaires et a été récemment (en janvier 2021) mise en avant lors du sommet One Planet à Paris, où les partenaires financiers et techniques se sont engagés à consacrer 14 milliards de dollars supplémentaires à cet effort, par le biais de l'initiative « Accélérateur de la Grande Muraille verte » (site web de la CNULD).

Sous la direction politique de la Commission de l'Union africaine et la coordination régionale de l'Agence panafricaine de la GMV, chaque pays a mis en place, au niveau national, une agence nationale ou une unité de coordination, a développé sa stratégie nationale et son plan d'action, et a identifié des domaines d'intervention pour atteindre les objectifs de la GMV. La mise en œuvre de l'Initiative GMV est perçue comme une contribution aux trois conventions de Rio (site web de la GMV) et aux Objectifs de développement durable (ODD) dans les zones arides d'Afrique.

En 2012, une stratégie harmonisée de la GMV a été élaborée par la Commission de l'Union africaine (CUA) en collaboration avec l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte (APGMV) et avec le soutien de la FAO et du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (MM-CNULD) et d'autres partenaires. La stratégie a été approuvée en 2013 par l'Assemblée de l'Union africaine. Les pays soutenus par la FAO et l'Union européenne ont également développé leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la GMV entre 2010 et 2014. La restauration a été identifiée comme l'une des principales actions prioritaires.

En outre, l'APGMV a élaboré un cadre stratégique global avec cinq composantes principales: 1) gestion durable des terres et économie verte; 2) changement climatique, développement socio-économique et gouvernance dans les localités; 3) appui à la recherche et au développement; 4) communication, marketing et plaidoyer; et 5) système d'information, observatoire, alerte précoce et réponse. Ces composantes comportent 26 objectifs supplémentaires. À ce jour (entre 2007 et 2019), les interventions menées dans le cadre de la GMV ont permis de réhabiliter une superficie de 4 millions ha (CNULD, 2020). Le prochain cycle de l'Initiative (2021-2030) vise à intensifier considérablement les interventions.

Plusieurs projets sur le terrain contribuent à l'Initiative (voir l'étude de cas 5). Les principales interventions sont la gestion des forêts et des bassins versants (0,9 million ha), la construction de terrasses et les mesures de protection des sols (0,89 million ha), suivies par la conservation/régénération naturelle assistée (0,73 million ha) et enfin, le reboisement (0,68 million ha) (CNULD, 2020).

Afrique centrale

(Cameroun, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad):

Les forêts d'Afrique centrale font partie des deuxièmes plus grandes forêts tropicales de la planète, constituent 89 pour cent des forêts tropicales humides d'Afrique (IPBES, 2018b) et représentent plus de 90 pour cent du carbone stocké dans les écosystèmes terrestres d'Afrique (Mayaux *et al.*, 2013). Les forêts de plaine ont un taux d'endémisme des espèces végétales de 30 pour cent, tandis que les forêts de montagne ont un taux

d'endémisme végétal atteignant 70 pour cent (IPBES, 2018b). Les forêts y sont diverses, composées de forêts marécageuses, de forêts pluviales sèches, de forêts sèches, de bois et de savanes boisées et de mosaïques de forêts, de prairies et de savanes (de Wasseige *et al.*, 2015). Les principales menaces sont la construction de routes, l'exploitation minière et les industries primaires (IPBES, 2018b). Tous les pays participent à l'AFR100 sauf trois (Gabon, Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe) (tableau 6). Un pays (Tchad) participe à la Grande Muraille verte et a élaboré sa stratégie et son plan d'action pour sa mise en œuvre. Le Cameroun a également soumis une requête à la CUA pour participer à la GMV.

Tableau 6: Engagements des pays de l'Afrique centrale au titre de l'AFR100

ENGAGEMENTS AU TITRE DE L'AFR100	
Pays	Superficie promise (ha)
Cameroun	12 000 000
Congo	2 000 000
République centrafricaine	3 500 000
République démocratique du Congo	8 000 000
Tchad	1 400 000
Total	26 900 000

Sélection de projets/programmes de RFP:

Cameroun: *Protéger les forêts et l'environnement (PFE):* Dans les régions, le projet collabore avec les municipalités sur la gestion durable des forêts. L'objectif est de permettre aux communautés et à leurs populations d'utiliser leurs forêts de manière rentable tout en les conservant, par exemple, en améliorant les inventaires forestiers, le reboisement et les plans de gestion à long terme. Grâce à une phase précédente du projet, environ 16 000 femmes vivant en milieu rural ont pu accroître leurs revenus en commercialisant des produits forestiers non ligneux. Une meilleure gestion des forêts dans les municipalités ciblées a permis d'augmenter les revenus forestiers de 27,5 pour cent en moyenne (2020-2022).

Cameroun: *Soutenir la restauration des paysages et l'utilisation durable des produits forestiers et des espèces végétales locales (Bambusa spp., Irvingia spp., etc.) pour la conservation de la biodiversité, des moyens d'existence durables et la réduction des émissions au Cameroun:* Un projet à moyenne échelle a également été approuvé dans le cadre du FEM, avec quatre composantes: 1) renforcer l'engagement national envers la RFP et améliorer le cadre politique et réglementaire régissant la RFP afin qu'il soit plus favorable à la RFP et qu'il encourage les investissements dans la RFP; 2) piloter et évaluer l'efficacité de la restauration en utilisant Bambusa spp et d'autres espèces locales et soutenir le développement des chaînes de valeur des PFNL; 3) s'assurer que les capacités institutionnelles et techniques sont renforcées et que les dispositions financières sont développées et en place pour une restauration efficace du paysage pour la biodiversité et les impacts des émissions de CO₂, et l'utilisation et la gestion conservatrices et innovantes des espèces sous-utilisées; et 4) soutenir le développement et la mise

en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation pour évaluer l'efficacité des interventions du projet dans la réalisation des résultats de restauration souhaités (2019-2024).

République centrafricaine: *Restauration des forêts et des paysages en appui au renforcement de la résilience des paysages et à l'amélioration des moyens d'existence des communautés en République centrafricaine (RCA):* Sous le couvert de l'Initiative de restauration (TRI), ce projet de la RCA contribuera à la restauration et à l'entretien des paysages critiques afin de fournir des avantages environnementaux globaux et un développement économique et des moyens de subsistance plus résilients en appui au Défi de Bonn. Plus précisément, le projet permettra de: 1) combler les lacunes de connaissances en termes d'évaluation des services écosystémiques et des opportunités de restauration; 2) restaurer plus de 3 200 ha en utilisant des pratiques agroforestières et agroécologiques; 3) réaliser une évaluation des besoins des fonctionnaires des ministères en charge de l'environnement, des forêts et de l'agriculture et des populations locales ciblées dans les cinq sites pilotes; et 4) soutenir l'élaboration d'un guide technique de bonnes pratiques en matière de RFP, l'organisation de «journées techniques de restauration des forêts et des paysages» qui réunissent les décideurs et les professionnels, et élaborer et diffuser des documents de formation sur la RFP (2018-2022).

République démocratique du Congo: *L'Initiative de restauration (TRI):* Dans le Sud-Kivu, un processus de la Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (ROAM) a été réalisé et TRI soutient le gouvernement et les partenaires communautaires pour élaborer une stratégie au niveau provincial pour la RFP. Des enquêtes auprès des ménages ont été menées pour mieux comprendre les besoins et les priorités des communautés, et déterminer des interventions de restauration appropriées et pertinentes (2018-2025).

Tchad: *Projet d'infrastructures rurales, pastorales et de transhumance (PIRPT):* L'objectif principal de ce projet était de contribuer à améliorer les conditions de vie des populations transhumantes et sédentaires. Le reboisement et la plantation d'arbres faisaient partie des activités visant à accroître le fourrage pour les éleveurs. Au moment de la fin du projet, 294 ha avaient été restaurés, avec des espèces fourragères appréciées des pasteurs. Le projet a également permis de réduire les conflits entre les éleveurs nomades et les communautés sédentaires en permettant une meilleure délimitation des couloirs de transhumance (2011-2019).

Huit projets/programmes relatifs à la RFP en Afrique centrale sont énumérés à l'annexe 1. La majorité de ces projets (75 pour cent) ont démarré après le lancement de l'AFR100.

Afrique de l'Est

(Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie et Soudan du Sud)

La sous-région de l'Afrique de l'Est abrite une diversité de forêts, notamment des bois de Miombo, des fourrés, des mangroves, des forêts côtières et de montagne, ainsi que des forêts plantées (Mwangi *et al.*, 2018). Les riches forêts de montagne du Rift Albertin sont à cheval sur l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est. La densité démographique est élevée et de nombreuses zones forestières ont subi d'importantes pressions anthropiques, et les tendances montrent un recul général des forêts (*ibid.*). Les taux de déforestation sont élevés, soit 0,3 à 4 pour cent en Ouganda et 0,05 pour cent en 1990-2010, au Kenya (Mwangi *et al.*, 2018). Les principales pressions subies par ces forêts sont l'expansion agricole, tant pour l'agriculture de subsistance que l'agriculture commerciale; la récolte non durable des produits du bois (par exemple, le bois de chauffage, les poteaux et le bois d'œuvre), la récolte et le commerce illicites; les feux de forêt et le développement des infrastructures. Les autres facteurs directs sont le surpâturage, les dommages causés à la faune et au bétail, l'exploitation minière, le développement industriel et les établissements humains (Mwangi *et al.*, 2018).

La décentralisation et l'engagement communautaire dans la gestion des forêts font des progrès dans cette région. Au Kenya, par exemple, les communautés participent à la gestion des forêts publiques par le biais d'initiatives participatives, tandis qu'en Ouganda, la gestion communautaire des forêts se fait par le biais de la gestion collaborative des forêts dans les réserves forestières centrales, et de la gestion collaborative des ressources dans les aires de conservation de la faune (WCA). Le Mouvement ceinture verte du Kenya établi par feu Professeure Wangari Maathai est un précurseur en matière de restauration des forêts (étude de cas 1). Cinq pays d'Afrique de l'Est se sont engagés dans l'AFR100 (tableau 7). Trois pays (Djibouti, Érythrée et Éthiopie)

participent à la GMV, Djibouti et Éthiopie ayant déjà élaboré et adopté des stratégies et plans d'action GMV. Ces trois pays ont également initié la mise en œuvre de la GMV.

Sélection de projets/programmes de RFP:

Burundi: *Projet de restauration et de résilience du paysage au Burundi:* Le projet vise à restaurer les paysages dégradés et améliorer la gestion des terres dans les collines ciblées des provinces de Bujumbura Rural et Muyinga dans les communes de Buhinyuza et Isale. Au moins 80 820 ménages de petits producteurs devraient bénéficier directement du projet (2018-2023).

Djibouti: *Mise en œuvre des interventions prioritaires du Programme d'action national d'adaptation pour renforcer la résilience dans les zones côtières les plus vulnérables au Djibouti:* Les mangroves de la côte djiboutienne fournissent de précieux biens et services écosystémiques aux populations locales. Le projet à Khor Angar et Damerjog visait à mettre en œuvre un ensemble de mesures urgentes qui renforcent la capacité à prévoir les changements futurs, tout en aidant les populations locales à s'adapter au changement climatique grâce à l'adoption de méthodes de production plus durables, notamment dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'agriculture, de la pêche et du tourisme. En 2017, le projet avait formé les populations locales aux techniques de restauration de la mangrove, créé quatre pépinières et planté plus de 40 000 propagules. S'inscrivant dans le contexte du changement climatique, le projet a aidé les communautés à s'adapter aux effets de sécheresses plus fréquentes et de pluies irrégulières (2010-2017).

Éthiopie: *Projet paysages et moyens d'existence résilients:* Le projet est centré sur quelques bassins versants et vise à améliorer la résilience face au changement climatique, la productivité des terres et le stockage du carbone, tout en améliorant l'accès à des activités de subsistance diversifiées. Il repose sur trois composantes essentielles: 1) la restauration des paysages dégradés dans certains bassins versants et l'appui à la création de moyens de subsistance résilients; 2) le renforcement des capacités pour la promotion et la gestion des pratiques de gestion durable des terres et des 'eaux, et l'amélioration des informations pour une meilleure prise de décision dans le cadre de l'appui apporté aux paysages résilients et aux moyens d'existence ruraux diversifiés dans la zone du projet; et 3) renforcer le système d'administration des terres rurales pour améliorer les droits d'occupation, optimiser l'utilisation des terres et donner aux utilisateurs des terres les moyens d'investir durablement dans des paysages productifs. En janvier 2021, environ 71 000 ha de terres avaient été restaurés ou faisaient l'objet d'une gestion durable active (2018-2024).

Tableau 7: Engagements des pays d'Afrique de l'Est au titre de l'AFR100

ENGAGEMENTS AU TITRE DE L'AFR100	
Pays	Superficie promise (ha)
Burundi	2 000 000
Éthiopie	15 000 000
Kenya	5 100 000
Ouganda	2 500 000
Rwanda	2 000 000
Total	26 600 000

Éthiopie: *Restauration et conservation des paysages forestiers avec amélioration des moyens d'existence:* Mené par la Society for Forest Landscape Restoration and Conservation (Société pour la restauration et la conservation des paysages forestiers), ce projet a collaboré avec des organisations communautaires pour promouvoir la mise en œuvre de petites activités lucratives microéconomiques et intelligentes face au climat afin de réduire les vulnérabilités des communautés face au changement climatique, de sorte qu'elles puissent restaurer les paysages et protéger la forêt dans les zones collinaires. Il était espéré que le projet bénéficie aux communautés en leur apprenant à restaurer les paysages dégradés, à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables et à améliorer leurs perspectives de création de revenus durables (2019-2020).

Kenya: *Mikoko Pamoja* (« mangroves ensemble » en Swahili) est un projet de conservation et de restauration de la mangrove à Gazi Bay mené par une communauté forte de 5 400 habitants. Le projet vise à atténuer les effets du changement climatique, à conserver la biodiversité et à améliorer les moyens d'existence des communautés. Pour y parvenir, il prévient la déforestation et restaure les mangroves en collaboration avec la communauté locale. Les paiements sont versés aux communautés qui vendent les crédits de carbone (3 000 tonnes d'équivalent CO₂ par an) issus de la conservation et de la restauration des mangroves sur le marché volontaire du carbone. Les bénéficiaires sont réinvestis dans la communauté afin d'améliorer l'accès à l'eau potable pour 3 500 membres de la communauté, fournir du matériel éducatif à 700 écoliers et s'assurer que les 117 ha de forêts de mangrove restent protégés (de 2013 à ce jour).

Ouganda: *Projet de réhabilitation de la futaie naturelle sur les terres dégradées du parc national de Kibale:* Le projet a permis de restaurer plus de 6 000 ha de forêt dans une section jadis dégradée du Parc national de Kibale. Ce projet d'atténuation des effets du changement climatique, enregistré sous les programmes Norme de vérification de carbone (VCS) et *Climat, Communauté et Biodiversité (CCB)*, comporte plusieurs objectifs dont la restauration de 6 213 ha de forêts dégradées dans le Parc national de Kibale au moyen de la plantation d'espèces d'arbres autochtones et la promotion de la régénération de la végétation naturelle dans les zones intérieures des forêts. Le projet vise également à offrir des emplois et de nouvelles opportunités lucratives aux communautés locales riveraines du parc. Le projet a été mis en place sur une période de 60 ans et élimine 164 175 tonnes d'équivalent CO₂ par an (de 1994 à ce jour).

Rwanda: *Agroforestry at scale for soil, water and food:* L'agroforesterie à grande échelle pour le sol, l'eau et la sécurité alimentaire: L'Albertine Rift

Conservation Society (ARCOS) s'est associée au Fonds Carbone Livelihoods (un fonds créé par dix grandes entreprises multinationales) pour lancer un projet d'agroforesterie sur 20 ans dans 240 villages des districts de Rulindo et de Bugesera au Rwanda. Le projet fait intervenir 30 000 petits exploitants et son objectif est de planter plus de 6 millions d'arbres sur 15 209 ha. Pour le Fonds carbone Livelihoods, cela signifie la séquestration de 3 millions de tonnes de CO₂ sur une période de 20 ans. Pour les communautés locales, cela signifie que 120 000 habitants et 30 000 ménages bénéficieront du projet et de la création de 5 000 emplois verts. Les autorités locales des villages et des districts participent également activement, notamment dans la préparation des pépinières, les activités de plantation d'arbres et les coopératives d'agriculteurs. Le projet adopte une approche holistique en formant les agriculteurs à la plantation d'arbres associée à l'agroforesterie, aux cultures alternatives, à l'amélioration de la fertilité des sols par des moyens naturels, à la diversification des revenus et à l'amélioration de l'accès aux marchés (2020-2040).

Vingt-neuf projets/programmes liés à la restauration des forêts et des paysages en Afrique de l'Est sont énumérés à l'annexe 1. La majorité de ces projets (59 pour cent) a démarré après le lancement de l'AFR100.

Afrique australe

(Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe)

La sous-région Afrique australe s'étend sur plusieurs zones biogéographiques et une gamme importante d'altitudes, et présente donc des forêts diverses, des forêts tropicales denses en Angola, aux Comores ou à Madagascar aux forêts sèches en Zambie ou dans les savanes du Botswana. Les forêts de Miombo sont également présentes dans plusieurs pays (IPBES, 2018b). Plus de la moitié de cette région (54 pour cent) est constituée de savanes et de prairies (ibid.). En Afrique du Sud, on trouve de vastes zones de forêts plantées composées d'espèces exotiques à croissance rapide telles que *Pinus spp*, *Eucalyptus spp* et *Acacia mearnsii*, qui sont principalement utilisées pour la production de bois rond industriel (FAO, 2019).

La sous-région Afrique australe est sujette à des cycles de sécheresse persistants. En outre, l'agriculture de subsistance, les incendies, l'exploitation minière, le surpâturage, la collecte de bois de chauffage, l'exploitation forestière illégale, la récolte non durable de bois pour le bois d'œuvre et le bois de chauffage et le développement des infrastructures affectent la sous-région (FAO, 2015; FAO, 2019). L'Afrique du Sud est particulièrement vulnérable aux espèces exotiques envahissantes. Leur prolifération incontrôlée constitue une menace grave pour la sécurité de l'eau dans un pays

qui reçoit moins de la moitié des précipitations moyennes mondiales (500 ml/an). Sept pays de la sous-région sont engagés dans l'AFR100 (tableau 8). Inspirés par l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, et sous la coordination de la SADC et de la Commission de l'Union africaine avec le soutien de la FAO et d'autres partenaires, les pays arides de la SADC ont élaboré et lancé une Initiative Grande Muraille verte pour la région de la SADC.

Sélection de projets/programmes de RFP

Afrique du sud: *Œuvrer en faveur des écosystèmes:*

Ce programme vise à inverser la dégradation environnementale grâce à des programmes de restauration et d'entretien écologiques. Il vise à rétablir la composition, la structure et la fonction des écosystèmes naturels et à renforcer les services écosystémiques. L'objectif est également d'améliorer la sécurité des moyens de subsistance et le potentiel productif des terres, d'améliorer la diversité des espèces naturelles et de promouvoir le développement d'un marché pour les services écosystémiques ainsi que le développement économique et l'autonomisation des pauvres dans les zones rurales. Il fait suite au Projet de restauration des fourrés subtropicaux lancé en 2004 (depuis 2004 et toujours en cours).

Eswatini: *Projet pour les petits producteurs axé sur le marché (SMLP):* Le projet vise à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les revenus des familles de petits producteurs grâce à une production agricole diversifiée et à des liens avec le marché. L'un de ses objectifs est de veiller à ce que les terres et les ressources en eau soient gérées de manière durable pour une petite agriculture axée sur le marché dans 25 chefferies. Le projet a permis de réhabiliter cinq zones humides en les clôturant

pour permettre la régénération naturelle de quelques 50 ha de terres et de restaurer une zone de 82 ha de sites communautaires fortement dégradés grâce à la culture de diverses espèces de fourrage et d'arbres fruitiers à l'usage des communautés. Il faut souligner que le projet a permis de former 481 agriculteurs, dont de nombreuses femmes, à des pratiques agricoles respectueuses du climat (2015-2021).

Madagascar: *Projet vanille Livelihoods:* En 2017, le Fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale a lancé un projet d'une durée de dix ans dans la région de Sava, une région productrice de vanille à Madagascar, dans le but de promouvoir les techniques agroforestières dans ce secteur. En plus d'améliorer les pratiques pour la culture de vanille et de restaurer les arbres dans le paysage (comme brise-vent et pare-feu), le projet permettra aux agriculteurs de réaliser des recettes plus importantes, environ 60 pour cent de la valeur de la vanille séchée revenant aux agriculteurs (au lieu de 5 à 20 pour cent actuellement). Le projet a déjà permis d'organiser plus de 600 producteurs en associations (2017-2027).

Madagascar: *Projet de restauration des paysages forestiers à Fandriana-Marolambo:* Sur une période de 13 ans, le Fonds mondial pour la nature (WWF) a collaboré avec les acteurs locaux dans le paysage de Fandriana-Marolambo au centre-sud de Madagascar pour restaurer les biens, les services et l'authenticité des forêts humides du paysage de Fandriana-Marolambo afin de contribuer au développement des populations et de réaliser les objectifs de conservation de la biodiversité. Grâce à la restauration active et passive ainsi qu'à la promotion d'activités alternatives génératrices de revenus, le projet a permis de réduire le taux de déforestation dans le paysage, de restaurer activement ou passivement 6 786 ha, et de faire bénéficier 1 400 ménages de nouvelles activités alternatives génératrices de revenus (2004-2017).

Maurice: *Prise en compte de la biodiversité dans la gestion du littoral en République de Maurice:* L'objectif du projet est d'intégrer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques dans la gestion des zones côtières et dans les opérations et politiques des secteurs du tourisme et du développement physique de la République de Maurice par le biais d'une approche de gestion intégrée «à l'échelle du paysage terrestre et marin». Il comprend un volet sur la restauration des écosystèmes visant à réduire l'érosion et la perte de sol sur 200 ha de bassins versants sujets à l'érosion et à restaurer les services écosystémiques sur 15,4 ha de zones humides d'eau douce, et 23,9 ha de zones tampons associées. La restauration comprend l'élimination des espèces exotiques envahissantes telles que le goyavier de Chine (*Psidium cattleianum*) qui surpasse la croissance et la régénération des plantes autochtones (2018-2021).

Tableau 8: Engagements des pays d'Afrique australe au titre de l'AFR100

ENGAGEMENTS AU TITRE DE L'AFR100	
Pays	Superficie promise (ha)
Afrique du Sud	3 600 000
Eswatini	500 000
Madagascar	4 000 000
Malawi	4 500 000
Mozambique	1 000 000
Tanzanie	5 200 000
Zambie	2 000 000
Zimbabwe	2 000 000
Total	22 800 000

Namibie: *Renforcer la résilience des communautés vivant dans des paysages menacés par le changement climatique grâce à une approche d'adaptation basée sur les écosystèmes:* Le projet exploite les résultats fructueux du programme COMDEKS (Développement communautaire et gestion de connaissances pour l'Initiative Satoyama) mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il vise à utiliser l'adaptation écosystémique à grande échelle comme une approche rentable et à faible risque pour renforcer la résilience climatique dans les huit grands paysages ciblés pour la mise en œuvre. L'une des composantes est la restauration des écosystèmes dans le paysage afin de réduire la vulnérabilité des écosystèmes et d'accroître la résilience des communautés locales (2019-2024).

Tanzanie: *Garantir des avantages à long terme pour les communautés et les forêts des montagnes de l'Usambara orientale:* Dans le paysage de l'Usambara oriental, le WWF a collaboré avec son partenaire local, *Tanzania Forest Conservation Group* (TFCG), pendant dix ans pour «prévenir la perte de valeurs de biodiversité d'importance mondiale, améliorer les moyens d'existence des populations locales et restaurer et maintenir les fonctions multiples des forêts.» Au cours de trois phases consécutives, le projet a vu la participation de 19 communautés villageoises pour établir des réserves forestières sur les terres du village comme mécanisme d'amélioration de la connectivité entre les zones protégées existantes. Plusieurs activités alternatives lucratives ont été introduites, telles que l'élevage de papillons ou la culture d'herbes aromatiques, afin de réduire la pression sur les forêts naturelles, tout en améliorant les moyens de subsistance. Grâce au projet, le défrichage des forêts a baissé de 88 pour cent (entre 2006 et 2012) et les revenus des villageois ciblés ont augmenté de 239 pour cent (Sumbi, 2013) (2004-2013).

Tanzanie: *Soutenir la mise en œuvre d'une approche de gestion intégrée des écosystèmes pour la restauration des paysages et la conservation de la biodiversité en Tanzanie:* L'objectif du projet est de renforcer la gestion intégrée des ressources naturelles et la restauration des paysages dégradés pour créer des systèmes socio-écologiques résilients en Tanzanie. Il a trois composantes: 1) établir des structures nationales de gouvernance et de réglementation de la restauration des paysages, et intégrer la restauration des paysages et la gestion durable des terres dans les politiques, les réglementations et les stratégies; 2) faire participer les communautés et les autorités locales à l'identification et à la mise en œuvre d'options de restauration réalisables au niveau du paysage; et 3) mettre en place des systèmes efficaces de suivi et d'évaluation et de gestion des données qui permettront au projet de recueillir des données ventilées par sexe, diffuser des leçons, faciliter l'apprentissage et mettre à l'échelle les bonnes pratiques (2018-2023).

Vingt-trois projets/programmes relatifs à la restauration des forêts et des paysages en Afrique australe sont énumérés à l'Annexe 1. La majorité de ces projets (61 pour cent) a démarré après le lancement de l'AFR100.

3.4. Principaux programmes et initiatives multi-pays de restauration des forêts et des paysages

Plan d'action pour les paysages africains: En 2014, 200 experts, professionnels et décideurs de toute l'Afrique et au-delà se sont réunis pour faire la synthèse des enseignements tirés de la recherche et de l'expérience en matière de gestion intégrée des paysages afin d'atteindre conjointement les objectifs relatifs à la sécurité alimentaire, à la biodiversité, et au climat. À l'issue de cette réunion, un ensemble de plans politiques et programmatiques pour une action nationale, régionale et internationale ont été élaborés autour de six thèmes d'action: politique, gouvernance, affaires, finance, recherche et renforcement des capacités.

L'Initiative Grande Muraille verte (GMV) pour le Sahara et le Sahel a été lancée en 2007 pour restaurer les terres arides d'Afrique, y compris l'Afrique du Nord, le Sahel et la Corne de l'Afrique, dans le contexte du développement durable et pour faire face aux défis socio-économiques et environnementaux, notamment la perte de biodiversité, le changement climatique et la désertification (voir les études de cas 4 et 5). Initialement interprétée comme étant un mur d'arbres, ou un programme de plantation, l'entendement général de la GMV a évolué pour inclure une mosaïque de pratiques de gestion durable et de restauration des paysages (y compris des forêts, des cultures et des terres pastorales), un programme intersectoriel de développement durable et nécessitant la solidarité entre les pays, les secteurs, les décideurs, les communautés, les chercheurs, les hommes, les femmes, et les jeunes.

Le programme est basé sur une approche plus globale de la restauration du capital naturel et humain, avec des efforts, des interventions et des programmes/projets divers.

L'un de ces programmes, avec des résultats sur le terrain, est **Action contre la désertification (ACD)**, mis en œuvre par la FAO depuis 2014 et qui s'étend également aux Caraïbes et au Pacifique (ACP). Ce programme vise à restaurer les zones arides et les terres dégradées en appui au renforcement de la résilience en Afrique. Il met l'accent sur les pays de la Grande Muraille verte et privilégie la coopération Sud-Sud (étude de cas 5).

Depuis 2014 et grâce au financement du Service coréen des forêts de la République de Corée, **l'Initiative de restauration des écosystèmes forestiers (FERI)** aide les

pays en développement parties à la Convention sur la diversité biologique à élaborer et à rendre opérationnels des objectifs et des plans nationaux pour la conservation et la restauration des écosystèmes. Cette initiative appuie en particulier les objectifs 5, 14 et 15 d'Aichi pour la biodiversité et à ce jour, a permis de financer 12 projets, dont quatre en Afrique (Burkina Faso, Kenya, Madagascar et Niger).

Le **Mécanisme de restauration des forêts et des paysages (Mécanisme RFP)** a été établi par la FAO en 2014 pour intensifier, suivre et rendre compte des activités de restauration des forêts et des paysages comme contribution au Défi de Bonn et aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Ce mécanisme permet de coordonner et de faciliter le développement et la mise en œuvre de projets, de programmes et d'activités connexes dans les pays membres de la FAO, en étroite

collaboration avec d'autres parties prenantes clés telles que les membres du GPFLR. Les actions clés soutenues par le Mécanisme RFP comprennent la préparation et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour la RFP; la promotion des contacts; le soutien aux partenariats sur la RFP; la recherche d'une collaboration intersectorielle accrue et l'exploration des opportunités d'investissement et une plus grande participation du secteur privé au développement de chaînes de valeur appropriées associées aux opportunités de la RFP.

Reverd' l'Afrique est un partenariat entre CARE International, Secours Catholique, GIZ/Économie de la dégradation des terres, l'ICRAF, Oxfam, Sahel Eco et World Vision. Il est financé par l'Union européenne pour une durée de 5 ans (2017-2022). L'objectif principal est d'améliorer les moyens d'existence et la sécurité alimentaire et de renforcer la résilience des petits

ÉTUDE DE CAS 5:

Action contre la désertification

Action contre la désertification est un programme d'un montant de 41 millions d'euros financé par l'Union européenne et la FAO. Il a été lancé en juillet 2014 et est mise en œuvre par la FAO et ses partenaires en appui à la Grande Muraille verte africaine et des petits États insulaires en développement dans les Caraïbes et le Pacifique.

En Afrique, Action contre la désertification poursuit les objectifs de la GMV dans six pays (Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Niger, Nigéria et Sénégal) pour soutenir les communautés locales, les gouvernements et la société civile afin de restaurer les terres dégradées et de gérer de manière durable les écosystèmes fragiles. Depuis 2018, le programme s'est étendu à trois autres pays (Érythrée, Mauritanie et Soudan) par le biais du projet BRIDGES et avec le soutien financier de la Turquie.

Les interventions du projet incluent notamment:

- **La restauration des terres:** mettre les communautés rurales au cœur des interventions de restauration et de mise à l'échelle.
- **Produits forestiers non ligneux:** soutenir la croissance économique et la gestion durable des ressources naturelles.
- **Développement des capacités:** renforcer les capacités en matière de gestion durable des terres et de restauration des terres.
- **Suivi et évaluation:** recueillir les données, suivre le progrès et mesurer l'impact.
- **Partage de l'information:** échanger le savoir et sensibiliser sur la dégradation des terres et la désertification.
- **Coopération Sud-Sud:** partager les enseignements tirés des interventions visant à inverser la dégradation des terres.

À ce jour, 63 000 ha ont été restaurés et plus de 12 millions de semis et 120 tonnes de semences issues de 100 espèces autochtones mixtes, d'arbres et d'herbes fourragères ont été plantés au moyen d'un modèle de restauration combinant l'expertise scientifique et botanique, le savoir local, la mobilisation communautaire et la technologie mécanisée. Au total, un million de personnes ont été touchées par le programme.

Source: Site web de la FAO: <http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>.

exploitants agricoles face au changement climatique en restaurant les services écosystémiques, notamment grâce à l'agroforesterie. Il vise à inverser la dégradation des terres sur un million d'hectares dans huit pays d'Afrique subsaharienne (Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal et Somalie). Par exemple, au Mali, Reverdir l'Afrique vise à engager 80 000 petits exploitants dans le reverdissement de 160 000 ha dans quatre districts: Bla, Koutiala, San et Yorosso. Au Kenya, le projet ambitionne d'avoir un impact sur les moyens d'existence de 50 000 petits exploitants et d'initier la restauration de 150 000 ha de terres dégradées d'ici à 2022 (site web de Reverdir l'Afrique). Au total, 301 225 ménages avaient été touchés par le projet en 2020. Les activités de restauration mises en œuvre comprenaient l'agroforesterie, la Régénération naturelle gérée par les agriculteurs (FMNR) et la plantation d'arbres. Jusqu'en 2020, 442 179 ha étaient en cours de restauration dans ces huit pays. Le projet a contribué à renforcer les chaînes de valeur de plusieurs produits tels que le fruit du baobab, le beurre de karité ou la mangue (Reverdir l'Afrique, 2020).

Mis en œuvre entre 2012 et 2020, le **Programme Sahel et Afrique de l'ouest en appui à l'initiative de la Grande Muraille verte (SAWAP)** a contribué à la gestion durable des terres et des eaux d'une superficie couvrant 1,6 millions ha (l'Éthiopie à elle seule représente 68 pour cent de ce chiffre) et avait bénéficié, jusqu'en 2019, à plus de 19,4 millions d'habitants dans 12 pays membres (Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan, Tchad et Togo). En tout, 74 680 agriculteurs ont reçu une formation en pratiques de gestion durable des terres et de technologies agricoles améliorées. Les agriculteurs ont adopté la gestion durable des terres et des eaux sur un total de 821 542 ha dans 12 pays. La gestion forestière améliorée était soit planifiée ou déjà mise en place dans 6 des 12 pays du projet et sur un total de 455 702 hectares. Les données sur le changement du couvert forestier et végétal se sont avérées moins fiables (Banque mondiale, 2021). Le budget total du Programme était d'environ 1,3 milliards de dollars (100 millions de dollars du FEM et 1,2 milliards de dollars de la Banque mondiale) (CNULD, 2020; Banque mondiale, 2021).

Aux côtés du SAWAP, un projet régional dénommé **BRICKS (Renforcement de la résilience par le biais de services liés à l'innovation, à la communication et aux connaissances)** (4,6 millions de dollars) a été mis en œuvre et portait sur la coordination, le suivi et la gestion des connaissances. Il complétait le SAWAP en visant à améliorer l'accessibilité des meilleures pratiques et des données de suivi pour les pays qui mettent en œuvre le projet. Le projet BRICKS a été mis en œuvre par les institutions régionales existantes (Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel [CILSS], Observatoire du Sahara et du Sahel [OSS] et bureau régional de l'Union internationale pour la conservation de la nature [UICN] au Burkina Faso).

Un projet FEM approuvé récemment intitulé «**Évaluation à grande échelle de la dégradation des sols pour orienter les investissements futurs dans la gestion durable des terres dans les pays de la Grande Muraille verte (Fonds fiduciaire du FEM, NASA/USAID)**» est prévu être mis en œuvre de 2019 à 2024 dans le but d'améliorer les preuves scientifiques soutenant la gestion durable des terres dans la région de la Grande Muraille verte (GMV). Intervenant essentiellement au Burkina Faso, en Éthiopie, au Niger et au Sénégal, le projet vise à évaluer les outils et méthodologies disponibles pour procéder à l'évaluation scientifique des impacts écologiques de la dégradation des terres et des pratiques de gestion durable des terres, ainsi que les systèmes de suivi et de gestion des connaissances. Le budget total de ce projet est 5,6 millions de dollars.

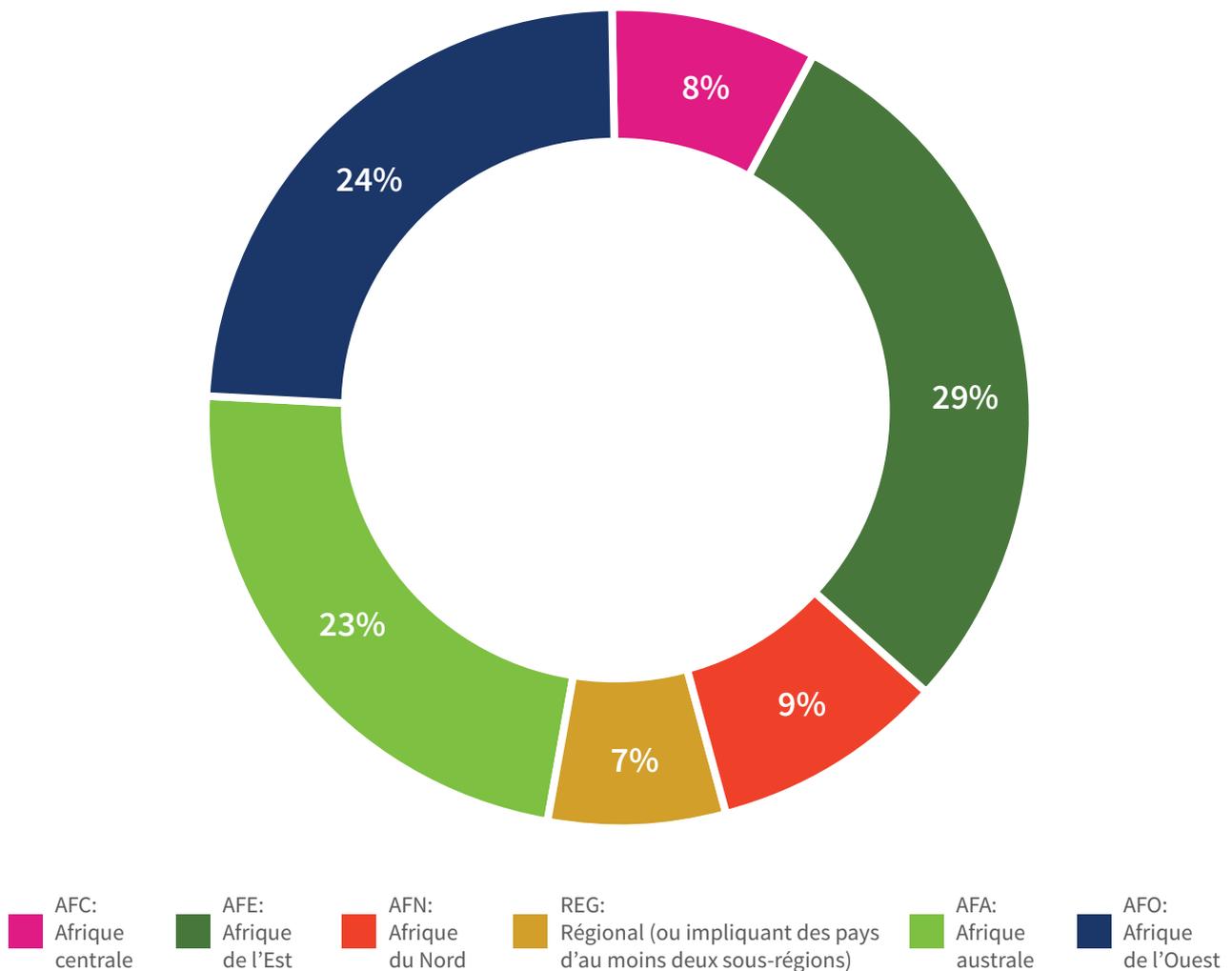
Le projet de **Restauration à grande échelle des paysages forestiers africains** est financé par l'Initiative internationale pour le climat (IKI) du Ministère fédéral allemand de l'environnement (BMU) pour une durée de six ans débutant en 2019. Il vise à accroître les avantages économiques, écologiques et climatiques résultant de la restauration à grande échelle des paysages forestiers au Cameroun, au Kenya, au Malawi et au Rwanda. Le projet assurera l'appui sur le terrain, le renforcement des capacités et les conseils en matière de politiques, mobilisera les ressources supplémentaires pour la RFP, partagera ses expériences et effectuera le suivi des résultats. Dans la mesure où le financement provient d'une ligne budgétaire consacrée au climat, l'établissement de nouveaux stocks de carbone et la réduction de la pression sur les stocks existants constituent un élément important du projet.

Le projet mondial **Forests4Future (F4F) (BMZ)** est mis en œuvre en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, à Madagascar et au Togo. L'objectif du projet F4F est de restaurer des paysages riches en arbres et productifs et d'améliorer la gouvernance forestière. En tant que projet global de RFP, F4F apporte un soutien conceptuel à l'AFR100, participe à son comité de pilotage, traite les questions liées au Défi de Bonn et à d'autres initiatives internationales liées à la RFP, et formule des recommandations au gouvernement allemand sur la RFP. Il soutient des activités contribuant à la réalisation des objectifs nationaux de la restauration des paysages forestiers en Éthiopie, à Madagascar et au Togo, notamment le reboisement d'une superficie de 2 000 ha.

L'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) a été lancée lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable en septembre 2015. C'est une collaboration entre les six pays de l'Afrique centrale (Cameroun, Congo, République centrafricaine République démocratique du Congo, Gabon et Guinée équatoriale), la FAO, le PNUD, la Banque mondiale et une coalition de donateurs dont l'Allemagne, la Corée du Sud, la France, la Norvège et le Royaume-Uni. L'accent est mis sur la mise en œuvre de réformes nationales qui contribuent à réduire les émissions dues à la déforestation et à la

FIGURE 5: 100 projets nationaux, sous-régionaux ou multi-pays (régionaux) de RFP ou liés à la RFP

100 projets, par sous-région



dégradation des forêts et à favoriser le développement durable. L'un des aspects de cette initiative est un fonds forestier qui a atteint un capital de près de 500 millions, conformément à son objectif (fixé en 2015).

La plupart des projets examinés dans toutes les sous-régions avaient une forte dimension de changement climatique et cela pourrait traduire la disponibilité importante de fonds pour les actions climatiques. Dans certains cas, l'accent était mis sur l'adaptation climatique, dans d'autres, sur l'atténuation des effets du changement

climatique. Dans tous les cas et en harmonie avec la RFP, ce focus n'était pas le seul objectif puisque le but ultime était de réduire les vulnérabilités des populations rurales et de renforcer leur résilience. La sécurité alimentaire était une composante centrale de plusieurs projets. Dans de nombreux cas, la création d'emplois et le développement d'activités lucratives alternatives faisaient partie des objectifs. La majorité des projets sont récents dans la mesure où ils ont démarré après le lancement de l'AFR100. En conséquence, peu de résultats et d'impacts ont été signalés.

«Nous devons célébrer ce qui se passe sur le terrain, les acteurs du changement et pas les webinaires!»

— (Personne interviewée 13).



©FAO/Luis Tato

CHAPITRE 4

Facteurs clés de réussite

Cette section s'appuie largement sur les entretiens, quoique complétée par la recherche de références bibliographiques. Elle souligne quelques-uns des facteurs de réussite les plus importants identifiés pour la mise en œuvre de la RFP en Afrique (figure 6).

Mobilisation des acteurs clés sur le terrain

Il convient avant tout de faire participer de manière active des parties prenantes vivant dans le paysage. Les principaux acteurs de la restauration des forêts et des paysages sont les communautés rurales qui résident au plus près des terres et qui dépendent des biens et services écosystémiques qu'ils fournissent pour leur moyens d'existence. Sur un continent essentiellement rural et où l'agriculture de subsistance et les besoins énergétiques dépendent des arbres, la RFP joue un rôle fondamental pour satisfaire les besoins des parties prenantes locales. En conséquence, la participation réelle et effective des populations locales constitue un facteur de réussite majeur pour la RFP. Par exemple, dans le cadre du programme Action contre la désertification (étude de cas 5), et en particulier du partenariat forestier entre la Turquie et la FAO, le projet BRIDGES a établi des réseaux de techniciens au niveau des villages ainsi que des Comités de gestion communautaire (COGES) avec les municipalités pour travailler avec les communautés locales, les mobiliser et les soutenir dans le cadre des activités de restauration durable au Burkina Faso, en Érythrée, en Éthiopie, en Gambie, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria, au Sénégal et au Soudan.

Dans plusieurs cas, le rôle des femmes est également très important dans la mesure où ce sont elles qui récoltent les produits forestiers (y compris le bois de chauffage), ou s'adonnent à l'agriculture, et à ce titre, elles sont en ligne de front et sont donc confrontées aux impacts de la dégradation des forêts et des paysages. Pour mobiliser les communautés, il est essentiel d'établir des rapports de confiance. Cela requiert des relations étroites et à

long terme, ce qui est souvent difficile à réaliser avec le financement à court terme des bailleurs de fonds.

Les autorités locales officielles et non officielles sont également importantes dans la création du contexte de gouvernance locale pour la mise en œuvre de la RFP. Les chefs traditionnels peuvent jouer un rôle important dans la mobilisation de leurs communautés. De même, les associations locales de divers types permettent d'organiser les communautés. Par exemple, à Madagascar, les organisations communautaires locales sont essentielles pour assurer les accords de gestion conjointe des forêts. Djenontin *et al.* (2020) soulignent que l'agenda international de la RFP (et le mouvement continental qui en a résulté par le biais de l'AFR100) pourrait également avoir contribué à redynamiser des initiatives plus anciennes au niveau local. En effet, la RFP est intrinsèquement contextuelle et bien que les principes mondiaux (Besseau *et al.*, 2018) soient précieux, les variations au niveau local peuvent être importantes.

Appropriation locale

«La restauration se fera au niveau local, quelles que soient les déclarations de haut niveau.»

—(Personne interviewée 13)

Au-delà de l'engagement, la véritable appropriation locale d'un programme tel que la RFP souvent dicté de l'extérieur est souvent un défi. Pourtant, elle est essentielle pour garantir que les actions de RFP peuvent se poursuivre dans l'avenir, au-delà du financement à court terme et de l'attention des donateurs. L'appropriation locale doit commencer dès la phase de planification, et se poursuivre jusqu'à la mise en œuvre et le suivi.

ÉTUDE DE CAS 6

Cibler les entrepreneurs locaux

Le Programme Land Accelerator a été établi par le WRI avec un financement de la Fondation Ikea, du Ministère allemand de la Coopération économique et du développement (BMZ) et de la Fondation DOEN.

Grâce à ce programme, les jeunes entrepreneurs sont formés pendant «un camp d'entraînement» d'une durée d'une semaine aux compétences nécessaires à la commercialisation et la vente de leurs produits. Les participants sont tous engagés dans des entreprises basées sur les terres telles que la production de miel. Le programme donne aux entrepreneurs ruraux dans des paysages où la restauration est une priorité les moyens de présenter leur entreprise aux investisseurs et de vendre leurs produits plus efficacement. À ce jour, les anciens participants au programme indiquent qu'ils ont créé 2 700 emplois, travaillé avec 120 500 agriculteurs, restauré 101 200 ha et cultivé 3 000 ha.

Source: Programme Land Accelerator (<https://thelandaccelerator.com/>).



©FAO/Christena Dowsett

Pépinière à Siaya, Kenya

Les processus complexes qui sont développés à d'autres échelles échouent souvent parce qu'ils ne sont pas adaptés ou ne sont pas pertinents au niveau local. Ainsi, garantir l'appropriation locale permet non seulement d'ancrer un processus tel que la RFP dans la réalité et le contexte au niveau local, mais aussi de créer la perspective locale nécessaire pour qu'il puisse être accepté par les parties prenantes locales et intégré dans leurs pratiques de gestion des terres. Un dialogue local concourt à l'identification de solutions appropriées dans un contexte donné. Par exemple, dans le paysage Fandriana-Marolambo de Madagascar, les chefs de provinces et de régions ont participé au projet de RFP, contribuant à renforcer le sentiment d'appropriation locale et en conséquence ont contribué à son intégration dans les plans régionaux et communautaires de développement (Mansourian *et al.*, 2018).

En fin de compte, les communautés doivent croire qu'un changement de pratiques est dans leur intérêt, faute de quoi elles n'appliqueront pas les différentes techniques ou approches. Le leader communautaire éthiopien et lauréat du Prix Équateur, Abreha Weatsbha, souligne le rôle central du changement d'état d'esprit comme préalable à une restauration réussie.

Appui gouvernemental de haut niveau
«Les pays qui semblent s'en sortir le mieux sont ceux qui parviennent à faire le lien entre le haut niveau et l'action sur le terrain.»

— (Personne interviewée 1)

À la différence de l'engagement au niveau local, le soutien politique de haut niveau en faveur de la RFP constitue le fondement politique de toute action de RFP. Les processus régionaux tels que l'AFR100 ont joué un rôle important dans la sensibilisation et l'appui des instances de haut niveau. Cela peut ensuite se traduire par un soutien au niveau national. Par exemple, au Kenya, l'engagement de haut niveau en faveur de la restauration des forêts est manifeste dans la Constitution de 2010 qui préconise un couvert forestier minimal de 10 pour cent (contre 6 pour cent actuellement). Sans cet appui, la mobilisation des ressources, les politiques habilitantes et la facilitation des activités sur le terrain sont gravement entravées. Les engagements considérables pris par les gouvernements africains dans le cadre de l'AFR100, le Défi de Bonn, la GMV et d'autres mécanismes représentent un pas important dans cette direction, créant un élan pour l'action sur le terrain.

Champions

À tous les niveaux, du local à l'international, les champions de la RFP et les projets relatifs à la RFP ont servi à faciliter l'adoption de nouvelles approches. Au niveau local, les champions peuvent être des chefs traditionnels, des chefs religieux, des facilitateurs du gouvernement ou d'organisations non gouvernementales ou juste des personnes influentes qui peuvent faire la différence dans l'intégration de nouvelles pratiques au sein de leurs communautés. À un niveau plus élevé, les champions ont pour mission de rallier le soutien politique et financier. Par exemple, le gouvernement rwandais était l'un des premiers à accepter le Défi de Bonn et à prendre les devants de l'adoption à grande échelle de la RFP en Afrique.

Accès au financement

Compte tenu de l'ampleur du défi, la RFP en Afrique doit bénéficier d'un financement et d'une responsabilisation importants. Des sommes considérables ont déjà été investies par divers gouvernements et organismes multilatéraux (notamment lors du récent One Planet Summit à Paris en janvier 2021). Toutefois, le financement à lui seul ne suffit pas à en assurer la réussite puisqu'il doit atteindre les personnes engagées dans la RFP sur le terrain. Les communautés rurales, qui vivent souvent dans des conditions difficiles, continueront d'utiliser l'environnement au-delà de sa capacité de récupération s'il n'existe aucune autre alternative pour joindre les deux bouts. Ainsi, pour que la RFP réussisse, des activités lucratives alternatives et durables doivent être mises en place, et l'accès au financement (micro-crédit, subventions, emplois, etc.) est primordial pour ceux qui vivent dans les paysages, qui sont touchés par la dégradation et qui œuvrent pour leur restauration (étude de cas 6).

Promouvoir l'intégration

L'intégration entre les secteurs et les priorités de développement est nécessaire à la restauration des paysages. En règle générale, la plupart des efforts liés à la RFP en Afrique se déroulent sur des terres agricoles et il est essentiel d'améliorer l'intégration entre le service forestier et le département agricole. Bon nombre d'autres secteurs (par exemple, l'énergie, les mines, l'urbanisme) ont également un rôle à jouer dans la restauration des

paysages. Une mise en œuvre efficace de la RFP nécessite une collaboration intersectorielle, interministérielle et à tous les niveaux de l'administration. Lorsqu'elle est réussie, cette collaboration peut s'étendre bien au-delà de la RFP et promouvoir une planification plus intégrée de l'utilisation des terres et un développement durable. La lutte contre le changement climatique dans le cadre de la Stratégie d'économie verte résiliente face au changement climatique (CRGE) en Éthiopie, par exemple, a servi de référence pour orienter les investissements et rapprocher plusieurs secteurs (Mansourian, 2020).

En Afrique plus qu'ailleurs, un grand nombre de priorités de développement tendent à supplanter la RFP dans les agendas des gouvernements et des donateurs. Mais il n'en demeure pas moins que la RFP est pertinente pour maints autres agendas. Le fait de rendre les liens plus explicites entre la RFP et d'autres priorités pertinentes pour l'Afrique et ses habitants, telles que la sécurité alimentaire et la nutrition, l'augmentation de la productivité et de la production, l'énergie, l'eau, la réduction des risques de catastrophes, les revenus, l'action climatique, l'économie et le commerce, l'emploi des jeunes, l'égalité des sexes et l'autonomisation, est beaucoup plus susceptible de conduire à l'engagement des parties prenantes locales et de garantir une action sur le terrain. À cet égard, les efforts visant à promouvoir des chaînes de valeur de produits compatibles avec la RFP constituent un élément important d'une approche durable de la RFP (étude de cas 7).

ÉTUDE DE CAS 7:

Mécanisme de développement propre – Projet Humbo en Éthiopie

À Humbo, dans le sud-ouest de l'Éthiopie, World Vision a lancé en 2008 un projet d'atténuation des effets du changement climatique dans le cadre du Mécanisme de développement propre (MDP) de la CCNUCC. Il s'agit d'une initiative de reforestation gérée par les communautés qui contribue à la réduction de la pauvreté et profite aux communautés en augmentant la production de bois et de produits non ligneux, notamment le miel, les médicaments, les fibres, les fruits et l'écotourisme de la faune; en améliorant la gestion des terres, ce qui entraîne une amélioration des eaux souterraines, une diminution de l'érosion et des inondations; et en fournissant des flux de revenus communautaires.

L'objectif du projet est d'établir une forêt autochtone diversifiée sur le plan biologique et de soutenir des activités génératrices de revenus et d'emplois grâce à une régénération naturelle assistée. La mise en œuvre se fait par le biais d'une régénération naturelle gérée par les agriculteurs (FMNR). Des espèces endémiques de la région telles que *Acacia spp*, *Aningeria adolfifericii*, *Podocarpus facutus*, *Olea africana*, *Cordia africana*, *Croton macrostachytus*, *Erthrina spp*, *Ficus spp*, et *Hagenia abyssinica* sont utilisées pour restaurer la forêt.

Ce projet, le premier du genre en Éthiopie, génère des compensations de crédits de carbone dans le cadre du MDP et est également certifié Gold Standard depuis 2019.

Source: World Vision



©FAO/Arrete/Ismaïl Taxta

Agricultrice travaillant sur sa parcelle dans le district de Beletweyne, en Somalie

Partage des connaissances et apprentissage des acquis

Le partage des expériences, des acquis et des réussites est une source d'inspiration et fournit des modèles pour reproduire, intensifier et mettre à l'échelle les expériences de RFP. S'appuyer sur les expériences des autres parties prenantes permet d'accélérer les actions plutôt que de travailler de manière isolée et de réinventer des méthodes éprouvées. Dans le même temps, les connaissances et le contexte locaux sont essentiels et certains outils ou pratiques conçus à l'échelle internationale nécessiteront peut-être d'être adaptés pour prendre en compte cette réalité locale. Ainsi, une fusion des connaissances locales, autochtones et externes constituerait l'approche la plus réaliste de la mise en œuvre de la RFP.

Une communication et un plaidoyer efficaces facilitent le partage de ces connaissances, des acquis et des approches réussies. Il s'agit notamment de la communication pour le développement ciblant les communautés locales et les agriculteurs. La documentation des expériences et des cas positifs est également importante pour ce processus d'apprentissage et pour permettre la mise à l'échelle. Les échanges

Sud-Sud, tels qu'ils ont été encouragés dans le cadre de l'AFR100 (par exemple, des experts de Madagascar se rendant au Cameroun pour visiter des projets de RFP), offrent une occasion inestimable d'échanger des expériences et d'apprendre d'autres praticiens. En particulier, les agriculteurs écoutent et apprennent d'autres agriculteurs. Les programmes qui facilitent l'apprentissage entre homologues ont généralement pour but d'obtenir des taux plus élevés d'adoption de nouvelles pratiques. L'apprentissage et le développement mutuels et le partage facilitent à leur tour l'appropriation, essentielle à la durabilité.

Environnements politiques favorables

Un environnement politique favorable constitue le fondement d'une mise en œuvre durable et à long terme de la RFP. Des mesures incitatives doivent être mises en place pour promouvoir la RFP. Il s'agit notamment de s'assurer que l'effort de régénération et/ou de plantation ou d'entretien des arbres est récompensé. Dans la plupart des pays africains, les agriculteurs ne sont pas propriétaires des terres et, dans la majorité des cas, ils ne sont pas propriétaires des arbres qu'ils cultivent et entretiennent. La modification de ces aspects

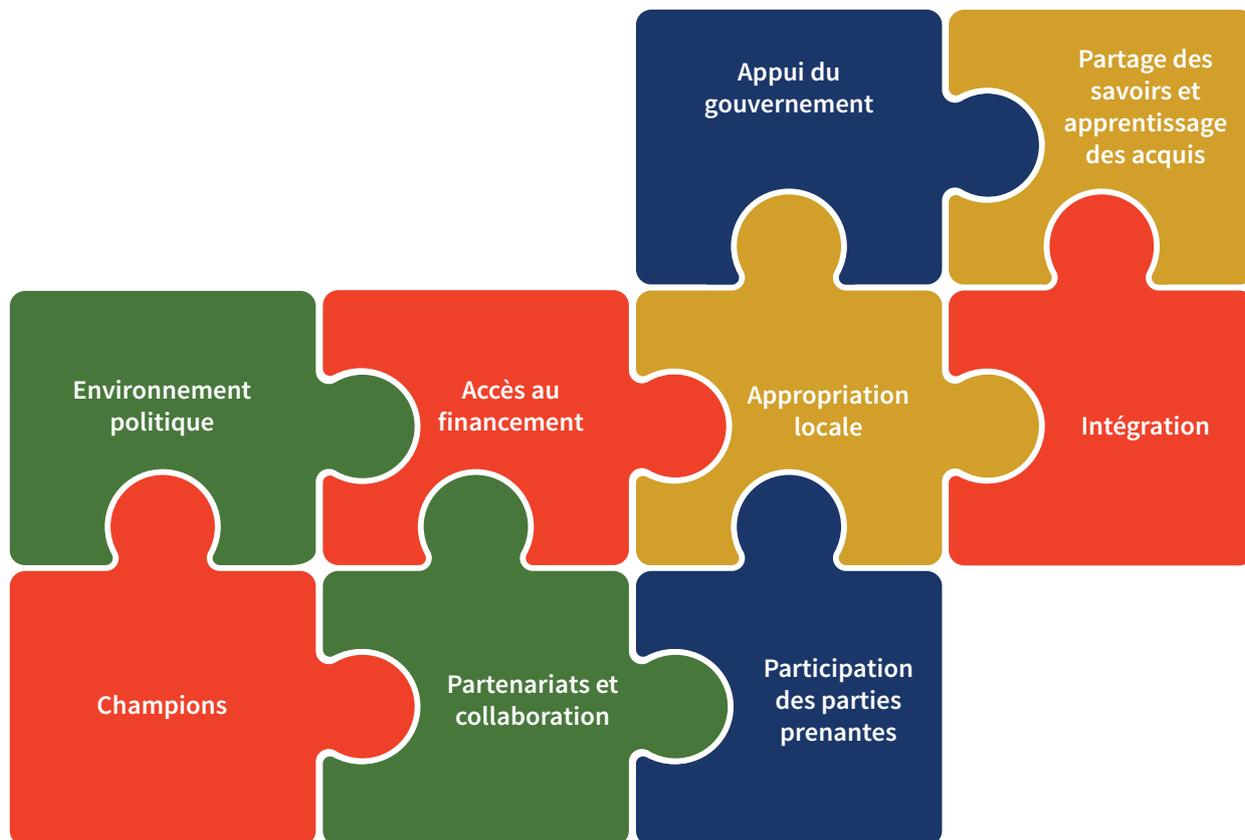
institutionnels peut entraîner un changement à long terme dans la manière dont les forêts et les arbres sont perçus et gérés. Dans de nombreux cas, les règlements locaux peuvent constituer une première étape, plus facile, vers ces changements fondamentaux. Les engagements internationaux, notamment dans le contexte du changement climatique, offrent la possibilité de promouvoir des politiques favorables. Par exemple, des pays aussi diversifiés que le Ghana, le Niger et la Tanzanie ont reconnu l'importance de la garantie des droits sur les arbres comme moyen d'encourager la restauration et l'entretien des arbres dans le paysage. De telles politiques révèlent le potentiel inexploité de millions de petits propriétaires et utilisateurs dont les moyens de subsistance et les intérêts personnels dépendent de la terre et qui sont susceptibles de bénéficier le plus de la restauration.

Partenariats et collaboration

«La seule façon de mettre à l'échelle est de reproduire ce qui fonctionne». — (Personne interviewée 8)

Compte tenu de l'ampleur du défi et des engagements, une approche collaborative de la RFP est fondamentale. Les petites initiatives isolées ne bénéficient pas des autres expériences et ne sont pas en mesure de démontrer leurs réussites aux autres. Les partenariats sont importants, tant au sein du pays qu'entre voisins et au-delà. La GMV est un bon exemple d'un tel partenariat au sein de pays confrontés à des conditions et des défis similaires, et entre ceux-ci. Les réseaux capables de rapprocher efficacement différents projets et parties prenantes sont un moyen de promouvoir la reproduction et la mise à l'échelle. Les partenariats favorisent la durabilité, conformément à l'ODD 17. Comme exemple, le programme «Reverdir l'Afrique» représente une large coalition d'acteurs pour promouvoir la restauration des paysages à travers l'Afrique.

FIGURE 6: Quelques facteurs clés de réussite pour la RFP en Afrique





©Benedicte Kurzen/NOOR for FAO

CHAPITRE 5

Opportunités et défis pour la RFP
en Afrique

La restauration des forêts et des paysages peut se révéler être une opportunité pour l'Afrique à long terme. Dans ce chapitre, nous explorons certaines des principales opportunités ainsi que les défis actuels relatifs à la mise en œuvre de la RFP.

5.1. Opportunités

Dimensions multiples

Dans un contexte socio-économique complexe, les besoins en développement à court terme sont évidemment prioritaires, mais ceux-ci sont étroitement liés à la dégradation des terres et aux impacts du changement climatique. La RFP fournit une proposition détaillée qui peut faire partie d'un système de développement plus large. L'une des caractéristiques centrales de la RFP, notamment le fait qu'elle poursuit des objectifs multiples, est l'une de ses forces dans le contexte africain. En effet, la RFP peut répondre à des besoins fondamentaux tels que la sécurité alimentaire tout en procurant d'autres avantages tels que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, et la conservation de la biodiversité. Le rôle des forêts dans le renforcement de la résilience et l'atténuation des risques liés au changement climatique est désormais bien établi. Bien que de nombreuses contributions déterminées au niveau national incluent le boisement et/ou le reboisement, un ajustement de leur mode de mise en œuvre pour mieux s'aligner sur la RFP est une opportunité exceptionnelle d'atteindre divers objectifs au-delà de la séquestration du carbone.

Il a été démontré que la RFP contribue directement à la plupart des objectifs de développement durable. En tant qu'approche multiforme poursuivant de nombreux objectifs, c'est un moyen pratique non seulement de restaurer des terres mais également d'atteindre d'autres objectifs tels que ceux des conventions des Nations Unies, la sécurité alimentaire ou les objectifs liés à la santé (notamment dans le cadre de la crise actuelle de la covid 19).

Une priorité centrale à l'échelle de l'Afrique est l'Agenda 2063, «L'Afrique que nous voulons», un plan de développement durable pour le continent, qui comprend un objectif sur le «développement écologiquement durable» (Objectif 7). Le document-cadre fait référence à la restauration et aspire à atteindre à l'horizon 2063 des niveaux de couverture forestière similaires à ceux de 1963 (Union africaine, 2015) et la RFP a un rôle clair à jouer pour concourir à l'Agenda 2063. Le cadre de la gestion durable des forêts de l'Union africaine (2020-2030) a identifié, entre autres, cinq objectifs prioritaires pour réduire la déforestation, la dégradation des forêts et des terres, et la restauration des forêts et des paysages afin de renforcer la résilience et les moyens d'existence durables (CUA, 2019).

Financement

La RFP a attiré des financements importants, même si les besoins recensés continuent de surpasser les fonds engagés et les fonds réellement investis sur le terrain. Dans les cas où ce financement atteint le niveau local, il peut faire toute la différence. De plus, étant donné les nombreux liens entre la RFP et d'autres priorités, ce financement pourrait soutenir des efforts connexes et complémentaires, ce qui aurait un impact beaucoup plus important.

En plus du financement public, de nombreuses nouvelles options sont explorées et développées pour promouvoir des financements innovants à long terme (Löfquist et Ghazoul, 2019). Ceux-ci sont particulièrement importants en raison de la nature à long terme de la RFP. Dans le même temps, le financement du secteur privé pour la RFP reste faible, malgré l'intérêt pour les diverses initiatives de «plantation d'arbres» et le financement qui leur est alloué (Mansourian et Vallauri, 2020). Une étude récente a révélé qu'un peu plus de 2 pour cent des fonds des banques publiques investis dans le financement climatique sont dépensés pour les communautés de petits agriculteurs dans les pays en développement (Win, 2020). L'utilisation des fonds existants pour mobiliser des financements à long terme et innovants constitue une opportunité unique pour l'Afrique dans les années à venir.

Plans de relance covid-19

Dans son document stratégique pour le prochain cycle de financement (2022-2026), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) note que «la seule solution durable à la covid-19 et à d'autres maladies de ce type est la promotion d'un changement transformationnel des systèmes humains, qu'il s'agisse de l'énergie, des villes, de l'alimentation et de la production/consommation, afin de rétablir l'équilibre entre les systèmes naturels et les systèmes humains dans l'espace de fonctionnement sûr de la planète.» (FEM, 2021). Des plans de relance post-covid-19 sont en cours d'élaboration. Ceux-ci représentent une opportunité de reconsidérer les priorités d'investissement et les modèles de développement et économiques plus larges qui sont appliqués. Le PNUE réclame une «reprise verte» qui met l'accent sur des solutions compatibles avec la RFP. La FAO, l'OMS et d'autres entités privilégient l'approche «Une seule santé» qui tente d'aborder la santé et le bien-être à travers une approche intégrée, collaborative, multisectorielle et pluridisciplinaire qui reconnaît les liens entre les personnes, les animaux, les plantes et leur environnement commun. En conséquence, nous assisterons probablement au cours des années à venir à des changements majeurs dans les approches de l'aide et du développement. La perspective holistique de la RFP peut être une contribution importante à ces plans.



Tracteurs au travail pour préparer la terre pour la plantation, Djibo, Burkina Faso

Croissance économique

La croissance économique peut être à la fois une opportunité et un défi. Selon les prévisions, la croissance économique de l'Afrique pour 2020 devrait avoisiner 4 pour cent (site Web de la Banque africaine de développement [BAD]). En 2019, les dix économies à croissance la plus rapide au monde comprenaient six pays africains: le Rwanda à 8,7 pour cent, l'Éthiopie à 7,4 pour cent, la Côte d'Ivoire à 7,4 pour cent, le Ghana à 7,1 pour cent, la Tanzanie à 6,8 pour cent et le Bénin à 6,7 pour cent (BAD, 2020). Ces taux élevés contrastent avec ceux de la plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Bien que des changements soient intervenus en raison de la covid-19, le potentiel de croissance économique demeure sur ce continent très jeune et en développement rapide.

Les huit commissions de développement sous-régionales⁶ représentent des mécanismes clés qui pourraient intégrer la RFP dans leurs priorités afin de prendre en compte de manière efficace la RFP dans les plans de développement et les divers plans sectoriels. Par exemple, en 2012, les ministres de la CEDEAO ont adopté le «Plan de convergence forestier» pour l'Afrique de l'Ouest, qui a reconnu les impacts négatifs de la perte et de la dégradation des forêts sur la santé humaine, la sécurité alimentaire et l'économie. Ses objectifs incluent la réhabilitation des écosystèmes fragiles et dégradés. Les commissions sous-régionales pourraient aider à intégrer la RFP dans le cadre de leur promotion de ce plan.

Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 offre une opportunité de mieux intégrer la restauration au niveau central par rapport à la gestion de la crise d'extinction de la biodiversité. Déjà, la restauration est un élément clé dans les versions préliminaires du Cadre. Le FEM, qui est un donateur majeur pour la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, pourrait également donner la priorité à la restauration dans sa nouvelle stratégie (FEM, 2021).

La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes peut contribuer à la visibilité des initiatives de RFP en aidant à étendre leur portée et leur multiplication. Bien qu'elle s'étende à tous les écosystèmes, cette priorité décennale accordée à la restauration représente une occasion unique de véritablement intensifier la mise en œuvre de la RFP en Afrique et au-delà.

⁶ L'Union du Maghreb arabe (UMA) au nord; la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'ouest; la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) à l'est; l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) également à l'est; la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) au sud; le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) au sud-est; la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) au centre; et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) au nord.

5.2. Défis pour la RFP en Afrique

Malgré l'élan politique en faveur de la RFP en Afrique, la déforestation et la dégradation se poursuivent. En dépit des nombreuses avancées, il subsiste toute une série de défis de nature technique, sociale, politique, économique, financière et environnementale à relever si l'on veut que la RFP soit véritablement mise à l'échelle et produise les effets environnementaux, sociaux et économiques escomptés. Il convient de noter que bon nombre de ces défis ne sont pas propres à l'Afrique.

Droits de propriété et insécurité foncière

Des régimes fonciers et des droits de propriété mal définis ou inéquitables sont des défis majeurs dans une grande partie de l'Afrique, entraînant l'insécurité et les conflits (RRI, 2015). Cette situation résulte en grande partie de l'héritage colonial du continent, selon lequel les forêts et les terres ont été nationalisées et formalisées dans de nombreux pays, sans tenir compte de la propriété traditionnelle et coutumière. En 2015, seulement environ 2,75 pour cent des terres en Afrique subsaharienne étaient officiellement reconnues comme appartenant aux communautés autochtones et aux populations locales (environ 15 pour cent sont soit détenues ou assignées à l'utilisation des populations locales et des communautés autochtones) (RRI, 2015). Sans un accès sécurisé aux forêts et aux bénéfices tirés des arbres et des forêts, les communautés locales sont peu motivées à maintenir ou à restaurer ces forêts. Les femmes sont souvent exclues des décisions relatives à l'utilisation des terres, même si elles ont le plus à perdre. Dans le contexte de la RFP, même si elles sont amenées à participer à des programmes de RFP, selon les dispositions institutionnelles, elles peuvent ne pas se voir garantir les droits de bénéficier des impacts de ces programmes (Sijapati Basnett *et al.*, 2017). RFP Des changements positifs sont visibles dans des pays tels que Madagascar et le Niger avec la reconnaissance accrue des droits des communautés locales, y compris la sécurité foncière (et la propriété des arbres) (Mansourian, 2020). Au Niger, un récent décret gouvernemental a accordé des droits de propriété aux agriculteurs pour les arbres qui se trouvent sur leurs exploitations, les motivant davantage à cultiver et à entretenir les arbres.

Capacités humaines et techniques

«Le suivi est-il le talon d'Achille de la restauration?»

— (Personne interviewée 13)

Dans le cadre de la RFP en Afrique, les capacités renvoient aux ressources humaines à plusieurs niveaux. Pour s'engager efficacement dans la RFP, les individus au niveau communautaire ont besoin d'un soutien important

pour renforcer leurs capacités en matière de techniques de restauration, de commercialisation de leurs produits et souvent de compétences de base telles que la comptabilité (voir étude de cas 6). Dans de nombreux pays, le service forestier est débordé, avec un nombre limité d'agents responsables de grandes superficies. En outre, nombre d'entre eux n'ont reçu de formation que sur une poignée d'espèces d'arbres, et principalement sur la foresterie commerciale, ce qui crée de nombreuses lacunes en matière de connaissances des espèces autochtones et de l'importance des arbres (ainsi que d'autres arbustes et espèces herbacées locales) sur les terres agricoles et les pâturages. Par exemple au Ghana, le Mécanisme Forêts & Paysans de la FAO en collaboration avec l'UICN a organisé un atelier national de formation de deux jours sur la RFP, destiné aux organisations de producteurs forestiers et agricoles. L'objectif de la formation était de perfectionner leur compréhension de la RFP, notamment des liens entre les services écosystémiques et les moyens d'existence.

Les outils pratiques permettant de soutenir la mise en œuvre de la RFP sont encore rares. Un domaine qui a été mis en évidence comme étant particulièrement à la traîne est le suivi adapté au niveau local. Sans un suivi efficace, il est difficile de comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et donc où investir, quoi ajuster ou quoi développer. Cette lacune a été évoquée, par exemple, au niveau de l'AFR100 en termes de consolidation des expériences et des projets à travers l'Afrique (UNIQUE, 2020).

On constate de nombreuses avancées en matière de cartographie et un enthousiasme croissant pour le potentiel de ces outils de télédétection à permettre l'agrégation des initiatives de RFP. Cependant, dans la pratique, la cartographie participative et sur le terrain reste essentielle pour confirmer les données spatiales (Guariguata et Evans, 2020). Les acteurs du paysage ont besoin d'outils pratiques pour appliquer des mécanismes de prise de décision participative pour définir quelles espèces planter à quel endroit, et pour optimiser les pratiques agroforestières, entre autres.

Obtenir des informations et s'assurer que les données sont saisies contribue à la multiplication des initiatives. La recherche sur la RFP en Afrique a également identifié le manque de matériel imprimé et revu par les pairs pour le continent. De même, il s'est avéré difficile d'obtenir des informations écrites tirées d'exemples de projets pour ce rapport. Il importe de partager les expériences, les acquis et les réussites pour encourager et inspirer la mise à l'échelle et l'apprentissage des acquis. Des recherches supplémentaires sur les lacunes de la mise en œuvre de la RFP sont nécessaires, et le lancement de la section africaine de la Société pour la restauration écologique en mai 2021 arrive à point nommé car elle permettra d'établir un nouveau programme de recherche pour la restauration des écosystèmes de manière plus générale pour l'Afrique.

Infrastructures

Le manque d'infrastructures adéquates crée des difficultés d'accès dans de nombreuses régions d'Afrique. C'est un défi pour le personnel d'appui et de projet de se rendre sur place, ou de s'établir à proximité de la zone d'intervention, si bien que souvent, le personnel reste dans les capitales et gère les projets à distance, ne parvenant pas à établir une relation de confiance avec les parties prenantes au niveau local. Des infrastructures médiocres rendent l'accès aux intrants, aux financements et à l'assistance d'autant plus difficile et coûteux. C'est également un défi pour les agriculteurs locaux d'acheminer les produits du paysage vers les marchés potentiels. Alors que des infrastructures mal planifiées peuvent nuire aux efforts de RFP, des infrastructures bien conçues et intégrées qui répondent aux besoins locaux peuvent contribuer aux objectifs socio-économiques de la RFP.

Complexité

Les diverses interprétations de la RFP qui coexistent témoignent de sa complexité. Pour certains, la RFP ne se résume qu'à la plantation d'arbres, alors que pour d'autres, les systèmes agricoles sont au cœur de la RFP. Bien qu'englobant potentiellement une multitude d'activités, dans la pratique, ces diverses dimensions de la RFP peuvent rendre sa mise en œuvre plus complexe (Mansourian *et al.*, à paraître). En réalité, les multiples dimensions de la RFP signifient qu'il existe de nombreuses façons d'atteindre les objectifs de la RFP, et que diverses activités peuvent y contribuer, comme le souligne la typologie illustrée dans le chapitre 2 (voir tableau 1 et figure 2). En outre, il n'y a pas de formule universelle, et il est fondamental de comprendre les conditions socio-écologiques locales spécifiques pour adapter l'approche de la RFP au contexte local.

Diversité génétique et approvisionnement en semences

Deux enjeux majeurs liés à la restauration et au reboisement plus généralement par le biais de la plantation concernent d'une part l'approvisionnement en semences suffisantes des espèces appropriées (de préférence autochtones) et d'autre part la diversité génétique de cette matière première (Nef *et al.*, 2021). Une mauvaise compréhension du rôle de la génétique dans la restauration peut conduire à un mauvais choix d'espèces, à une faible diversité génétique et donc à une faible résilience face au changement climatique (Sacande *et al.*, 2020).

Financement

Les estimations pour la mise en œuvre de la RFP à l'échelle mondiale se chiffrent entre 36 et 49 milliards de dollars par an (FAO et Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, 2015). Dans la pratique, les coûts de restauration d'un hectare de forêt varient considérablement, surtout si l'on tient compte de nombreuses activités habilitantes. Par exemple, Pistorius *et al.* (2017) ont estimé les coûts en Éthiopie à entre 87 et 1 445 dollars par hectare. À Madagascar, les coûts ont été estimés à 680 dollars par hectare (UNIQUE, 2016). Les analyses coûts/bénéfices soulignent également l'intérêt de la restauration des paysages forestiers. Au Kenya par exemple, des estimations ont chiffré le coût de l'augmentation à 10 pour cent du couvert forestier à 48 milliards de shillings kenyans (KES) (442 millions de dollars), tandis que le coût de l'inaction a été estimé à près de quatre fois ce coût, soit 168 milliards de KES (1,55 milliard de dollars) (Mansourian, 2020). Cependant, les approches de restauration ne sont pas toutes coûteuses. Dans le cas de la régénération naturelle gérée par les agriculteurs (FMNR), les coûts de mise en œuvre

ÉTUDE DE CAS 8

Les Africa Sustainable Forestry Funds I et II

L'Africa Sustainable Forestry Fund (Fonds pour la foresterie durable en Afrique) (ASFF) I est un fonds de 160 millions de dollars lancé en 2010 en collaboration avec huit entreprises en Afrique du Sud, au Gabon, en Eswatini, en Ouganda et en Tanzanie et financé par le FEM. Il couvre 102 000 ha de plantations gérées durablement, 54 000 ha pour la biodiversité et la conservation, et 568 000 ha de concessions forestières naturelles où un seul arbre est récolté par hectare tous les 25 ans.

Le deuxième fonds, ASFF II, lancé en 2018, est d'une durée de 10 ans et vise à investir dans i) la réhabilitation des plantations en friche en Afrique pour en améliorer la productivité; ii) la fabrication en aval de produits ligneux de grande valeur; et iii) des projets d'énergie de biomasse, utilisant des déchets de bois pour remplacer les combustibles fossiles et améliorer la valeur générale du projet. La Banque africaine de développement investit jusqu'à 20 millions de dollars dans ce deuxième fonds.

Source: Site Web de la BAD.

du projet peuvent être aussi bas que 40 à 50 dollars/ha. De plus, les expériences au Malawi et au Niger ont montré qu'une fois que la pratique est adoptée par les utilisateurs des terres, elle peut se propager spontanément sans l'aide d'apports externes. Le FIDA estime que la valeur du travail d'un agriculteur pratiquant la FMNR sur ses propres terres est de l'ordre de 14 dollars/ha (Reij et Garrity, 2016).

Au niveau des agriculteurs, le manque de crédit peut s'avérer un obstacle important à l'investissement dans les terres. Dans des environnements plus difficiles, en particulier dans les zones arides d'Afrique de l'Ouest, les banques sont souvent réticentes à accorder de tels prêts aux petits exploitants. Cela favorise une incapacité ou une réticence à investir dans des solutions à long terme et durables, au profit de pratiques à court terme et souvent non durables.

À ce jour, une grande partie du financement de la RFP provient de donateurs bilatéraux ou multilatéraux. Pourtant, ceux-ci sont limités à un financement à court terme qui n'est pas conforme à la nature à long terme de la RFP. Dans de nombreux cas, le retour sur l'investissement peut être observé dans 20 ans. Il est donc important de gérer les attentes et de baser les motivations sur des objectifs réalistes et réalisables. Les partisans de la RFP se tournent de plus en plus vers le secteur privé pour des investissements à long terme et durables dans ce processus. Cela nécessite un changement d'état d'esprit pour ne plus considérer la RFP comme un projet ou une activité de développement, mais plutôt comme une proposition commerciale digne d'investissement. Dans la pratique, la distinction est mince dans un paysage entre les actions qui peuvent être considérées comme financièrement viables et celles qui nécessitent un financement du développement (par exemple, voir étude de cas 8).

Exploitation illégale des ressources naturelles

L'extraction illégale reste une cause majeure de déforestation et de dégradation des forêts en Afrique. En effet, on estime que la corruption dans le secteur forestier à l'échelle mondiale coûte 29 milliards de dollars par an, selon l'agence de police INTERPOL (INTERPOL, 2016). Les accusations d'exploitation forestière illégale formulées

par des entités chargées des investigations, telles que Global Witness, continuent de peser, par exemple, sur les pays du Bassin du Congo et d'Afrique de l'Ouest. Ces activités illégales ont des répercussions à plusieurs niveaux, notamment sur les communautés vivant dans les forêts et qui en dépendent, la perte de revenus pour les gouvernements, l'émission de gaz à effet de serre et enfin le risque d'une baisse des investissements dans le secteur. Cette corruption est aggravée par des lois inapplicables et une pénurie d'alternatives durables au statu quo. Par exemple, alors que la majorité de la population africaine, tant urbaine que rurale, dépend du charbon de bois et du bois de feu comme source de combustible, dans de nombreux pays, la vente de ces articles est illégale ou nécessite une autorisation. Dans le même temps, cette forte demande de combustible de biomasse n'est pas traitée comme l'opportunité qu'elle est vraiment: une occasion de mettre en œuvre des solutions de production durables à plus grande échelle.

Changement climatique

Certaines endroits d'Afrique font partie des zones les plus vulnérables au changement climatique sur la planète. Par exemple, les sécheresses et les inondations menacent particulièrement l'Afrique de l'Ouest. Dans les zones arides d'Afrique de l'Ouest, les conditions peuvent être extrêmement pénibles avec des températures élevées et peu de précipitations pendant de longs mois. Une enquête menée au Burkina Faso pour comprendre les aspects critiques et les contraintes qui pourraient affecter les futures initiatives de restauration a révélé que la principale contrainte (évoquée par 56 pour cent des répondants) était l'accès limité à l'eau (Vinceti *et al.*, 2020). Alors que la mise en œuvre de la RFP peut être limitée par le changement climatique, la restauration des paysages est également une partie importante de la solution, contribuant à la fois à atténuer ses effets et à renforcer la résilience des paysages et des communautés.



©FAO/Yasuyoshi Chiba

CHAPITRE 6

Voie à suivre: concrétiser les engagements pris dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

La restauration des forêts et des paysages est porteuse de multiples promesses pour l'Afrique et ses habitants. Le fait de surmonter les contraintes existantes et de s'appuyer sur les opportunités et les facteurs de réussite offre de multiples voies pour accélérer la mise en œuvre de la RFP à grande échelle.

Avant tout, la RFP en Afrique doit **tenir compte** des besoins locaux. Les communautés rurales sont confrontées à de nombreux défis et pour que la RFP soit pertinente pour elles, sa mise en œuvre doit être adaptée au contexte local et répondre aux priorités des communautés, notamment la sécurité alimentaire et énergétique, la résilience et l'adaptation au changement climatique, les moyens d'existence ou la santé.

De par sa définition même, la RFP cherche à réaliser **plusieurs objectifs sociaux, économiques et écologiques**. Il est important de ne pas perdre cette valeur unique de la RFP durant la mise en œuvre. De plus, la RFP peut répondre à des besoins à court et à long termes. Il convient de maintenir un haut niveau d'ambition lors de la fixation de ces objectifs multiples, afin de toucher le plus grand nombre de parties prenantes. Alors que la RFP a gagné en popularité et est perçue par beaucoup comme une solution à une multitude de maux, elle est aussi parfois mal utilisée ou mal interprétée. Il faut veiller à ce que l'approche de la RFP continue à respecter ses principes clés. **La RFP doit s'efforcer d'obtenir les meilleurs résultats sociaux, économiques et écologiques possibles dans tous les types de contexte**. Cela peut nécessiter un changement des structures de financement, car le financement à court terme des donateurs peut compromettre cette ambition.

Les stratégies régionales et sous-régionales ciblées restent fondamentales pour passer efficacement de la théorie à l'action, des capitales aux localités. Alors que les ambitions et les mouvements mondiaux et nationaux ont pris de l'ampleur, pour les concrétiser, il faudra les traduire en interventions pertinentes et pratiques au niveau local.

Une multitude d'initiatives en Afrique sont en harmonie – dans une plus ou moins grande mesure – avec la RFP. Bon nombre d'entre elles ne sont pas qualifiées de RFP, mais ont des dimensions similaires. Toutes les personnes interrogées ont convenu que bien que plusieurs activités aient été initiées, la plupart d'entre elles sont à petite

échelle, ne sont pas appelées RFP et peu de données documentées existent pour ces initiatives. **Pour atteindre l'impact escompté par les ambitions politiques à grande échelle, ces initiatives doivent être plus visibles, mieux évaluées et intensifiées dans la mesure du possible**.

Même les approches qui ont atteint une certaine échelle et qui sont utilisées avec succès pour restaurer les terres sont souvent inconnues des décideurs, et la plantation d'arbres tend à devenir l'approche de choix par défaut au lieu d'être une des nombreuses composantes et interventions de la RFP. Des pratiques telles que la gestion holistique du pâturage, les diverses formes d'agriculture de conservation, l'agriculture intelligente face au climat, l'agroécologie, les techniques de collecte d'eau à faible technologie, les pratiques de permaculture, la régénération naturelle gérée par les agriculteurs et l'utilisation de la biodiversité utile localement adaptée et polyvalente dans la restauration, par exemple en plantant ou en semant les graines d'un mélange d'espèces locales (à part les arbres, y compris les arbustes et les graminées), ont connu une grande réussite sur le continent, et pourtant sont souvent rejetées ou négligées.

La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes confère une certaine **visibilité** à la restauration et contribue à en accroître l'importance et la pertinence afin que sa mise en œuvre puisse être intensifiée. À cet effet, les partenaires de la Décennie ont donné la priorité à la création d'un mouvement mondial, à l'obtention d'un soutien politique et au renforcement des capacités techniques.

Des fonds importants sont actuellement affectés à la RFP en Afrique. En janvier 2021, lors du One Planet Summit sur la biodiversité, organisé conjointement par la France, les Nations Unies et la Banque mondiale, plus de 14 milliards de dollars ont été annoncés rien que pour la GMV. Cette somme représente l'intégralité du PIB d'un pays tel que Madagascar ou le Mozambique pour l'année 2019 (Banque mondiale, base de données en ligne). **Lorsqu'il est affecté aux acteurs appropriés, un tel financement peut avoir un impact énorme et durable. Des mécanismes doivent être mis en place pour garantir ce résultat**. Au nombre des options, il y a par exemple la création de fonds fiduciaires ou de programmes de microcrédit. Un tel financement pourrait également servir à mobiliser des investissements supplémentaires et à long terme du secteur privé.

L'intégration de priorités et de secteurs divers est une force de l'approche RFP. Cependant, dans la pratique, peu d'institutions suivent cette approche inclusive, causant ainsi un fossé entre l'essence des approches à l'échelle du paysage telles que la RFP, et leur gouvernance. Les agences de la GMV ont été créées comme une première étape pour surmonter les approches sectorielles étroites typiques. Cependant, dans la pratique, un **changement plus systémique est nécessaire pour amener différents secteurs à collaborer dans la RFP**. Les facilitateurs tels que les agences des Nations Unies et les ONG peuvent aider à encadrer ces changements profonds.

En 2018, le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue a identifié un nombre de priorités de recherche dont la plupart sont toujours d'actualité. Par exemple, la cartographie des risques de dégradation, l'établissement et/ou le renforcement des systèmes d'information nationaux et régionaux sur la restauration des terres et des écosystèmes ou l'établissement d'un cadre national de suivi et d'évaluation des engagements nationaux.

Il est temps d'investir pour élargir nos connaissances sur la RFP et ses multiples dimensions dans le contexte africain.

Le suivi doit être systématique et les données collectées doivent éclairer les actions futures. Sans un suivi adéquat, il est impossible de reproduire les bonnes pratiques ou de corriger les erreurs. Le suivi participatif est vital pour s'assurer qu'il est ancré dans le contexte et les pratiques locaux, et peut donc être viable à long terme.

Les partenariats multipartites pour la mise en œuvre de la RFP peuvent être un mécanisme utile pour partager des expériences et des ressources, réaliser des économies d'échelle, multiplier l'impact, etc. Quelques programmes

commencent à adopter ces approches. Maintenir la flexibilité et l'agilité de ces partenariats doit rester une préoccupation centrale, plutôt que de mettre en place des structures complexes ou formelles.

La pandémie mondiale de la covid 19 en 2020 a paralysé le monde et a créé un ensemble unique de défis et d'opportunités. Bien que le monde ne soit pas encore parvenu à maîtriser cette pandémie, des propositions ou programmes visant à «reconstruire en mieux» ont été élaborés par des agences et institutions telles que la CUA, la FAO, l'OCDE, le PNUE et le WRI. Alors que le modèle économique traditionnel se focalise sur l'exploitation des ressources naturelles, **nous avons la possibilité de chercher à restaurer l'activité économique tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en favorisant la récupération des écosystèmes dont dépend notre existence**. Zéro émission nette semble être une préoccupation centrale et le rôle de la RFP dans la réalisation de cet objectif grâce à la séquestration du carbone est évident. Dans le même temps, de nombreux appels sont lancés pour s'assurer que les forêts ne servent pas simplement de prétexte à la poursuite des émissions et qu'au contraire, les approches de restauration des paysages forestiers doivent répondre à des objectifs multiples, comme le soulignent les principes de la RFP.

Aujourd'hui, l'Afrique est prête à entrer dans la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes avec une expérience appréciable et une grande confiance. Les nombreuses parties prenantes engagées dans la RFP à travers les 58 pays et territoires du continent peuvent apporter une contribution importante au programme mondial sur la restauration, et bénéficier de l'attention accordée à la restauration au cours des dix prochaines années.

RÉFÉRENCES

- African Union.** 2015. Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons.. Projet de document. Addis-Abeba.
- Auclair, L., Bourbouze, A., Dominguez, P. et Genin, D.** 2006. Les agdals du Haut Atlas (Maroc) Biodiversité et gestion communautaire de l'accès aux ressources forestières et pastorales. Marseille, IRD.
- BAD (Banque africaine de développement).** 2020. Perspectives économiques en Afrique. Tunis.
- Banque mondiale.** 2021. Sustainable Land Management in the Sahel. Lessons from the Sahel and West Africa Program in Support of the Great Green Wall (SAWAP). Washington DC.
- Bastin, J.F., Finegold, Y., Garcia, C., Mollicone, D., Rezende, M., Routh, D., Zohner, C.M. et Crowther, T.W.** 2019. «The global tree restoration potential». *Science*, 365(6448): 76 79.
- Bennett, E.M., Peterson, G.D. et Gordon, L.J.** 2009. «Understanding relationships among multiple ecosystem services.» *Ecology letters*, 12(12): 1394 1404.
- Berrahmouni, N., Regato, P. et Parfondry, M.** 2015. Directives mondiales pour la restauration des forêts et des paysages dégradés dans les terres arides: Renforcer la résilience et améliorer les moyens d'existence. Étude FAO: Forêts, No 175. Rome, FAO.
- Besseau, P., Graham, S. et Christophersen, T.** 2018. Restoring forests and landscapes: the key to a sustainable future. Global Partnership on Forest and Landscape Restoration. Vienne, IUFRO.
- Bond, W.J., Stevens, N., Midgley, G.F. et Lehmann, C.E.** 2019. «The trouble with trees: afforestation plans for Africa.» *Trends in ecology & evolution*, 34(11): 963 965.
- Brançalion, P.H., Niamir, A., Broadbent, E., Crouzeilles, R., Barros, F.S., Zambrano, A.M.A., Baccini. et al.** 2019. «Global restoration opportunities in tropical rainforest landscapes.» *Science advances*, 5(7): 3223.
- Cai, X., Zhang, X., et Wang, D.** 2011. «Land availability for biofuel production.» *Environ. Sci. Technol.*, 45: 334 339.
- CDB (Convention sur la diversité biologique).** 2016. Restauration des écosystèmes et des paysages forestiers en tant que contribution aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (UNEP/CBD/COP/13/INF/11). Montréal.
- Chazdon, R.L. et Guariguata, M.R.** 2016. «Natural regeneration as a tool for large-scale forest restoration in the tropics: prospects and challenges.» *Biotropica*, 48(6): 716 730.
- Chidumayo, E.N. et Gumbo, D.J. (sous la dir.de).** 2010. The dry forests and woodlands of Africa: managing for products and services. Londres, Earthscan.
- Chomba, S., Sinclair, F., Savadogo, P., Bourne, M. et Lohbeck, M.** 2020. «Opportunities and constraints for using farmer managed natural regeneration for land restoration in sub-Saharan Africa.» *Frontiers in Forests and Global Change*, 3: 122.
- Clewell, A., Aronson, J. et Winterhalder, K.,** 2004. «The SER international primer on ecological restoration.» *Ecological Restoration*, 2: 206 207.
- CNULD.** 2020. The Great Green Wall Implementation Status and Way Ahead To 2030 Advanced Version. Bonn, CNULD.
- Creed, I.F. et Van Noordwijk, M.** 2018. Forest and Water on a Changing Planet: Vulnerability, Adaptation and Governance Opportunities: A Global Assessment Report. Vienne, IUFRO.
- CUA (Commission de l'Union africaine).** 2019. Cadre de gestion durable des forêts pour l'Afrique (2020 2030). Addis-Abeba.
- De Wasseige, C., Tadoum, M., Atyi, E.A. et Doumenge, C.** 2015. The Forests of the Congo Basin-Forests and climate change. Neufchateau, Weyrich.

Direction générale des forêts. 2021. Initiative nationale pour la restauration du Barrage Vert, Algérie, 5 p.

Di Sacco, A., Hardwick, K., Blakesley, D., Brancalion, P.H., Breman, E., Rebola, L.C., Chomba, S., Dixon, K., Elliott, S., Ruyonga, G. et Shaw, K. 2020. Ten Golden Rules for Reforestation to Optimise Carbon Sequestration, Biodiversity Recovery and Livelihood Benefits.

Djenontin, I.N., Zulu, L.C. et Etongo, D. 2020. «Ultimately, what is forest landscape restoration in practice? Embodiments in sub-Saharan Africa and implications for future design.» *Environmental Management*, p. 1-23.

Dudley, N., Mansourian, S., Stolton, S. et Sukuwana, S., 2008. Safety Net: Protected Areas and Poverty Reduction. Gland, Suisse, WWF International.

FAO. 2012. FRA 2015 Termes et définitions. Document de travail 180, Rome, FAO.

FAO. 2015. Southern Africa's Forest and People: Investing in a Sustainable Future. Rome, FAO.

FAO. 2018. La situation des forêts du monde 2018: Les forêts au service du développement durable. Rome.

FAO. 2019. Trees, forests and land use in drylands: the first global assessment. Full report. Étude FAO: Forêts, No 184, Rome.

FAO. 2021. Évaluation des ressources forestières mondiales 2020. Rome.

FAO et Mécanisme mondial de la CNUCLD. 2015. Sustainable financing for forest and landscape restoration: Opportunities, challenges and the way forward. Document de travail, Rome, FAO.

FAO et PNUF. 2020. La situation des forêts du monde 2020: Forêts, biodiversité et activité humaine. Rome.

FEM (Fonds pour l'environnement mondial). 2021. Strategic Positioning and Programming Directions. Washington DC.

Gann, G.D., McDonald, T., Walder, B., Aronson, J., Nelson, C.R., Jonson, J., Hallett, J.G. et al. 2019. «International principles and standards for the practice of ecological restoration.» *Restoration Ecology*, 27: S1-46.

Gichuki, L., Brouwer, R., Davies, J., Vidal, A., Kuzee, M., Magero, C., Walter, S. et al. 2019. Reviving land and restoring landscapes: Policy convergence between forest landscape restoration and land degradation neutrality. Gland, UICN.

Guariguata, M.R. et Evans, K. 2020. «A diagnostic for collaborative monitoring in forest landscape restoration.» *Restoration Ecology*, 28(4): 742-749.

Herzenni, A. 2008. Aires forestières communautaires conservées dans le Haut Atlas central, Maroc. Rapport de projet (projet «Comprendre et promouvoir les aires conservées des communautés [ACC] pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles»).

Hobbs, R.J. 2016. «Degraded or just different? Perceptions and value judgements in restoration decisions.» *Restoration Ecology*, 24(2): 153-158.

Hosonuma, N., Herold, M., De Sy, V., De Fries, R.S., Brockhaus, M., Verchot, L., Angelsen, A. et Romijn, E. 2012. «An assessment of deforestation and forest degradation drivers in developing countries.» *Environmental Research Letters*, 7(4): 044009.

Ickowitz, A., Powell, B., Salim, M.A. et Sunderland, T.C. 2014. «Dietary quality and tree cover in Africa.» *Global Environmental Change*, 24: 287-294.

INTERPOL. 2016. Uncovering the Risks of Corruption in the Forestry Sector. Lyon.

IPBES. 2018. The IPBES assessment report on land degradation and restoration. Montanarella, L., Scholes, R. et Brainich, A. (sous la dir. de), Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Bonn, Allemagne, 744 p.

IPBES. 2018b. The IPBES regional assessment report on biodiversity and ecosystem services for Africa. Archer, E., Dziba, L., Mulongoy, K.J., Maoela, M.A. et Walters, M. (sous la dir. de), Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Bonn, Allemagne, 492 p.

Keenleyside, K., Dudley, N., Cairns, S., Hall, C.M. et Stolton, S. 2012. Ecological Restoration for Protected Areas. Principles, Guidelines and Best Practices. Gland, UICN.

- Laestadius, L., Maginnis, S., Minnemayer, S., Potapov, P., Saint-Laurent, C. et Sizer, N.** 2011. «Mapping opportunities for forest land-scape restoration.» *Unasylva*, 238(62): 47-48.
- Le Quéré, C., Raupach, M.R., Canadell, J.G., Marland, G., Bopp, L., Ciais, P., Conway, T.J. et al.** 2009. «Trends in the sources and sinks of carbon dioxide.» *Nature Geoscience*, 2: 831-836.
- Löfqvist, S. et Ghazoul, J.** 2019. «Private funding is essential to leverage forest and landscape restoration at global scales.» *Nature ecology & evolution*. 3(12): 1612-1615.
- Mansourian, S.** 2017. «Governance and Forest Landscape Restoration: A framework to support decision-making.» *Journal for Nature Conservation*, 37: 21-30.
- Mansourian, S.** 2018. «In the eye of the beholder: Reconciling Interpretations of Forest Landscape Restoration.» *Land Degradation and Development*, 29 (9): 2888-2898.
- Mansourian, S.** 2020. *Enabling Factors to Scale Up Forest Landscape Restoration: The Roles of Governance and Economics*. Berlin, WWF et Vienne, IUFRO.
- Mansourian, S. et Vallauri, D.** 2014. «Restoring forest landscapes: important lessons learnt.» *Environmental Management*, 53(2): 241-251.
- Mansourian, S. et Vallauri, D.** 2020. *Tree Planting by Businesses in France, Switzerland and the UK. A study to inspire corporate commitments*. Paris, WWF France, 64 p.
- Mansourian, S., Sumbi, P., Bonifasi, E., Meshack, C., Malugu, I. et Vallauri, D.** 2019. *Lessons Learnt from 10 Years of Restoration of Coastal and Sub-montane Tropical Forests: The East Usambara Landscape (Tanzania)*. Paris, WWF France.
- Mansourian, S., Razafimahatratra, A. et Vallauri, D.** 2018. *Lessons Learnt from 13 Years of Restoration in a Moist Tropical Forest: The Fandriana-Marolambo Landscape in Madagascar*. Paris, WWF France.
- Mayaux, P., Pekel, J.F., Desclée, B., Donnay, F., Lupi, A., Achard, F., Clerici, M. et al.** 2013. «State and evolution of the African rainforests between 1990 and 2010.» *Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences*, 368(1625): 20120300.
- Miller, D.C., Mansourian, S. et Wildburger, C., sous la dir. de.** 2020. *Forests, Trees and the Eradication of Poverty: Potential and Limitations. A Global Assessment Report*. Vienne, IUFRO.
- Meli, P., Holl, K.D., Rey Benayas, J.M., Jones, H.P., Jones, P.C., Montoya, D. et Moreno Mateos, D.** 2017. «A global review of past land use, climate, and active vs. passive restoration effects on forest recovery.» *Plos one*, 12(2): e0171368.
- Mwangi, E., Cerutti, P. et Nasi, R., sous la dir. de.** 2018. *The Current State of Eastern Africa's Forests*. Luxembourg, Bureau des publications de l'Union européenne.
- Nef, D.P., Gotor, E., Wiederkehr Guerra, G., Zumwald, M. et Kettle, C.J.** 2021. «Initial investment in diversity is the efficient thing to do for resilient forest landscape restoration.» *Frontiers in Forests and Global Change*.
- OSS.** 2019. *Sahel and West Africa Atlas of land cover maps Strengthening Resilience through services related to innovation, communication and knowledge BRICKS (Benin, Burkina Faso, Chad, Ethiopia, Ghana, Mali, Mauritania, Niger, Nigeria, Senegal, Sudan and Togo)*. Tunis, OSS, FEM, Banque mondiale, CILSS, UICN.
- Pan, Y., Birdsey, R.A., Fang, J., Houghton, R., Kauppi, P.E., Kurz, W.A., Phillips, O.L. et al.** 2011. «A large and persistent carbon sink in the world's forests.» *Science*, 333: 988-993.
- Pistorius, T., Carodenuto, S. et Wathum, G.** 2017. «Implementing Forest Landscape Restoration in Ethiopia.» *Forests*, 8(3): 61.
- Plieninger, T., Bieling, C., Fagerholm, N., Byg, A., Hartel, T., Hurley, P., López-Santiago, C.A., Nagabhatla, N., Oteros-Rozas, E., Raymond, C.M. et van der Horst, D.** 2015. «The role of cultural ecosystem services in landscape management and planning.» *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 14: 28-33.
- Plumptre, A.J., Ayebare, S., Segan, D., Watson, J. et Kujirakwinja, D.** 2016. *Conservation Action Plan for the Albertine Rift*. Rapport non publié de la Société pour la conservation de la faune sauvage et ses partenaires.
- PNUE.** 2007. *Mangroves of Western and Central Africa. Programme pour les mers régionales du PNUE /PNUE-WCMC*.
- PNUE.** 2016. *GEO-6 Regional Assessment for Africa*. Nairobi, PNUE.

- PNUE.** 2017. Djibouti: Ecosystem-based Adaptation 2010-2016. Nairobi, PNUE.
- PNUE.** 2018. Pan-African Agenda on Ecosystem Restoration for Increased Resilience. Nairobi, PNUE.
- Potts, S.G., Imperatriz-Fonseca, V., Ngo, H.T., Aizen, M.A., Biesmeijer, J.C., Breeze, T.D., Dicks, L.V., Garibaldi, L.A., Hill, R. et al.** 2016. «Safeguarding Pollinators and their Values to Human Well-Being.» *Nature*, 540(7632): 220-229.
- Reed, J., van Vianen, J., Foli, S., Clendenning, J., Yang, K., MacDonald, M., Petrokofsky, G., Padoch, C. et Sunderland, T.** 2017. «Trees for life: The ecosystem service contribution of trees to food production and livelihoods in the tropics.» *Forest Policy and Economics*, 84: 62-71.
- Reij, C. et Garrity, D.** 2016. «Scaling up farmer-managed natural regeneration in Africa to restore degraded landscapes.» *Biotropica*, 48(6): 834-843.
- Reij, C., Tappan, G. et Smale, M.** 2009. Agroenvironmental transformation in the Sahel: another kind of «green revolution». Document de travail 00914 de l'IFPRI. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, D.C.
- République d'Algérie.** 2014. 5ème Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au niveau national, Algiers.
- RRI.** 2015. Who Owns the World's Land? A global baseline of formally recognized indigenous and community land rights. Washington, DC.
- Sabogal, C., Besacier, C. et McGuire, D.** 2015. «Forest and landscape restoration: concepts, approaches and challenges for implementation.» *Unasylva*, 66(245): 3.
- Sacande, M., Parfondry, M. et Cicatiello, C.** 2020. La restauration des terres en action contre la désertification. Manuel de restauration des terres à grande échelle pour renforcer la résilience des communautés rurales dans la Grande Muraille Verte Rome, FAO.
- Sacande M., Parfondry M. et Martucci A.** 2020. «La diversité des plantes de restauration pour la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille Verte.» Dans: FAO. 2020. La biodiversité: Son rôle central dans le développement durable de l'Afrique. *Nature & Faune*. 33(1): pp 86-97. Accra.
- Sen, M.** 2020. Forests: at the heart of a Green Recovery from the Covid-19 pandemic. New York, UNDESA.
- Sijapati Basnett, B., Elias, M., Ihalainen, M. et Paez Valencia, A.M.** 2017. Gender matters in Forest Landscape Restoration: A framework for design and evaluation. Bogor, CIFOR.
- Stanturf, J., Mansourian, S. et Kleine, M., sous la dir. de.** 2017. Implementing forest landscape restoration: a practitioner's guide, IUFRO.
- Stanturf, J.A., Palik, B.J., Williams, M.I., Dumroese, R.K. et Madsen, P.** 2014. «Forest restoration paradigms.» *Journal of sustainable forestry*. 33(sup1): S161-S194.
- Sumbi, P.E.** 2013. Project Tz 0056.02: Securing Long Term Benefits For The Communities And Forests of The East Usambara Mountains Tanzania. Terminal and Lesson Learnt Report. Dar es Salaam, TFCG.
- UNDP.** 2020. Rapport sur le développement humain 2020. New York, UNDP.
- UNIQUE.** 2016. Restauration des paysages forestiers. Évaluation des potentialités dans le contexte des engagements de Bonn 2.0 et de la Déclaration de New York sur les forêts. Méthodologie et résultats pour Madagascar. Freiburg.
- UNIQUE.** 2020. Mid-term Review of the African Forest Landscape Restoration Initiative (AFR100). Freiburg.
- Veldman, J.W., Overbeck, G.E., Negreiros, D., Mahy, G., Le Stradic, S., Fernandes, G.W., Durigan, G., Buisson, E., Putz, F.E. et Bond, W.J.** 2015. «Tyranny of trees in grassy biomes.» *Science*, 347(6221): 84-85.
- Vinceti, B., Valette, M., Bougma, A.L. et Turillazzi, A.** 2020. «How Is Forest Landscape Restoration Being Implemented in Burkina Faso? Overview of Ongoing Initiatives.» *Sustainability*, 12(24): 10430.
- Win, T.L.** 2020. «Public banks urged to share funding fairly, as climate batters poor farmers.» In: Thomson Reuters Foundation [en ligne]. (Consulté le 7 juillet 2021). <https://news.trust.org/item/20201111230707-u8o9u/>.
- WRI (en collaboration avec la Banque mondiale, PNUE et PNUD).** 2008. World Resources 2008: Roots of Resilience—Growing the Wealth of the Poor. Washington, DC.

ANNEXE 1: LISTE DES PROJETS (PRINCIPAUX DONATEURS)

	SOUS-RÉGION	PAYS	TITRE DU PROJET	DURÉE	BAILLEUR DE FONDS PRINCIPAL		BUDGET TOTAL
					Nom	Montant du financement	
1	Afrique centrale (AFC)	Cameroun	Initiative pour la restauration (TRI)	2019-2024	FEM	1,3 million d'USD	
2	AFC	Cameroun	Supprimer les obstacles à la conservation de la biodiversité, à la restauration des terres et à la gestion durable des forêts grâce à la gestion communautaire des paysages (COBALAM)	2018-2023	FEM	3 105 023 USD	23 991 349 USD
3	AFC	Cameroun	Soutenir la restauration des paysages et l'utilisation durable des produits forestiers et des espèces végétales locales (<i>Bambusa spp.</i> , <i>Irvingia spp.</i> , etc.) pour la conservation de la biodiversité, des moyens d'existence durables et la réduction des émissions au Cameroun	2018-2023	FEM	1 326 146 USD	10 498 873 USD
4	AFC	RCA	La restauration des forêts et des paysages en appui à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine (RCA)	2018-2022	FEM	5 961 638 USD	16 526 638 USD
5	AFC	RDC	Initiative pour la restauration, projet subsidiaire de la RDC: Gestion améliorée et restauration des ressources agrosylvopastorales dans la province pilote du Sud-Kivu	2018-2025	FEM	3,6 millions d'USD	16 131 530 USD
6	AFC	RDC	Projet de boisement de la savane dégradée d'Ibi Batéké	2008	Fonds Bio-carbone/MDP	Vente de crédits de carbone	
7	AFC	Sao Tomé et Príncipe	Restauration du paysage pour la fonctionnalité des écosystèmes et l'atténuation des effets du changement climatique dans la République démocratique de Sao Tomé-et-Príncipe	2018-2023	FEM	4 666 515 USD	21 516 515 USD

	SOUS-RÉGION	PAYS	TITRE DU PROJET	DURÉE	BAILLEUR DE FONDS PRINCIPAL		BUDGET TOTAL
					Nom	Montant du financement	
8		Tchad	Projet d'infrastructures rurales, pastorales et de transhumance (PIRPT)	2011-2019	BAD	10,4 millions d'USD (50% prêt 50% subvention)	11,44 millions d'USD
9	Afrique de l'Est (AFE)	Burundi	Projet de restauration et de résilience du paysage du Burundi	2018-2023	Banque mondiale	30 millions d'USD	30 millions d'USD
10	AFE	Burundi	Investissements dans la production alimentaire à l'épreuve du climat dans les bassins de l'Imbo et du Moso en République du Burundi	2020-2024	FVC	9 994 500 USD	31,7 millions d'USD
11	AFE	Djibouti	Mise en œuvre des interventions prioritaires du PANA pour renforcer la résilience des zones côtières les plus vulnérables de Djibouti.	2010-2017	FEM	2,07 millions d'USD	4 550 000 USD
12	AFE	Djibouti	Soutenir l'adaptation des communautés rurales au changement climatique dans les régions montagneuses de Djibouti	2014-2018	FEM	5 379 452 USD	34 109 452 USD
13	AFE	Érythrée	Restauration des paysages forestiers dégradés et promotion d'une gestion communautaire, durable et intégrée des ressources naturelles dans le plateau de Rora Habab, Nakfa sub-zoba, et la région nord de la mer Rouge en Érythrée	2018-2023	FEM	8 260 607 USD	23 500 000 USD
14	AFE	Éthiopie	Projet paysages et moyens d'existence résilients	2018-2024	FVC	165 237 592 USD	297,2 millions d'USD
15	AFE	Éthiopie	Restauration et conservation du paysage forestier avec l'amélioration des moyens d'existence	2019-2020	Programme des microfinancements du FEM	49 690 USD	95 140 USD
16	AFE	Éthiopie	Répondre au risque croissant de sécheresse: renforcer la résilience des communautés les plus vulnérables en tenant compte de la dimension de genre	2017-2022	FVC	45 millions d'USD	50 millions d'USD

	SOUS-RÉGION	PAYS	TITRE DU PROJET	DURÉE	BAILLEUR DE FONDS PRINCIPAL		BUDGET TOTAL
					Nom	Montant du financement	
17	AFE	Éthiopie	Appui de la Norvège à l'Éthiopie pour le mécanisme REDD+	2011	Initiative internationale norvégienne sur le climat et les forêts	2011: 60 millions d'USD à la Stratégie CRGE. 2013: 10 millions d'USD pour la première phase du REDD+ 2017: 80 millions d'USD pour exécuter le Plan d'investissement du REDD+	
18	AFE	Éthiopie	Projet de régénération naturelle assistée de Humbo dans le sud-ouest de l'Éthiopie	2009	Fonds Bio-car-bone/MDP	Vente de crédits de carbone	
19	AFE	Éthiopie	Appui de l'Union européenne au Programme de gestion durable des terres	2016-2020	Union européenne	9,7 millions d'EUR	19 millions d'EUR
20	AFE	Éthiopie	Projet de reboisement géré de la communauté de Sodo	2006	CCBA	Vente de crédits de carbone	
21	AFE	Kenya	Mikoko Pamoja	2013	Plan Vivo	Vente de crédits de carbone	
22	AFE	Kenya	TWENDE: Vers une fin des urgences liées à la sécheresse: Adaptation basée sur les écosystèmes dans les zones de pâturage arides et semi-arides du Kenya	2019-2024	FVC	23 152 082 d'USD	34,5 millions d'USD
23	AFE	Kenya	Vanga Blue Forest	2020	Plan Vivo	Vente de crédits de carbone	
24	AFE	Kenya	Restauration des terres arides et semi-arides du Kenya par le développement des entreprises biologiques et d'autres mesures incitatives dans le cadre de l'initiative de restauration	2018-2022	FEM	4 157 340 USD	16 807 340 USD
25	AFE	Kenya	Initiative de reboisement à petite échelle de la Chaîne d'Aberdare/Mont Kenya	2007	MDP	Vente de crédits de carbone	
26	AFE	Kenya	Restauration des terres dégradées à travers le reboisement dans le complexe forestier de MAU au Kenya	2011	MDP	Vente de crédits de carbone	

	SOUS-RÉGION	PAYS	TITRE DU PROJET	DURÉE	BAILLEUR DE FONDS PRINCIPAL		BUDGET TOTAL
					Nom	Montant du financement	
27	AFE	Kenya	Komaza Kenya: Foresterie artisanale au Kenya	2020	Fonds NDT	Financement par fonds propres de 15 à 20 millions d'EUR	
28	AFE	Ouganda	Projet de réhabilitation de la forêt haute naturelle sur les terres dégradées du parc national de Kibale	1994	CCB	Vente de crédits de carbone	
29	AFE	Ouganda	Développer la résilience des communautés, des écosystèmes de zones humides et des bassins versants associés en Ouganda	2017-2025	FVC	24,14 millions d'USD	44,3 millions d'USD
30	AFE	Ouganda	Projet forestier Kachung: Boisement sur les terres dégradées	2006	MDP	Vente de crédits de carbone	
31	AFE	Ouganda	Projet de reboisement du Bassin du Nil en Ouganda No. 1-5	2007	Fonds Bio-carbone/MDP	Vente de crédits de carbone	
32	AFE	Ouganda	Des arbres pour des avantages mondiaux (TGB)	2003	Plan Vivo	Vente de crédits de carbone	
33	AFE	Rwanda	Fonds Livelihoods Réseau ARCOS: Partenariat visant à renforcer la résilience face au changement climatique et les moyens d'existence durable dans les agrosystèmes des petits exploitants du Rwanda	2020	Fonds Livelihoods	Vente de crédits de carbone	
34	AFE	Rwanda	Renforcer la résilience face au changement climatique des communautés rurales dans le nord du Rwanda	2018-2024	FVC	32 794 442 USD	33,2 millions d'USD
35	AFE	Rwanda	Restauration du paysage forestier dans la région de Mayaga	2019-2024	FEM	6 213 538 USD	32 906 904 USD
36	AFE	Rwanda	Approche paysagère de la restauration et de la conservation des forêts (LAFREC)	2015-2019	FEM	9 532 000 USD	61 248 548 USD
37	AFE	Somalie	Améliorer la gestion des risques de catastrophe et la sécurité alimentaire pour renforcer la résilience au Somaliland	2020-2023	BMZ	9 500 000 EUR	

	SOUS-RÉGION	PAYS	TITRE DU PROJET	DURÉE	BAILLEUR DE FONDS PRINCIPAL		BUDGET TOTAL
					Nom	Montant du financement	
38	Afrique du Nord (AFN)	Algérie	Plan national de reboisement en 2000 d'une durée de 20 ans				
39	AFN	Algérie	Réhabilitation et développement durable intégré des paysages forestiers algériens de production du chêne-liège	2019-2023	FEM	3 411 644 USD	28 035 215 USD
40	AFN	Maroc	Projet de restauration des forêts du Moyen Atlas	2006-2016	FEM	965 345 USD	997 945 USD
41	AFN	Maroc	Développement de vergers d'arganiers en milieu dégradé (DARED)	2016-2022	FVC	39 292 600 USD	49,2 millions d'USD
42	AFN	Soudan	Programme sur les ressources naturelles et les moyens de subsistance durables (SNRLP)	2019-2024	IFAD/GEF/LDCF	45,2 millions d'EUR (subvention) et 11,3 millions d'EUR (prêt) + 1,8 millions d'EUR du FEM/LDCF	86,65 millions d'USD
43	AFN	Soudan	Projet de séquestration intégrée du carbone	2012-2016	FEM	3,65 millions d'USD	14 809 000 USD
44	AFN	Soudan	Adaptation et atténuation axées sur la production de gomme au Soudan (GAMS)	2020-2025	FVC	9,975 millions d'USD	9,975 millions d'USD
45	AFN	Soudan	Renforcer la résilience face au changement climatique dans les systèmes agricoles et pastoraux traditionnels pluviaux au Soudan	2020-2025	FVC	25 645 114 d'USD	41,2 millions d'USD
46	AFN	Tunisie	Projet sur les écosystèmes et les moyens d'existence basés sur les oasis en Tunisie (TOELP)	2014-2019	FEM	5 760 730 USD	64 808 730 USD
47	Régional (REG)	Côte d'Ivoire/Éthiopie/Madagascar/Togo	Projet mondial sur la restauration des paysages forestiers et la bonne gouvernance dans le secteur forestier (Fo-rests4Future)	2020-2025	BMZ	26 540 582 USD	26 540 582 USD
48	REG	Côte d'Ivoire/Libéria	Renforcement de la connectivité écologique de la zone de Taï Grebo Sapo	2017-2022	BMZ/UE	6 969 636 USD	8 600 000 USD

	SOUS-RÉGION	PAYS	TITRE DU PROJET	DURÉE	BAILLEUR DE FONDS PRINCIPAL		BUDGET TOTAL
					Nom	Montant du financement	
49	REG	Bénin/ Burkina Faso/ Éthiopie/ Kenya/ Madagascar/ Tunisie	Protection des sols et réhabilitation des sols dégradés pour la sécurité alimentaire (ProSoil)	2014-2025	BMZ	178 231 596 EUR	178 231 596 EUR
50	REG	Cameroun/ Kenya/ Malawi/ Rwanda	Restauration de paysages forestiers à grande échelle en Afrique	2019-2025	BMU	22 990 000 EUR	22 990 000 EUR
51	REG	Bénin/ Éthiopie/ Kenya/ Madagascar/ Somalie/ Tunisie	Protection des sols, lutte contre la désertification, gestion durable des terres	2020-2023	BMZ/UE	10 200 000 EUR	44 954 688 EUR
52	REG	Ghana/ Sierra Léone	Miro Forestry	2020?	Fonds NDT	Investissement en quasi-fonds propres de 12 millions d'USD soutenant un cycle de financement total à hauteur de 54 millions d'USD	
53	REG	Éthiopie/ Ghana/ Kenya/ Mali/Niger/ Rwanda/ Sénégal/ Somalie	Reverdifier l'Afrique	2017-2022	UE	20 500 000 EUR	24 440 000 EUR
54	Afrique australe (AFA)	Afrique du Sud	Travailler pour les écosystèmes (programme de restauration des fourrés subtropicaux)	2004	Gouvernement d'Afrique du sud	147,6 millions d'USD (Programme de RNA)	
55	AFA	Eswatini	Projet pour les petits producteurs axé sur le marché (SMLP)	2015-2021	FIDA/FEM	FIDA: prêt de 9,6 millions d'USD (1 an) et subvention de 0,5 million d'USD; FEM: 7,21 millions d'USD	24,51 millions d'USD
56	AFA	Madagascar	Projet vanille Livelihoods	2017-2027	Fonds	EUR 1 625 881	EUR 1 625 881
57	AFA	Madagascar	Projet de restauration des paysages forestiers à Fandriana-Marolambo	2004-2017	Gouvernement français, Fondation Ensemble, Fondation Good-Planet/Air France, SI-DA, WWF	1 625 881 EUR	1 625 881 EUR

	SOUS-RÉGION	PAYS	TITRE DU PROJET	DURÉE	BAILLEUR DE FONDS PRINCIPAL		BUDGET TOTAL
					Nom	Montant du financement	
58	AFA	Madagascar	Conservation de la biodiversité, restauration et développement durable intégré des bassins versants du Bas-Mangoky et du Sud-Mananara	2020-2025	FEM	7 334 246 USD	40 138 546 USD
59	AFA	Madagascar	Tahiri Honko	2018	Plan Vivo	Vente de crédits de carbone	
60	AFA	Madagascar	Paysages durables dans l'est de Madagascar: améliorer la résilience des familles de petits exploitants vulnérables au climat, réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et mobiliser les investissements climatiques du secteur privé	2017-2026	FVC	18,5 millions d'USD	19,3 millions d'USD
61	AFA	Malawi	Les Arbres de l'Espérance	2007	Plan Vivo	Vente de crédits de carbone	
62	AFA	Maurice	Prise en compte de la biodiversité dans la gestion du littoral en République de Maurice	2018-2021	FEM	4,6 millions d'USD	21 933 698 USD
63	AFA	Mozambique	Sécurité alimentaire résiliente face au climat pour les petits exploitants hommes et femmes au Mozambique grâce à la gestion intégrée des risques	2020-2025	FVC	9,25 millions d'USD	10 millions d'USD
64	AFA	Mozambique	Projet de reboisement du Niassa	2007	MDP	Vente de crédits de carbone	
65	AFA	Namibie	Renforcer la résilience des communautés vivant dans des paysages menacés par le changement climatique grâce à une approche d'adaptation basée sur les écosystèmes	2019-2024	FVC	8,9 millions d'USD	9,1 millions d'USD
66	AFA	Namibie	Approche intégrée du paysage en Namibie pour améliorer les moyens d'existence et la gouvernance environnementale afin d'éradiquer la pauvreté (NILALEG)	2019-2025	FEM	10 823 744 USD	85 136 588 USD

	SOUS-RÉGION	PAYS	TITRE DU PROJET	DURÉE	BAILLEUR DE FONDS PRINCIPAL		BUDGET TOTAL
					Nom	Montant du financement	
67	AFA	Namibie	Autonomiser pour s'adapter: créer des moyens d'existence résilients au changement climatique par la gestion communautaire des ressources naturelles en Namibie	2016-2022	FVC	10 millions d'USD	10 millions d'USD
68	AFA	Réunion	Conservation, restauration et reconstitution des habitats semi-xérophiles du Massif de la Montagne	2009-2014	EU LIFE	1 284 699 EUR	2 571 548 EUR
69	AFA	Seychelles	Replantation et renforcement de la participation communautaire à la réhabilitation des terres forestières dégradées: projet de démonstration à Pt. Chevalier, Praslin, Seychelles	2011-2013	Microfinancements du FEM	50 000 USD	119 258 USD
70	AFA	Seychelles	Adaptation écosystémique au changement climatique aux Seychelles	2014-2020	Fonds d'adaptation	6 455 750 USD	6 455 750 USD
71	AFA	Tanzanie	Garantir des avantages à long terme pour les communautés et les forêts des montagnes de l'Est de l'Usambara en Tanzanie	2004-2013	Gouvernement de la Finlande et WWF	1,95 million EUR	1,95 million d'EUR
72	AFA	Tanzanie	<i>Emiti Nibwo Bulora</i>	2008	Plan Vivo	Vente de crédits de carbone	
73	AFA	Tanzanie	Appui à la mise en œuvre d'une approche de gestion intégrée des écosystèmes pour la restauration des paysages et la conservation de la biodiversité en Tanzanie	2018-2023	FEM	11 205 872 USD	75 679 373 USD
74	AFA	Tanzanie	Améliorer l'adaptation au changement climatique des communautés agropastorales du district de Kongwa	2020-2024	Fonds d'adaptation	1 200 000 USD	1 200 000 USD
75	AFA	Zambie	Renforcement de la résilience des moyens d'existence face au climat dans les régions agroécologiques I et II de la Zambie	2018-2025	FVC	32 millions d'USD	137,3 millions d'USD

	SOUS-RÉGION	PAYS	TITRE DU PROJET	DURÉE	BAILLEUR DE FONDS PRINCIPAL		BUDGET TOTAL
					Nom	Montant du financement	
76	AFA	Zimbabwe	Renforcer la résilience des moyens d'existence agricoles vulnérables face au climat dans le sud du Zimbabwe	2020-2027	FVC	26 574 567 USD	47,8 millions d'USD
77	Afrique de l'Ouest (AFO)	Bénin	Renforcement de la résilience des communautés rurales du centre et du nord du Bénin face au climat par la mise en œuvre d'une adaptation écosystémique dans les paysages forestiers et agricoles	2019-2024	FVC	9 millions d'USD	10 millions d'USD
78	AFO	Bénin	Restauration, conservation et gestion durable des mangroves au Costa Rica et au Bénin pour lutter contre le changement climatique	2018-2022	FFEM	1 270 000 EUR	6 650 000 EUR
79	AFO	Burkina Faso	Réhabilitation et gestion durable par AGED des pâturages dégradés dans la région sahélienne du Burkina Faso	2014	Plan Vivo	Vente de crédits de carbone	
80	AFO	Burkina Faso	Réhabilitation du Sahel (REACH)	2014	Plan Vivo	Vente de crédits de carbone	
81	AFO	Burkina Faso	Projet de récupération des terres dégradées en milieu pastoral	2017-2021	Lux Dev	5 000 000 d'USD	5 331 730 USD
82	AFO	Burkina Faso/Niger	Restauration des forêts et des paysages et gestion durable des terres dans la région du Sahel	2017-2020	FFEM/AFD	1 800 000 EUR	6 487 559 EUR
83	AFO	Cabo Verde	Élimination d'espèces végétales envahissantes et protection de la forêt à Monte Velha	2015-2016	Programme de Microfinancements du FEM	30 000 USD	42 214 d'USD
84	AFO	Côte d'Ivoire	Durabilité et approches de développement pour la gestion transformationnelle, la restauration et la conservation des forêts et de la biodiversité en Côte d'Ivoire	2019	FEM	2 831 050 USD	18 479 374 USD
85	AFO	Côte d'Ivoire	Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire (PROMIRE)	2020-2025	FVC	10 millions d'USD	11,8 millions d'USD

	SOUS-RÉGION	PAYS	TITRE DU PROJET	DURÉE	BAILLEUR DE FONDS PRINCIPAL		BUDGET TOTAL
					Nom	Montant du financement	
86	AFO	Gambie	Planification et restauration des paysages pour améliorer les services écosystémiques et les moyens d'existence, étendre et gérer efficacement les zones protégées	2020-2025	FEM	5 644 685 USD	25 733 269 USD
87	AFO	Gambie	Adaptation à grande échelle basée sur l'écosystème dans le bassin du fleuve Gambie: développement d'une économie résiliente face au climat et basée sur les ressources naturelles	2017-2022	FVC	20 546 756 USD	25,5 millions d'USD
88	AFO	Ghana	Partenariat public-privé (PPP) dans le secteur forestier	2016-2056	Programme d'investissement forestier de la BAD et des Fonds d'investissements climatiques	14 millions d'USD; garantis par un prêt concessionnel de 10 millions d'USD	
89	AFO	Ghana	Projet de réduction des émissions du paysage du karité au Ghana	2020-2027	FVC	30 100 000 USD	54,5 millions d'USD
90	AFO	Ghana	Restauration des paysages forestiers grâce à une chaîne de valeur durable pour le bois-énergie	2019-2023	BMU	4 500 000 EUR	4 500 000 EUR
91	AFO	Guinée Bissau	Intensification de l'agriculture intelligente face au climat dans l'est de la Guinée-Bissau 2020-2025	2020-2025	Fonds d'adaptation	9 979 000 USD	11 726 000 USD
92	AFO	Libéria	Coopération en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) et de développement du secteur agricole libérien	2014	Initiative internationale norvégienne sur le climat et les forêts	Jusqu'à 150 millions d'USD	
93	AFO	Mali	Projet d'agroforesterie de Zanbal	2016	Gold Standard	Vente de crédits de carbone	

	SOUS-RÉGION	PAYS	TITRE DU PROJET	DURÉE	BAILLEUR DE FONDS PRINCIPAL		BUDGET TOTAL
					Nom	Montant du financement	
94	AFO	Niger	Promotion de la production agricole durable et de la conservation des espèces clés de la biodiversité par la restauration des terres et l'utilisation efficace des écosystèmes dans le Dallol Bosso et les zones environnantes (PRO-SAP/COKEBIOS)	2020 2024	FEM	5 296 808 USD	142 996 808 USD
95	AFO	Niger	Niger: Plantations d'acacia	2005	Fonds Bio-carbone/MDP	Vente de crédits de carbone	
96	AFO	Nigéria	Favoriser la durabilité et la résilience pour la sécurité alimentaire dans les zones de savane du nord du Nigéria	2017 2022	FEM	7 139 450 USD	64 339 450 USD
97	AFO	Sénégal	Restauration de la mangrove	2011	Fonds Livelihoods /MDP	Vente de crédits de carbone	
98	AFO	Sénégal	Renforcer la résilience des petits exploitants en situation d'insécurité alimentaire face au climat par une gestion intégrée des risques climatiques (R4)	2017 2021	FVC	9 983 521 USD	9 983 521 USD
99	AFO	Sénégal	Améliorer la résilience des écosystèmes et des communautés par la restauration des bases productives des terres salinisées	2016 2020	FVC	7 614 260 USD	8,2 millions d'USD
100	AFO	Togo	Projet Togo	2011	Gold Standard	Vente de crédits de carbone	

ANNEXE 2: PERSONNES INTERVIEWÉES

Ellysar Baroudy (Banque mondiale)

Christophe Besacier (FAO /FLRM)

Susan Chomba (ICRAF)

Jonathan Davies (UICN)

Sean DeWitt (WRI)

Mamadou Diakhité (Secrétariat de l'AFR100/Programme AUDA-NEPAD SLWM)

Ernest Foly (Forest Research Institute of Ghana)

Victoria Gutierrez (CommonLand)

Petra Lahann (GIZ)

Seif Hamisi (WWF Afrique)

Cécile Ndjebet (Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts)

Sam Kanyamibwa (ARCOS)

Ousseynou Ndoye (AUDA-NEPAD)

Tony Rinaudo (World Vision)

Moctar Sacande (FAO Action contre la désertification /GMV)

Mignane Sarr (FAO Sénégal)



ISBN 978-92-5-134986-1



9 789251 349861

CB6111FR/1/09.21